

Bien qu'elle reste numériquement modeste, la population concernée par l'asile originaire de l'Afrique subsaharienne a connu une croissance récente en Suisse et suscité d'importants débats. Force est cependant de constater que cette population, ses motifs de migration et les raisons du choix de la Suisse comme pays d'accueil restent mal connus.

Ce rapport fait partie d'un projet de recherche mandaté par l'Office fédéral des réfugiés en 2003. Il présente une analyse quantitative de la dynamique des flux d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale en Europe et aborde de manière détaillée la question de l'effet des politiques d'admission (principes légaux, accès au pays, procédure, intégration et renvois) sur la répartition des demandes d'asile entre pays d'accueil.

Une analyse qualitative fondée sur des entretiens présentant les trajectoires de réfugiés et migrants originaires d'Afrique fait l'objet d'un premier rapport (38A: Trajectoires d'asile africaines. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse).

Auteurs:

Roger Besson, doctorant en géographie, assistant diplômé à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel.

Etienne Piguet, Professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel.

Trajectoires d'asile africaines

Répartition des demandes d'asile en
Europe et effets des politiques



SFM - Rapport de recherche 38B

Roger Besson et Etienne Piguet



Institut de géographie
Université de Neuchâtel



Rapport de recherche 38B / 2005

Roger Besson
Etienne Piguet

Trajectoires d'asile africaines
Répartition des demandes d'asile en
Europe et effets des politiques

Table des matières

Introduction	7
Hypothèses relatives à la dynamique de la répartition	10
Structure du rapport	11
1 Géographie dynamique des flux	13
1.1 Introduction	13
1.2 Méthodologie	13
1.2.1 Champs d'étude	13
1.2.2 Qualité des données utilisées	15
1.2.3 Commentaires concernant la présentation des flux et de leur évolution	17
1.3 Description des flux et de leur évolution	20
1.3.1 Distribution géographique du total des requêtes	20
1.3.1.1 Vue d'ensemble	20
1.3.1.2 Evolution générale du nombre de demandes	23
1.3.1.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	24
1.3.1.4 Synthèse	26
1.3.2 Requérants en provenance de la RD du Congo	28
1.3.2.1 Repères événementiels	28
1.3.2.2 Tendance générales	28
1.3.2.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	30
1.3.2.4 Synthèse	31
1.3.3 Requérants en provenance du Nigeria	32
1.3.3.1 Repères événementiels	32
1.3.3.2 Tendances générales	32
1.3.3.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	33
1.3.3.4 Synthèse	35
1.3.4 Requérants en provenance d'Angola	35
1.3.4.1 Repères événementiels	35
1.3.4.2 Tendances générales	36
1.3.4.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	37
1.3.4.4 Synthèse	39
1.3.5 Requérants en provenance du Sierra Leone	39
1.3.5.1 Repères événementiels	39
1.3.5.2 Tendances générales	40

Les auteurs remercient François Bavaud pour ses précieux conseils méthodologiques et Patrick Rérat pour la réalisation des cartes.

Les chronologies des politiques d'asile des différents pays d'accueil ont été réalisées par les experts suivants : Margaret Hauser (GB), Frank Caestecker (B); Anita Böcker (NL), Georg Classen (D), Anne Valk/Irene Stacher (A); Mélanie Hosenlopp/Reynald Blion (F).

Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité des auteurs.

© 2005 IGG - Neuchâtel

1.3.5.3 Evolution de la distribution géographique des demandes.	41	1.3.12.2 Tendances générales	63
1.3.5.4 Synthèse	43	1.3.12.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	65
1.3.6 Requérants en provenance du Ghana	43	1.3.12.4 Synthèse	67
1.3.6.1 Repères événementiels	43	1.3.13 Requérants en provenance de Mauritanie	67
1.3.6.2 Tendances générales	44	1.3.13.1 Repères événementiels	67
1.3.6.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	45	1.3.13.2 Tendances générales	68
1.3.6.4 Synthèse	46	1.3.13.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	69
1.3.7 Requérants en provenance du Togo	47	1.3.13.4 Synthèse	70
1.3.7.1 Repères événementiels	47	1.3.14 Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire	70
1.3.7.2 Tendances générales	47	1.3.14.1 Repères événementiels	70
1.3.7.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	48	1.3.14.2 Tendances générales.	71
1.3.7.4 Synthèse	49	1.3.14.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	72
1.3.8 Requérants en provenance du Libéria	50	1.3.14.4 Synthèse	74
1.3.8.1 Repères événementiels	50	1.4 Conclusions	75
1.3.8.2 Tendances générales	50	1.4.1 Evolution de la demande selon le pays de provenance	75
1.3.8.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	51	1.4.2 Evolution du poids des pays d'accueil	77
1.3.8.4 Synthèse	52	1.4.3 Principales association entre provenances et destinations des requérants	78
1.3.9 Requérants en provenance de Guinée (Conakry)	53	1.4.4 Confrontations entre évolutions des nombres absolus de demandes	82
1.3.9.1 Repères événementiels	53	2 Effet des politiques migratoires	85
1.3.9.2 Tendances générales	53	2.1 Introduction	85
1.3.9.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	55	2.2 Impact des mesures restrictives	88
1.3.9.4 Synthèse	56	2.2.1 Tendances générales	88
1.3.10 Requérants en provenance du Mali	56	2.2.2 Impact des mesures restrictives par pays de destination	91
1.3.10.1 Repères événementiels	56	2.2.2.1 Grande-Bretagne:	91
1.3.10.2 Tendances générales	57	2.2.2.2 Belgique:	92
1.3.10.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	58	2.2.2.3 Autriche:	93
1.3.10.4 Synthèse	59	2.2.2.4 France et Pays-Bas	93
1.3.11 Requérants en provenance du Cameroun	59	2.2.2.5 Suisse	94
1.3.11.1 Repères événementiels	59	2.2.3 Le cas de l'Allemagne	95
1.3.11.2 Tendances générales	60	2.2.3.1 Impact interne des mesures restrictives	95
1.3.11.3 Evolution de la distribution géographique des demandes	61	2.2.3.2 Impact dans les autres pays d'accueil	97
1.3.11.4 Synthèse	62	2.3 Mesures libérales	97
1.3.12 Requérants en provenance du Congo (Brazzaville)	63	3 Conclusions générales	101
1.3.12.1 Repères événementiels	63		

4	Annexes	105
	Annexes I: Problèmes des données relatives aux demandeurs d'asile	105
	A. Comparabilité des données	105
	B. Evolution du mode de dénombrement des « dépendants » pour les pays envisagés dans la présente étude	106
	C. Difficultés techniques liées à l'utilisation des données relatives à l'asile	107
	D. Principe et résultats du test de Durbin-Watson	109
	Annexes II: Répartition géographique des demandes	111
	A. Cartes des flux	111
	B. Evolution du nombre absolu et relatif de demandes par pays d'accueil	116
	■ Requérants en provenance de l'Angola	117
	■ Requérants en provenance du Cameroun	118
	■ Requérants en provenance du Congo-Brazzaville	119
	■ Requérants en provenance de la RD du Congo	120
	■ Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire	121
	■ Requérants en provenance du Ghana	122
	■ Requérants en provenance de Guinée (Conakry)	123
	■ Requérants en provenance du Libéria	124
	■ Requérants en provenance du Mali	125
	■ Requérants en provenance de Mauritanie	126
	■ Requérants en provenance du Nigeria	127
	■ Requérants en provenance de Sierra Leone	128
	■ Requérants en provenance du Togo	129
	Annexes III: Les différentes pistes méthodologiques envisagées pour les confrontations statistiques entre mesures et évolutions	131
	A. Identification des mois marquant pour un pays d'accueil un changement important au niveau de la proportion de demandes déposées.	131
	B. Identification des mois marqués par des « mesures » politiques	133
	C. Exemple de définition des variables « mesures »	135
5	Bibliographie	139

Introduction

Quelles sont les raisons de chercher refuge dans un pays plutôt que dans un autre ?

Longtemps, cette question est restée en marge de l'étude des réfugiés. Dans un contexte de fuite, de violence et de danger, il semblait évident que les réfugiés, tels des fétus de paille balayés par l'histoire, allaient simplement se diriger vers le premier espace de paix se présentant sur leur route (Kunz 1973). L'étude des mouvements de réfugiés s'est dès lors cantonnée principalement aux motifs et aux contextes de fuite (Zolberg 1983; Zolberg, Suhrke and Arguayo 1986). Aux facteurs « push » par opposition aux facteurs « pull » pour reprendre la terminologie d'Evrett Lee (1966).

Cette asymétrie entre facteurs push et pull se justifiait tout à fait pour les principaux flux de réfugiés de l'après-guerre. Dans un contexte de guerre-froide, les réfugiés fuyaient en général dans un pays voisin avant d'être répartis, souvent sous l'égide du HCR, en fonction des quotas mis à disposition par les pays d'accueil (cf. à ce sujet les expériences hongroises et tchèques, les réfugiés tibétains, chiliens et indochinois) (HCR 2002). Dans ce contexte, les réfugiés étaient effectivement livrés à des forces qui les dépassaient.

Si de tels exodes continuent à se manifester aujourd'hui dans le monde et concernent sans doute toujours la majorité des réfugiés en quête de protection, l'évolution des dernières décennies permet d'émettre l'hypothèse qu'une certaine marge de décision demeure quant à la destination d'asile, en particulier lorsqu'elle concerne les pays occidentaux. Une fois quittée leur région d'origine, certains réfugiés disposant des moyens nécessaires peuvent en effet planifier leur destination finale ou confier leur sort à des organisations de passeurs en mesure de le faire.

Le fait de postuler que les réfugiés qui atteignent les pays occidentaux – nous utiliserons la terminologie de « demandeurs d'asile » - ne sont pas privés de toute possibilité de décider de leur destination ou d'infléchir cette dernière en fonction de différentes contraintes nous autorise à envisager les facteurs explicatifs de l'orientation des flux d'asile.

Tel est l'objectif de la présente recherche.

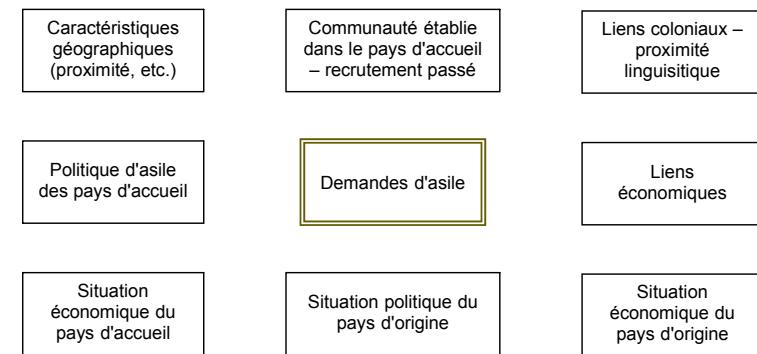
Plusieurs recherches récentes ont été menées sur les structures de base de la répartition des flux de demandeurs d'asile. Elles ont permis de mettre en évidence une série de facteurs explicatifs de l'orientation des flux. Parmi les plus fréquemment cités on trouve des éléments géographiques (proximité), socioculturels (langue, religion, etc.), historiques (liens coloniaux), structurels (la présence d'une communauté dans le pays d'accueil) ou économiques. Ces

hypothèses ont été confirmées, nuancées ou infirmées dans une littérature relativement abondante (Böcker and Havinga 1998; Böcker and Havinga 1999; Holzer, Schneider and Widmer 2000; Neumayer 2004; Rotte and Vogler 1998; Rotte and Vogler 2000; Rotte, Vogler and Zimmermann 1997; Thielemann 2003). Les conclusions les plus consensuelles de ces études peuvent être résumées comme suit :

1. La situation économique et politique des pays d'origine reste un facteur déterminant dans la génération des flux d'asile. Les pays d'émigration connaissent dans la plupart des cas des situations de misère et des niveaux d'oppression marqués.
2. La dimension historique des liens avec les pays d'accueil potentiels joue un rôle central dans l'orientation des flux d'asile : les liens coloniaux, la proximité linguistique et le recrutement de main-d'œuvre dans le passé, débouchent sur une structure de répartition « de base » des demandes d'asile.
3. De manière générale, la dimension économique n'est pas absente des facteurs explicatifs. Les pays économiquement les plus défavorisés tendent à envoyer le plus de demandeurs d'asile et ces flux s'orientent en priorité vers les pays les plus riches. Les différences de performance économique entre les pays d'accueil les plus riches (PNB, croissance, taux de chômage) ont par contre un impact réduit sur l'orientation des flux.
4. Les facteurs strictement géographiques (proximité, moyens de transports) ne semblent avoir que peu d'impact sur l'ampleur et la direction des flux.
5. Les mesures de politique d'asile (restriction à l'immigration envers certains pays, taux de reconnaissance de l'asile, participation à « l'espace Schengen/Dublin », orientation politique des gouvernements) semblent avoir un certain effet sur l'orientation et le volume des flux mais cet aspect reste mal connu.

Ces constats permettent d'esquisser le modèle général des facteurs explicatifs des flux d'asile présenté ci-dessous.

Figure n° 1: Modèle général des flux d'asile



Sur cette base, les principales lacunes dans la compréhension actuelle des flux d'asile portent sur deux aspects :

La dynamique de redistribution géographique des flux en fonction des changements intervenant dans les facteurs explicatifs ci-dessus et tout particulièrement l'effet des politiques d'asile sur les flux.

Les processus de choix et de prise de décision des demandeurs d'asile et les acteurs extérieurs qui y jouent un rôle (passieurs, membres de la famille, etc.).

Le premier questionnement n'a été jusqu'ici que très rarement abordé. Il est esquissé dans les études de Rotte et al. (1998; 2000; 1997) par la prise en compte des mesures politiques prises en Allemagne en 1993 ainsi que dans l'étude de Holzer et al. (2000) au travers des mesures helvétiques de 1990. Aucune étude n'a cependant jusqu'ici abordé de manière systématique l'effet d'un échantillon significatif de mesures politiques sur la répartition des flux d'asile. La seule étude ayant abordé cette thématique est celle que certains auteurs du présent rapport ont conduit en Europe sur la période 1992-1999 et qui constitue le point de départ du présent travail (Efionayi-Mäder et al. 2001).

La question du choix, de la prise de décision et des itinéraires de migration des demandeurs d'asile a été abordée dans cette même étude (Efionayi-Mäder et al. 2001). Elle fait aussi l'objet d'une littérature spécifique à certains pays d'origine ou de destination (Barsky 1995; Barsky 2000).

Le présent rapport est constitutif d'une recherche conduite sur mandat de l'Office fédéral suisse des réfugiés (ODR) afin de répondre aux deux lacunes identifiées ci-dessus. Le cas des demandeurs d'asile originaires d'Afrique de l'ouest a été choisi car ces derniers forment une part importante des demandes d'asile déposées en Europe au cours des années récentes. Il s'agit par ailleurs d'un groupe de réfugiés sur lequel peu d'études ont été faites jusqu'ici.

Le présent rapport traitera exclusivement de la première lacune identifiée, la question de la dynamique des flux et de l'effet des politiques sur la répartition. Nous adopterons pour ce faire une démarche hypothético-déductive visant à tester l'effet des différents types de politiques en les confrontant aux changements intervenus simultanément dans les répartitions.

Une autre partie de l'étude aura pour objectif de traiter la question du choix, de la prise de décision et des itinéraires de migration au travers d'entretiens auprès de demandeurs d'asile africains en Suisse. Elle fait l'objet d'un rapport conjoint (38A).

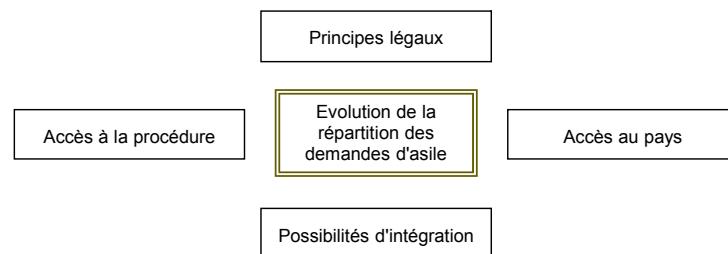
Hypothèses relatives à la dynamique de la répartition

Les hypothèses portant sur les liens entre politiques et flux d'asile prennent plusieurs formes. La plus simple est celle d'une réaction mécanique à court ou moyen terme. Selon cette hypothèse, les mesures restrictives (respectivement libérales) sont suivies d'une diminution (respectivement d'une augmentation) des demandes déposées dans le pays où ont été prises les mesures. Soit le nombre de demandes déposées diminue en raison d'un moins grand nombre de départ du pays d'origine -nous parlerons d'effet sur les flux totaux- soit le nombre de demandes déposées diminue en raison d'un effet de détournement vers d'autres pays d'accueil, nous parlerons alors d'effet de détournement.

C'est cette seule hypothèse qui sera testée dans la présente recherche. Le principe de base étant de mettre en rapport les ruptures observées dans les évolutions des flux d'asile avec les changements observés dans les politiques.

Nous distinguerons les mesures de politique d'asile liées aux principes légaux (définition du statut de réfugié, etc.), à l'accès au pays (visa, surveillance frontière, etc.), à la procédure (condition d'entrée en matière, etc.), à l'intégration (assistance, autorisations de travail pour les demandeurs d'asile, etc.) aux politiques de renvois (accords de réadmission, etc.) ainsi que les mesures ciblant spécifiquement certains pays d'origine.

Principales hypothèses testées dans l'étude



Bien que séduisante, cette simple hypothèse n'est pas suffisante et d'autres mécanismes de liaison, plus complexes, devraient aussi être envisagés. L'effet des changements politiques sur les flux peut en effet se manifester de manière beaucoup plus progressive dans le cadre de processus cumulatifs. Ainsi, une politique restrictive mise en place vis-à-vis d'un pays d'origine donné pourra susciter une diminution tendancielle de l'effectif des demandes d'asile sans pour autant donner lieu à une rupture marquée. Un tel scénario est vraisemblable, par exemple dans le cas où la communauté des réfugiés établis dans un pays d'accueil avant la mise en place d'une mesure restrictive continue à exercer un effet attractif cumulatif pour de nouvelles migrations. De la même manière, on peut imaginer que les administrations ne s'adaptent que progressivement aux nouvelles mesures décrétées par les autorités politiques. Aussi intéressantes qu'elles soient, ces perspectives ne seront pas envisagées dans cette étude.

La variable à expliquer qui sera privilégiée dans la présente recherche sera la *répartition* des demandes d'asile entre les pays d'accueil. Sera par exemple considéré comme un changement le fait que la part des demandes d'asile déposées en Suisse par rapport au total des demandes déposées en Europe passe de 25 à 20% ou vice versa. Il s'agit donc d'une variable relative dont l'évolution peut aller en sens contraire de l'évolution absolue des demandes (ainsi dans un contexte d'augmentation des demandes d'asile, la part de la Suisse peut diminuer même si le nombre de requêtes déposées en Suisse augmente). L'utilisation de valeurs relatives est rendue nécessaire dans le cadre de notre étude afin de contrôler l'effet de la situation prévalant dans les pays d'origine (facteurs « push »). Considérer les évolutions absolues rendrait en effet notre test de l'effet des politiques d'accueil sensible à des événements survenants dans le pays d'origine. Un choix similaire avait été fait lors de notre étude précédente (Efionayi-Mäder et al. 2001). Il est effectué pour les mêmes raisons par Neumayer (2004). Dans le cadre de notre description des flux, nous consacrerons néanmoins aussi notre attention aux évolutions absolues.

Structure du rapport

Le présent rapport s'articule en deux grandes parties. La première partie décrit l'évolution des flux migratoires ouest- et centrafricains liés à l'asile en direction de l'Europe. Après une présentation critique des données, l'accent est mis sur la distribution géographique relative des requêtes déposées par des personnes provenant d'un échantillon de pays. Cette présentation s'apparente donc à un atlas des flux migratoires liés à l'asile.

La deuxième partie tente d'estimer le rôle des politiques d'admission (y compris les régularisations dans le domaine des étrangers), de renvoi (accords de réadmissions) et autres événements touchant au domaine de l'asile, sur les

mouvements migratoires observés. Ce volet s'inscrit au cœur de la problématique, avancée plus haut. Son but est de confronter les mesures politiques et les réorientations à court terme des flux.

1 Géographie dynamique des flux

1.1 Introduction

Cette première partie a pour but de présenter l'évolution de la répartition géographique des demandes d'asile introduites en Europe par des personnes en provenance d'Afrique centrale et occidentale. L'accent est mis en particulier sur la dynamique de l'orientation des flux en direction d'un certain nombre de pays d'accueil principaux. Cette description, si elle est intéressante en soi, constitue en outre un passage obligé pour estimer le rôle des politiques d'asile sur les évolutions constatées. Avant de commenter systématiquement les distributions géographiques des requêtes impliquant treize nationalités d'origine, une série de remarques touchant au champ d'étude (choix de la période ainsi que des pays d'accueil et de provenance traités), aux données (disponibilité et qualité) et à divers éléments méthodologiques, doivent être formulées.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Champs d'étude

En raison de l'importance du travail que représente la collecte, le traitement et l'analyse approfondie des données, de même qu'en raison de leur disponibilité inégale, un certain nombre de limites ont du être fixées à cette recherche. Celles-ci concernent la période analysée ainsi que le choix des pays d'accueil et d'origine.

Afin de cerner les évolutions dans la répartition des flux et de les comparer aux politiques d'asile avec précision, les données mensuelles relatives au nombre de demandes, ventilées par pays de destination et de provenance, sont indispensables. Des informations homogénéisées de cette nature ne sont disponibles, par le biais de l'IGC¹, qu'à partir de l'année 1992 pour la plupart des pays européens. Pour cette raison, notre analyse porte sur la période 1992-2002.

En ce qui concerne la sélection des pays d'accueil, outre la simple existence de données, plusieurs critères ont été retenus:

- l'importance numérique du pays en regard du total des flux d'asile entre 1992 et 2002;

¹ *InterGovernmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies in Europe, America and Australia.*

- la qualité et la stabilité des données mensuelles;
 - la possibilité de collecte d'informations chronologiques sur les politiques d'asile;
 - l'intérêt spécifique en regard du cas helvétique.

Carte n° 1: Pays de provenance et de destination pris en compte dans cette étude.



L'échantillon de pays choisis selon ces critères comprend l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse et la Grande-Bretagne. Initialement, il était aussi prévu de prendre en compte l'Italie. Toutefois, les statistiques qui la concernent se caractérisent par de nombreuses lacunes. D'après les quelques données en notre possession, le poids de l'Italie semble par

ailleurs très faible: elle représenterait, sur l'ensemble de la période 1992-2002, moins de 1% des procédures introduites en Europe par des personnes en provenance d'Afrique occidentale et centrale.

Les pays d'origine retenus appartiennent à une zone géographique comptant vingt-cinq nations, qui s'étend sur la façade atlantique de l'Afrique depuis la Mauritanie jusqu'à l'Angola. À nouveau, notre choix se base, d'une part, sur des critères d'importance numérique, et, d'autre part, sur la disponibilité des données. À partir des données annuelles (1992-2002), ont été retenus les pays ayant fait partie au moins une fois de l'une des trois principales provenances (d'Afrique occidentale et centrale) pour l'un des sept pays d'accueil pris en compte. Ce critère permet de retenir 12 pays de provenance auxquels a été ajoutée la Côte d'Ivoire à la demande de l'Office Fédéral des Réfugiés.

Les sept pays d'accueil sélectionnés regroupent près de 79% de toutes les demandes d'asile déposées en Europe entre 1992 et 2002². Les treize pays d'origine représentent quant à eux environ 90% des demandes en provenance d'Afrique occidentale et centrale³. Les choix effectués ici permettent donc de traiter une part importante des flux de requérants impliquant l'Europe et l'Afrique occidentale et centrale.

1.2.2 Qualité des données utilisées

La base de données élaborée dans le cadre du projet *Asyldestination Europa* (Efionayi-Mäder et al. 2001), contenant les informations mensuelles par pays de provenance et pays d'accueil, a servi de point de départ à la constitution d'un nouveau corpus statistique. Elle a été complétée et réactualisée pour les pays d'Afrique centrale et occidentale jusqu'à la fin de l'année 2002. Ce travail de mise à jour a été mené, comme lors de la première étude, en collaboration avec l'IGC, et, pour certains éléments complémentaires concernant l'Autriche, avec l'ÖFM⁴. Si, dans l'ensemble, les données sont d'une qualité satisfaisante, leur utilisation et leur traitement soulèvent un certain nombre de questions et nécessitent une série de commentaires⁵.

Un des principaux problèmes que posent les statistiques fournies par l'IGC, réside dans les grandes différences entre pays d'accueil au niveau des méthodes

² Source: HCR

³ Voir p.22

⁴ Österreichisches Forum für Migrationsstudien

⁵ Les commentaires effectués ici s'accompagnent presque systématiquement de développements techniques précis en annexe.

de comptage des demandes d'asile⁶. La comparaison reste donc un exercice délicat entaché d'une marge d'incertitude importante. Ainsi, la Suisse, l'Autriche et les Pays-Bas incluent les « dépendants » (membres de la famille) dans leurs décomptes (le dépôt d'une demande par une mère et son bébé est compté comme deux demandes d'asile), ce qui n'est pas le cas des quatre autres pays traités, pour lesquels les effectifs sont donc comparativement sous-estimés.

Dans le cadre de cette recherche, le fait que des différences de dénombrement existent ne pose cependant pas un problème d'une trop grande importance, dans la mesure où c'est l'évolution relative de la proportion des requêtes dirigées vers chaque pays qui est à expliquer. Même dans l'hypothèse où le mode de comptage d'un pays induirait, par exemple, une sous-estimation importante des requêtes d'asile, l'évolution relative pourrait en effet être mise en relation avec d'éventuelles modifications dans la politique d'asile.

Cette considération n'est évidemment valable que si le mode de recensement des différents pays est resté stable. C'est donc ici la stabilité temporelle du mode de collecte des données propre à chaque pays plus que la comparabilité internationale qui présente une importance cruciale⁷. Il semble à cet égard qu'une bonne stabilité dans les dénombremens ait prévalu dans la plupart des pays entre 1992 et 2002. Une des principales sources d'imprécision reste à cet égard l'enregistrement des « dépendants ». Les informations de l'IGC montrent qu'à l'exception de l'Allemagne en 1992, cette stabilité est vérifiée⁸.

Malgré le caractère exhaustif des données en notre possession, quelques autres difficultés techniques se sont présentées. Celles-ci peuvent prendre la forme de lacunes (notamment dans certains cas où les pays d'accueil ont affecté à une catégorie « autres » les demandes d'asile de pays d'origine peu représentés), de corrections diverses ou d'anomalie flagrantes. Ces problèmes se sont toutefois

⁶ Annexes I-A

⁷ A condition que la composition de la population requérante reste identique. Il nous est malheureusement impossible d'en savoir davantage à ce propos compte tenu des données en notre possession.

⁸ Annexes I-B. L'Allemagne n'enregistre plus les "dépendants" à partir de l'année 1993, ce qui engendre par la suite une sous-estimation des effectifs. Cette remarque n'est pas anodine car, comme nous le constaterons, l'année 1993 marque pour l'Allemagne une rupture très nette de la proportion de demandes d'asile déposées. Cependant, il ne faut pas accorder une importance excessive à cet élément. L'évolution observée est, en effet, d'un ordre de grandeur sans commune mesure avec celle que pourrait générer la seule modification du mode de comptage. En outre, il existe un décalage entre les deux événements puisque le changement dans le dénombrement se produit au mois de janvier alors que la diminution du nombre de demandes survient dès octobre 1992 (voir p. 27).

révélés rares et ont été résolus pour la plupart selon une même grille de décisions⁹.

Un certain nombre de tests ont par ailleurs été réalisés afin de déterminer s'il n'existe pas, au sein des données mensuelles transmises, d'erreurs introduites par le mode d'enregistrement des requêtes. Ainsi, nous avons vérifié si les données sont enregistrées de manière irrégulière (un mois sur deux par exemple) en détectant d'éventuels phénomènes d'auto-corrélation négative. L'utilisation du test de Durbin-Watson¹⁰ montre clairement que ce n'est pas le cas: les résultats révèlent au contraire l'existence d'une auto-corrélation positive, reflet de « trends » bien marqués, ne constituant donc pas un biais lié à la collecte des données.

Enfin, le dernier problème que posent les statistiques utilisées dans cette étude concerne la question de l'origine des requérants. En effet, pour de nombreuses nationalités, il existe une incertitude importante quant à la provenance réelle des personnes. Aux dires des administrations en charge des problèmes d'asile, il serait fréquent que certains requérants déclarent une nationalité donnant plus de chance d'obtenir le statut de réfugié. En outre, le flou qui existe dans certaines régions transfrontalières (notamment entre la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée) contribue très certainement à renforcer la marge d'erreur. Toutefois, faute d'informations complémentaires, nous avons utilisé la nationalité déclarée. Compte tenu d'une logique mettant l'accent sur l'évolution du poids des différents pays d'accueil, la question de la provenance n'est réellement gênante, comme pour les biais liés à la comparabilité des données, que si elle connaît des changements importants au cours du temps. Malheureusement, cet élément demeure impossible à analyser ou à quantifier. La question de la nationalité déclarée constitue donc très probablement une des sources d'imprécision les plus importantes de cette recherche. Nous ne pouvons que le regretter.

1.2.3 Commentaires concernant la présentation des flux et de leur évolution

L'accent sera mis ici sur les grands traits de la distribution géographique des flux de requérants d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale. Nous ne tiendrons que très peu compte des poids démographiques des pays d'accueil et de provenance. Dans la littérature existante au contraire, les auteurs ont souvent préféré analyser les données en les rapportant aux populations des pays d'origine ou de destination¹¹. Le choix effectué ici se justifie car notre étude se focalise

⁹ Annexes I-C

¹⁰ Annexes I-D

¹¹ Par exemple, Neumayer (2004)

sur l'aspect dynamique des structures migratoires alors que les pays de provenance ou d'accueil n'ont subi que des variations de population minimes par rapport à celles constatées pour les effectifs des demandeurs d'asile. En outre, la prise en compte des poids démographiques respectifs rendrait impossibles certaines de nos analyses. Des réorientations de flux de même amplitude en valeur absolue peuvent en effet se traduire par des variations asymétriques lorsqu'elles sont rapportées à la population¹².

Dans les pages qui suivent, deux types de résultats sont présentés de manière systématique: l'évolution de l'importance numérique des demandes d'asile déposées chaque mois dans l'ensemble des sept pays d'accueil sélectionnés (nombres absolus); et, surtout, l'évolution du nombre relatif de requêtes introduites dans chaque pays d'accueil, ce qui permet, dans une perspective diachronique de cerner la réorganisation des flux.

Afin d'éliminer certaines anomalies ponctuelles et d'améliorer leur lisibilité, les courbes ont été lissées par une moyenne mobile sur trois mois, centrée sans pondération.

Dans un premier temps, les descriptions portent sur les demandeurs d'asile provenant de l'ensemble des treize pays de provenance. La présentation de l'évolution totale nous donne l'occasion d'effectuer un certain nombre de commentaires annexes, par exemple en ce qui concerne la saisonnalité des flux.

Dans un second temps, nous traitons le cas des différentes provenances séparément, en les envisageant selon le critère de leur importance numérique. Les présentations sont précédées d'une brève mise en perspective du contexte général qui caractérise ces pays d'origine. Les sources utilisées sont: la publication annuelle *L'Etat du monde: annuaire économique et géopolitique mondial*, dont nous avons parcouru les années 1990 à 2003; un rapport publié par l'OSAR (2000), ainsi que divers ressources internet¹³. Ces informations n'ont d'autre but que de donner au lecteur une idée générale de la situation dans les pays pris en compte par cette étude. Nous ne cherchons pas à livrer une synthèse parcourant la littérature traitant des contextes politiques respectifs. Les développements décrits ici ne prétendent d'ailleurs nullement à l'exhaustivité. En outre, on peut rappeler que le contexte de départ ne fait pas partie des

facteurs explicatifs que nous envisageons de confronter avec l'évolution du nombre de demandes d'asile¹⁴.

¹² Deux pays, l'un à forte et l'autre à faible population, dont les poids par rapport au flux total correspondant à une provenance donnée augmentent ou diminuent d'un même pourcentage (par exemple 5%), ne montreront plus des évolutions de même amplitude si l'on travaille avec des quotients de localisation intégrant l'aspect démographique.

¹³ Notamment: www.geoscopie.com; www.monde-diplomatique.fr; www.cia.gov/cia/factbook; www.strategic-road.com; etc.

¹⁴ Cette perspective est abordée, par exemple, dans l'étude de Rotte et Vogler (1998)

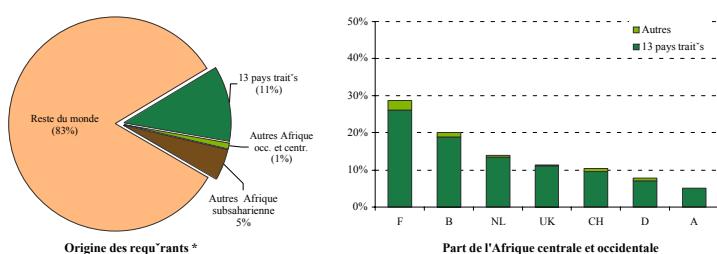
1.3 Description des flux et de leur évolution

1.3.1 Distribution géographique du total des requêtes

1.3.1.1 Vue d'ensemble

Dans les sept pays d'accueil envisagés, près de 400'000 demandes d'asile ont été déposées entre 1992 et 2002 par des personnes provenant d'une des treize origines retenues. Ce chiffre représente plus de 90% des requêtes introduites par les requérants ouest- et centrafricains dans les sept pays d'accueil, et est encore significatif toutes provenances confondues (environ 10% du total des demandes déposées dans les sept pays d'accueil). Toutefois, le poids des requérants issus d'Afrique occidentale et centrale varie nettement selon le pays de destination. S'ils représentent presque 30% des demandes déposées en France entre 1992 et 2002, leur proportion n'est que de 5% en Autriche pour le même laps de temps.

Graphique 1 : Proportion des requêtes déposées dans les sept pays de destination par des personnes en provenance d'Afrique occidentale et centrale (1992-2002).



* Pour l'ensemble des pays de destination exceptée l'Autriche

Sur les 13 pays pris en compte, c'est la RDC (ex-Zaïre) qui constitue la principale provenance des requérants (1/4 des demandes). Le Nigeria, l'Angola et le Sierra Leone représentent encore des parts importantes (supérieures à 10%). Enfin, cinq pays constituent des contingents moins conséquents (inférieurs à 20'000 demandes): le Mali, le Cameroun, le Congo (Br.), la Mauritanie et la Côte d'Ivoire. Si l'on tient compte des populations respectives, une série de six pays se démarquent assez nettement: le Sierra Leone, la Liberia, le Togo, la Mauritanie, le Congo (Brazzaville) et l'Angola. Il convient de noter que, à l'exception de l'Angola, ceux-ci comptent tous moins de dix millions d'habitants.

Tableau 1: Demandes déposées par des personnes en provenance d'Afrique centrale et occidentale entre 1992 et 2002.

	[Requêtes]	[% (Total)]	[Population ¹⁵]	[Req/Pop (%)]
RD Congo	97 408	23.9 %	47 987	2.0 %
Nigeria	58 048	14.3 %	103 898	0.6 %
Angola	41 803	10.3 %	11 715	3.6 %
Sierra Leone	41 180	10.1 %	4 420	9.3 %
Ghana	27 546	6.8 %	18 656	1.5 %
Togo	25 286	6.2 %	4 284	5.9 %
Libéria	21 785	5.4 %	2 879	7.6 %
Guinée	20 173	5.0 %	7 325	2.8 %
Mali	16 722	4.1 %	11 480	1.5 %
Cameroun	16 119	4.0 %	14 298	1.1 %
Congo (Br.)	15 854	3.9 %	2 709	5.9 %
Mauritanie	14 425	3.5 %	2 461	5.9 %
Côte d'Ivoire	10 510	2.6 %	14 064	0.7 %
Total	406 859	100 %	246 176	1.7 %

Sans tenir compte des poids démographiques des pays d'accueil, c'est l'Allemagne qui apparaît comme la principale destination de ces requérants (1/3 des procédures). Viennent ensuite : la France et la Grande-Bretagne (environ 1/5 des requêtes chacun) suivies par les Pays-Bas et la Belgique (environ 1/10 des requêtes chacun). La Suisse, quant à elle, ne représente qu'environ 1/20 du total des requêtes déposées dans les sept pays sur l'ensemble de la période. L'Autriche joue un rôle encore plus effacé.

Tableau 2: Nombre de requêtes déposées. Total des 13 principaux pays de provenance (Afrique du Centre et de l'Ouest). 1992-2002.

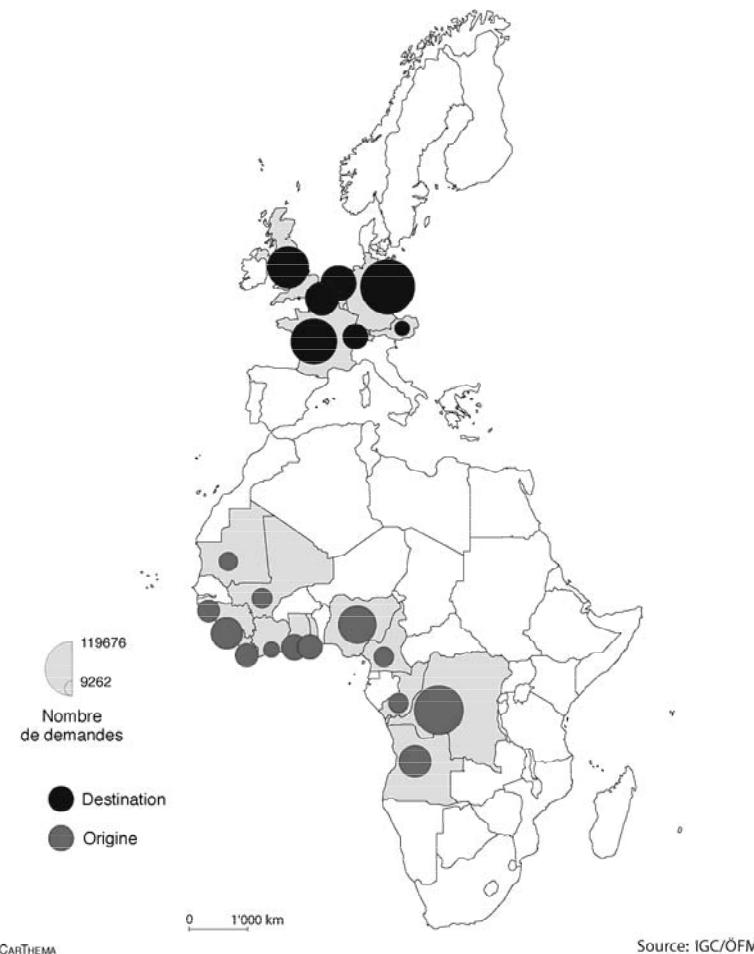
	[Requêtes]	[% (Total)]	[Population]	[Req/Pop (%)]
Allemagne	119 675	29.4%	82 061	1.5 %
France	86 313	21.2%	58 609	1.5 %
Grande-Bretagne	69 699	17.1%	59 009	1.2 %
Pays-Bas	50 698	12.5%	15 611	3.2 %
Belgique	45 112	11.1%	10 181	4.4 %
Suisse	26 100	6.4%	7 089	3.7 %
Autriche	9 262	2.3%	8 072	1.1 %
Total	406 859	100 %	240 632	1.7 %

Rappelons une nouvelle fois que les comparaisons effectuées ici sont entachées d'une marge d'erreur liée à la diversité des modes de dénombrement des requérants. Ainsi, le constat du faible poids de la Suisse et de l'Autriche semble encore renforcé par le fait que ces deux pays (ainsi que les Pays-Bas) incluent les « dépendants » (épouse, enfants mineurs, etc.) dans leurs statistiques ce qui contribue à accroître leurs effectifs par rapport à ceux des autres pays d'accueil.

¹⁵ Population 1997 en milliers d'habitants. Source: World Population Data Sheet (1997).

Si l'on tient compte du critère démographique, on constate, à l'instar des pays de provenance, que ce sont, à l'exception de l'Autriche, les petits pays (Belgique, Suisse et Pays-Bas) qui présentent les pourcentages de demandes par habitant les plus élevés.

Carte n° 2: Provenances et destinations des requérants d'asile.- 1992-2002.

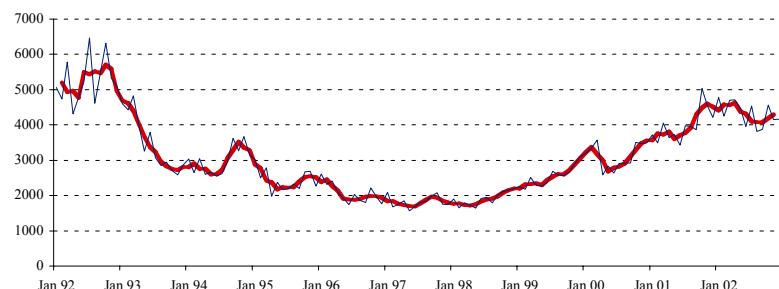


1.3.1.2 Evolution générale du nombre de demandes

L'évolution totale du nombre de requêtes déposées par des personnes en provenance d'Afrique centrale et occidentale peut être divisée de manière approximative en trois grandes périodes :

1. Avec des pointes mensuelles à plus de 6'000 nouvelles requêtes sur l'ensemble des sept pays d'accueil retenus, l'année 1992 correspond à un plafond en matière de demande d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale.
2. Dès novembre 1992, le nombre de nouvelles requêtes diminue en deux temps : d'abord très rapidement jusqu'en octobre-novembre 1993 (où il descend une première fois en dessous de 3'000); puis de manière plus lente et irrégulière jusqu'au début de l'année 1998 (où il descend même à une reprise en dessous de 1'500).
3. À partir de ce moment, le nombre mensuel de nouvelles demandes tend à augmenter progressivement. Même si il n'atteint pas les valeurs observées en 1992, il dépasse à nouveau la barre des 4'000 dès le milieu de l'année 2001.

Graphique 2: Evolution du nombre mensuel de demandes d'asile.- Total des treize nationalités d'origine pour l'ensemble des sept pays d'accueil traités.- 1992-2002.



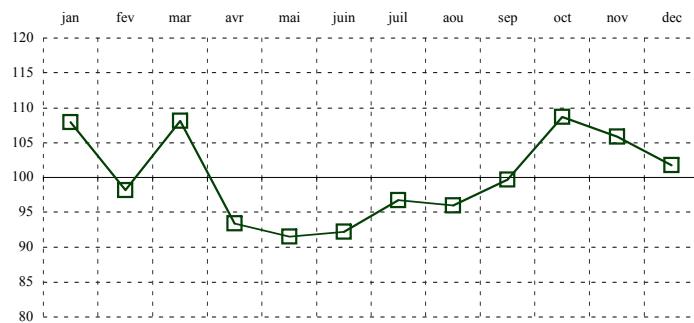
Avant de poursuivre nos développements, nous nous sommes demandés si le nombre de demandes connaissait des variations saisonnières pouvant être liées à une évolution cyclique des flux ou aux habitudes prises par les administrations dans les façons d'enregistrer les requêtes. Pour cela, des indices saisonniers ont été calculés selon la méthode du rapport à la moyenne mobile¹⁶.

¹⁶ (Dodge 1993), p.399-401.

En prenant le total des données couvrant les différents pays d'accueil et de provenance envisagés, un léger effet saisonnier semble se manifester. Le nombre de demandes est en effet respectivement inférieur à la moyenne durant le printemps et l'été et supérieur en automne et en hiver.

Néanmoins, les différences semblent relativement faibles, les indices n'oscillant qu'entre 90 et 110. En outre, la courbe ne montre pas un profil harmonieux: le mois de février, par exemple, présente un indice dont la valeur est inférieure à ceux des mois de janvier et de mars. Enfin, l'évolution décrite ici est construite à partir des totaux. Il existe des variations importantes entre les pays d'accueil et, au sein d'un même pays d'accueil, en ce qui concerne les statistiques relatives aux différents pays de provenance, si bien qu'il est très difficile de dire si le léger effet saisonnier apparaissant ici est significatif et à quoi il est réellement lié.

Graphique 3: Nombre mensuel de demandes.- Total des treize nationalités d'origine pour l'ensemble des sept pays d'accueil traités.- 1992-2002.- Indices saisonniers.



1.3.1.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Au début de la période, l'Allemagne (environ 4'000 nouvelles requêtes par mois; soit près de 70% du total observé pour les sept pays d'accueil) est, de loin, le pays où le plus de demandes sont déposées. Toutefois, dès la seconde partie de l'année 1992, la part allemande baisse de manière très nette, dans un contexte général où le nombre de nouvelles demandes tend aussi à diminuer.

Si la part de l'Allemagne est amoindrie, trois pays gagnent successivement en importance.

- La Belgique devient temporairement le premier pays de destination des requérants ouest- et centrafricains en août-septembre 1993 avant de voir sa part chuter de moitié au cours de la même année.

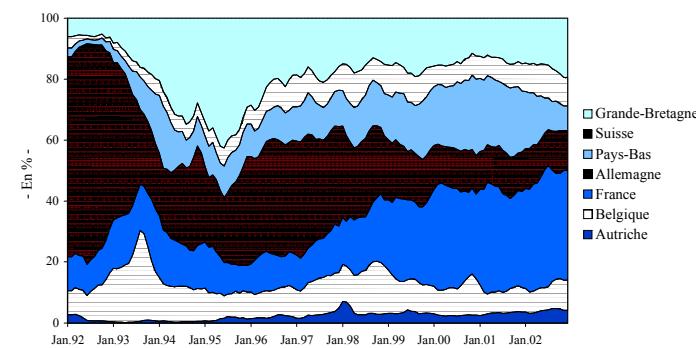
- Les Pays-Bas semblent prendre le relais puisque leur part dépasse les 20% au début de l'année 1994. Tout comme pour la Belgique, cette augmentation est de courte durée puisque la part retombe en dessous des 10% à peine quatre mois plus tard.

- Enfin, c'est surtout l'Angleterre qui devient peu à peu le pays d'accueil le plus important. Sa part atteint un maximum, (plus de 40%) au milieu de l'année 1995. Remarquons que cette augmentation correspond, du moins dans un premier temps (au cours de l'année 1994), à une augmentation du nombre absolu de nouvelles requêtes.

Par la suite, la part de l'Angleterre diminue et redescend même en dessous de 20 % à partir de 1996. Cette même année marque le retour de l'Allemagne comme pays principal de destination pour les requérants centr- et ouest-africains. Il faut toutefois préciser, que le nombre de nouvelles demandes introduites chaque mois dans les six pays envisagés est alors à son minimum, et que, pour l'Allemagne, il ne dépasse plus la barre des 1'000, ce qui est très peu par rapport au début de la décennie.

La « reprise » constatée à partir de 1998 coïncide avec, d'une part, une nouvelle progression du poids des Pays-Bas (même si cette tendance s'inverse durant l'année 2001) et, d'autre part, une forte progression du nombre absolu et de la proportion de requêtes déposées en France.

Graphique 4: Evolution de la part de requêtes déposées dans les sept principaux pays d'accueil. 1992-2002.

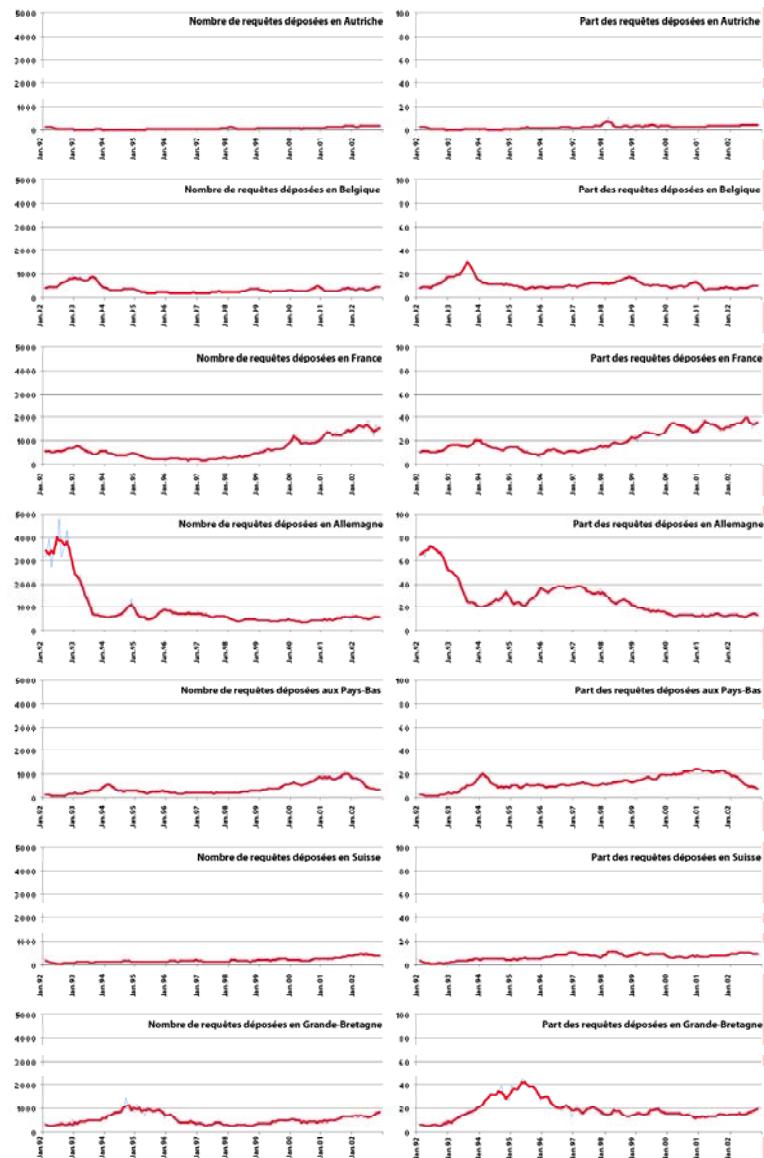


Le poids de la Suisse est, en début de période, relativement faible (moins de 1% de l'ensemble des demandes déposées dans les sept pays pour le mois de juillet 1992). Toutefois, comme le nombre mensuel de nouvelles requêtes se stabilise avant d'augmenter plus rapidement que la moyenne, la part de la Suisse progresse ensuite très lentement et atteint 10% à la fin de la période.

1.3.1.4 Synthèse

Parallèlement à l'évolution du nombre de requêtes (qui fléchit dans un premier temps puis connaît une reprise à partir de l'année 1998), on constate une redistribution des flux. C'est d'abord l'Allemagne qui concentre l'essentiel des demandeurs d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale. En 1993, ceux-ci se réorientent d'abord en direction de la Belgique, puis de la Grande-Bretagne. Entre 1995 et 1998, l'Allemagne regagne en importance avant d'être devancée par les Pays-Bas et surtout par la France. Ainsi, sur l'ensemble de la période, c'est indiscutablement l'Allemagne qui connaît les plus fortes variations (absolues et relatives). Il s'agit maintenant d'analyser la distribution des flux en distinguant les treize pays de provenance séparément. Ces derniers sont présentés dans l'ordre décroissant du nombre total de requérants d'asile.

Graphique 5: Evolution du nombre de demandes et du poids respectif des sept pays de destination (pour le total des treize pays d'origine). 1992-2002.



1.3.2 Requérants en provenance de la RD du Congo:

1.3.2.1 Repères événementiels

Peu après son indépendance, cette ancienne colonie belge sombre dans un régime autoritaire dirigé par le futur « maréchal » Mobutu. À la fin des années 1980, face à des vagues de protestations, et sous la pression internationale, le pays accède au multipartisme. Après la tenue d'une Conférence Nationale en 1991, le chef de l'opposition, Etienne Tshisekedi, est nommé Premier ministre. L'affrontement politique avec un chef d'Etat s'appuyant sur l'armée et sa garde prétorienne, conduit très rapidement à la paralysie politique. Mis dans l'impossibilité de gouverner, Etienne Tshisekedi est limogé en 1993. La situation se dégrade alors à tous les niveaux (économique, politique, etc.). L'insécurité croissante provoque le départ de la plupart des Européens. Des troubles, à dimension ethnique, éclatent un peu partout dans le pays. Dans le Shaba, les autochtones lundas chassent près de 400'000 Lubas originaires du Kasaï. Au Nord du Kivu, la tension monte encore, après l'arrivée d'un million de Hutus fuyant les massacres du Rwanda et errant dans des conditions sanitaires abominables.

En 1996, une rébellion militaire soutenue par le Rwanda et l'Ouganda éclate dans le Sud de cette même région. Les troupes de *l'Alliance des forces démocratiques du Congo-Zaïre*, dirigées par Laurent Désiré Kabila attaquent des camps de réfugiés rwandais, puis prennent la plupart des villes de l'Est avant de mettre le cap vers l'Ouest. La victoire de cette rébellion est d'autant plus rapide que l'armée du maréchal Mobutu est en état de décomposition avancée. Le 17 mai, à Kinshasa, L.D. Kabila se proclame président.

Malgré de nombreuses promesses, son régime s'apparente à une nouvelle dictature et les changements sont minimes. L.D. Kabila se retourne contre ses anciens protecteurs, intervient à nouveau dans le Kivu et entraîne le pays dans la spirale de la violence. Des régions entières se voient alors occupées par des puissances étrangères. La signature d'un cessez-le-feu à Luanda en 1999 et une résolution de l'ONU n'ont que peu d'impacts. La situation reste d'une rare complexité. L'Etat n'existe pour ainsi dire plus, sauf à Kinshasa.

Au début de l'année 2001, L.D. Kabila est abattu par un colonel qu'il venait de limoger. Son fils, J. Kabila lui succède et doit faire face à la poursuite des violences ethniques et de la rébellion à l'Est du pays.

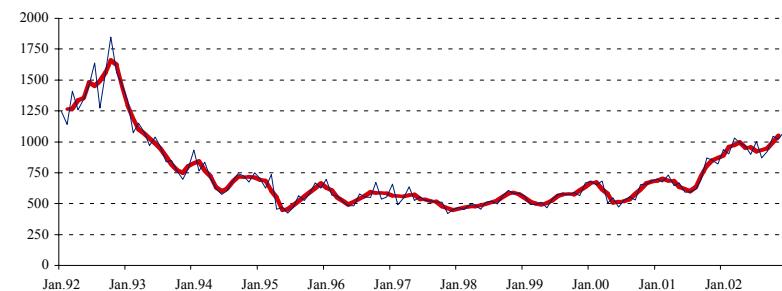
1.3.2.2 Tendance générales

De 1992 à 2002, près de 100'000 demandes ont été introduites par des personnes originaires de l'ex-Zaïre, ce qui en fait la principale provenance d'Afrique occidentale et centrale (1/4 des requêtes). C'est dans la seconde moitié de l'année 1992 que le flux atteint, pour l'ensemble des sept pays, une intensité maximale (les 1'500 requêtes par mois sont largement dépassées). Ensuite, le nombre de

demandes diminue de manière soutenue, puis se stabilise autour de la barre des 500. Enfin, à partir de 1999-2000, il amorce une légère progression et finit par atteindre à nouveau le cap des 1'000 demandes par mois. Notons, même si l'on ne s'agit pas de l'objet de notre recherche, qu'il n'y a, dans ce cas, pas de relation apparente entre l'évolution du contexte politique et l'intensité des flux en provenance de RD Congo. Ainsi, la campagne de rébellion militaire emmenée en 1996 par L.D. Kabila ne s'accompagne pas d'une augmentation marquante du nombre de demandes.

Il ne faut toutefois pas tirer des conclusions trop hâtives de ce constat. En effet, en ce qui concerne d'autres pays de provenance, un certain lien peut se dégager entre le cadre politique ou économique et l'évolution du nombre de départs en tant que requérants d'asile. Ainsi, comme nous le verrons par la suite, au Ghana, la nette amélioration du contexte s'accompagne d'une substantielle diminution du flux migratoire sortant.

Graphique 6: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance de la RD Congo (Kinshasa).- 1992-2002.



Trois destinations se démarquent parmi les pays d'accueil : la France, l'Allemagne et la Belgique concentrent respectivement 27%, 25% et 21% des requêtes. Si la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, et, dans une moindre mesure, la Suisse représentent des parts plus faibles, les contingents y sont encore importants en valeurs absolues (plus de 5'500 demandes ont été déposées en Suisse, par exemple). L'Autriche, dont le poids est inférieur à 1% avec un total inférieur à 1'000 demandes, reste une destination secondaire.

Tableau 3: Requérants en provenance du Congo (Kinshasa).- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

France	26 485	27.2%
Allemagne	24 603	25.3%
Belgique	20 640	21.2%
Grande-Bretagne	11 049	11.3%
Pays-Bas	7 984	8.2%
Suisse	5 787	5.9%
Autriche	860	0.9%
Total	97 408	

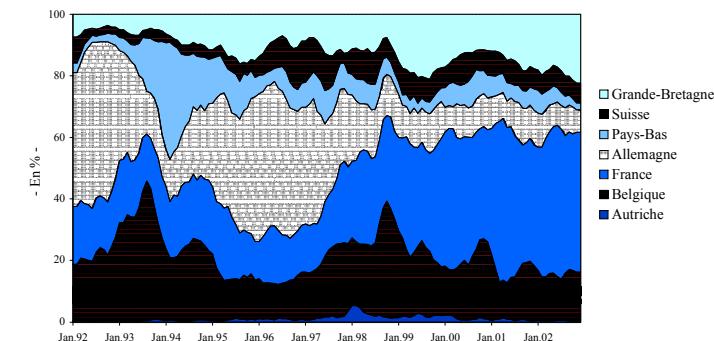
1.3.2.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Entre 1992 et 2002, la part des requêtes déposées en Allemagne connaît des variations importantes. Tandis que ce pays concentre au début environ 50% des demandes, son poids diminue à partir d'octobre 1992 et passe sous la barre des 20% dans la deuxième moitié de l'année 1993. En janvier 1994, la tendance s'inverse, la part allemande amorce une augmentation et finit par s'approcher à nouveau des 50% au tournant de l'année 1996. Elle redescend ensuite avant de se stabiliser autour de 10% dès l'année 1999.

D'entrée, la Belgique voit sa part progresser de 20% à presque 50% en janvier 1993, ce qui fait momentanément de ce pays la principale destination des requérants de l'ex-Zaire. Suit alors une diminution, répartie en deux temps (jusqu'en janvier 1994, puis au tournant de l'année 1995). Après s'être stabilisé légèrement au-dessus des 10%, le poids de la Belgique augmente à nouveau à partir du mois de janvier 1997. D'abord modérée, cette progression s'accélère en juin 1998. Un nouveau pic (environ 40%) est atteint dans la seconde moitié de l'année. La part de la Belgique recule alors progressivement (à l'exception d'une légère hausse lors de la fin de l'année 2000) et se fixe entre 10% et 20%.

La France se caractérise par une évolution beaucoup plus linéaire. En 1992, elle concentre environ 20% des requêtes. Il n'y a que peu de changement jusqu'au début de l'année 1995. La part française va ensuite diminuer momentanément avant d'amorcer une lente augmentation (malgré quelques irrégularités). Elle finit par osciller entre 40% et 50% à partir du début de l'année 2001.

Graphique 7: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance de la RD Congo (Kinshasa).- 1992-2002.



Comme pour la Belgique, les Pays-Bas commencent la période analysée par une augmentation du nombre relatif de requêtes déposées. Par contre, le maximum atteint au début de l'année 1994 est suivi d'une diminution durable ; la proportion passant sous la barre de 10%.

Le poids de la Grande-Bretagne se caractérise plutôt par une tendance à la hausse, surtout après 1998 et malgré un léger reflux au cours de l'année 2000. En Suisse aussi, l'évolution du nombre relatif est globalement en progression, même si celle-ci est relativement faible.

1.3.2.4 Synthèse

L'évolution de la distribution géographique des requêtes déposées dans les sept principaux pays d'accueil européens par des personnes originaires de République Démocratique du Congo peut-être divisée en quatre temps:

1. En 1992, le flux atteint une intensité maximale ; il se dirige principalement vers l'Allemagne et, accessoirement vers la Belgique.
2. Ensuite, alors que le nombre total de demandes diminue, de même que la part de l'Allemagne, celle de la Belgique, puis celle des Pays-Bas, augmentent sensiblement.
3. Après 1994, le nombre de demandes se stabilise ; l'Allemagne redevient la principale destination, même si la distribution est, dans l'ensemble, mieux équilibrée.
4. A partir de 1999, le nombre total connaît une nouvelle progression ; l'essentiel de celle-ci semble être dirigée vers la France qui devient le principal pays d'accueil.

1.3.3 Requérants en provenance du Nigeria

1.3.3.1 Repères événementiels

Pays le plus peuplé d'Afrique (plus de 130 millions d'habitants), le Nigeria est une mosaïque ethnique et religieuse, unifiée par la colonisation britannique. Indépendant depuis 1960, le pays n'a, malgré son potentiel (et notamment ses ressources pétrolières), jamais réellement connu de progrès économique en raison d'une forte instabilité politique aggravée par des clivages ethniques très marqués et par le rôle très important dévolu à l'armée. La fin des années 1980 marque la multiplication des affrontements ouverts entre ethnies.

Ne cessant de retarder le retour à un régime civil, le général Babangida annule en août 1993 le résultat des élections présidentielles qui ont eu lieu en juin. Un gouvernement intérimaire est alors mis en place, dirigé par Ernest Shonekan, puis dès novembre par Sani Abasha. Ce dernier suspend immédiatement les institutions démocratiques. Le pays effectue alors un retour en arrière, notamment du point de vue du respect des droits de l'homme (la situation initiale étant pourtant déjà peu brillante). Les répressions s'intensifient, et aux arrestations succèdent des cas d'exécutions (notamment en 1995 les pendaisons de l'écrivain Ken Saro-Wiwa et de huit autres membres d'un mouvement revendiquant l'autodétermination du peuple ogoni) condamnées et sanctionnées par la communauté internationale.

Sani Abasha meurt en 1998 et son successeur, le général Abubakar poursuit son programme politique très critiqué en présidant l'organisation d'élections régionales, législatives et présidentielles. Sous son mandat, et suite à des gestes d'apaisements (libération de prisonniers d'opinion), les relations diplomatiques avec l'extérieur s'améliorent considérablement. En 1999, Olesungo Obasanjo est élu président. La situation du pays semble par la suite aller dans la bonne direction même si la stabilité est menacée à plusieurs reprises par des combats opposant fondamentalistes musulmans et chrétiens (ceux-ci auraient fait près de 10'000 victimes depuis 1999).

1.3.3.2 Tendances générales

Avec environ 60'000 requêtes déposées entre 1992 et 2002 dans les sept pays étudiés, les Nigérians constituent le second groupe national le plus important d'Afrique de l'Ouest et du Centre en termes de requérants d'asile après les ressortissants de la République Démocratique du Congo.

La situation, au début de la période, se caractérise par un afflux très important (la barre des 2'000 est dépassée en mars 1992). Celui-ci s'affaiblit ensuite sur une durée d'un an. Un premier minimum (300 demandes) est atteint au mois de mai 1993. À partir de cette date, le nombre mensuel de demandes augmente légèrement jusqu'en 1996 où il s'approche de 750. Il connaît ensuite une nouvelle baisse, d'abord rapide puis plus lente et se stabilise autour de 200 par

mois. Enfin, depuis le milieu de l'année 2001, il progresse à nouveau, pour atteindre environ 500 demandes mensuelles en 2002.

Graphique 8: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Nigeria.- 1992-2002.



Deux pays de destination sortent du lot: la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui concentrent respectivement 37% et 33% des demandes. Les volumes restent cependant importants dans tous les autres pays: ainsi, si la part de la Suisse n'excède pas 5%, elle a tout de même accueilli un total d'environ 2'800 requêtes.

Tableau 4: Requérants en provenance du Nigeria.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Grande-Bretagne	21 708	37.4%
Allemagne	19 318	33.3%
Autriche	4 404	7.6%
Pays-Bas	3 747	6.5%
France	3 052	5.3%
Belgique	2 970	5.1%
Suisse	2 849	4.9%
Total	58 048	

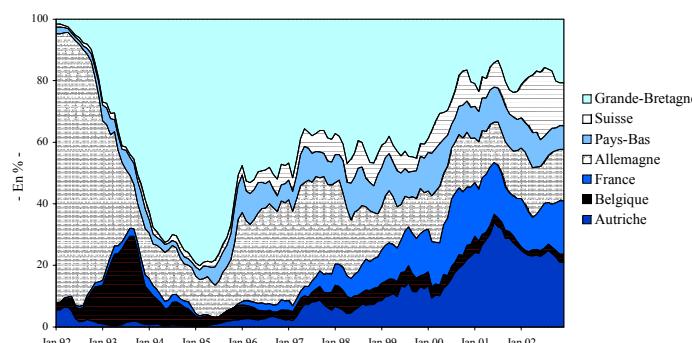
1.3.3.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Le poids de la Grande-Bretagne, premier pays de destination des requérants en provenance du Nigeria se caractérise, tout au long des onze années, par des évolutions contrastées. Le nombre de demandes y est très faible en début de période alors que le total est à son maximum. Mais dès l'année 1992, le poids de la Grande-Bretagne connaît une hausse qui s'accélère ensuite à partir du milieu de l'année 1993, dans un contexte de baisse générale. La part de la Grande-Bretagne dépasse 70% en 1994 et culmine à près de 80% au début de l'année 1995. Durant cette même année, en juin, cette part chute brusquement,

retombant à 50% en quelques mois. Cette diminution se poursuit ensuite plus lentement jusqu'en 1997, moment à partir duquel la part des requêtes déposées en Grande-Bretagne se stabilise autour des 40% pendant plus de deux ans. Entre la fin de l'année 1999 et le début de l'année 2000, le poids de la Grande-Bretagne diminue à nouveau, et passe à environ 20%.

L'Allemagne se caractérise durant la première partie de la période envisagée par une évolution inverse de celle constatée pour la Grande-Bretagne. Partant d'une situation initiale où l'Allemagne capte l'essentiel du flux en provenance du Nigeria (à un moment où il a une intensité maximale), on passe, en une année, à une situation où elle n'accueille plus que 10 à 20% des demandes. La part de l'Allemagne se stabilise à ce niveau jusqu'en septembre 1995, où elle atteint brièvement près de 30%. Deux ans plus tard, à l'entame de l'année 1998, le poids de l'Allemagne diminue à nouveau et s'approche de valeurs proches des 15% qui se maintiennent jusqu'en 2002.

Graphique 9: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Nigeria.- 1992-2002.



La part des autres pays se caractérise par des évolutions beaucoup plus modérées. L'Autriche, la France et la Suisse montrent des profils similaires : leurs parts sont très faibles au début (proches de zéro) et augmentent lentement tout au long de la période d'analyse sans que des ruptures nettes puissent apparaître. Les maxima atteints diffèrent légèrement dans le temps et dans leurs valeurs. Les poids de la France et de la Suisse s'approche des 20% respectivement au milieu de l'année 2000 et au milieu de l'année 2001. Celui de l'Autriche atteint des valeurs supérieures (40% des demandes) durant l'année 2001.

En Belgique, la part augmente de manière importante au cours de l'année 1993 (presque 30% en septembre) avant de retomber sous la barre des 10% jusqu'en 2002. Enfin, la part des Pays-Bas est d'une très grande régularité (environ 10%)

à l'exception des années 1992 à 1995 où elle est légèrement inférieure à sa propre moyenne.

1.3.3.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées entre 1992 et 2002 dans les sept principaux pays d'accueil européens par des ressortissants nigérians peut se résumer en trois points :

1. En 1992, le flux est très important, et dirigé essentiellement vers l'Allemagne.
2. A partir de 1993, son intensité diminue assez rapidement et il se redistribue principalement vers la Grande-Bretagne (mais aussi, dans un premier temps, vers la Belgique).
3. Après une légère reprise entre 1995 et 1996, il baisse à nouveau alors que la répartition des demandes est de plus en plus équilibrée. A la fin de la période envisagée, un pays semble sortir du lot (l'Autriche) et un autre ne semble réellement plus concerné (la Belgique).

1.3.4 Requérants en provenance d'Angola

1.3.4.1 Repères événementiels

Dès le lendemain de son indépendance du Portugal en 1975, l'Angola s'enfonce dans une guerre civile ethnique au très long cours, attisée par le contexte de guerre froide.

En 1991, la promulgation d'une loi sur le multipartisme et un premier cessez-le-feu entre le principal mouvement d'opposition, l'*UNITA*¹⁷, et le gouvernement, fait naître l'espoir d'un processus de paix. Cette perspective est de courte durée car l'*UNITA* (et son leader Jonas Savimbi) conteste les résultats d'élections organisées en 1992; la guerre civile reprend alors de plus belle.

En 1994, une nouvelle tentative de conciliation (les accords de Lusaka), prévoyant notamment l'intégration des responsables de l'*UNITA* à la vie politique du pays, débouche sur une période de paix relative de quatre ans. Toutefois, malgré la constitution d'un gouvernement d'unité nationale en 1997, les incidents ne cessent jamais réellement. Suite à une nouvelle affaire, le gouvernement (et son président J.E. Dos Santos) accuse l'*UNITA* d'avoir violé les accords et lui déclare à nouveau la guerre.

Dès la fin de l'année 1998, le pays connaît une nouvelle flambée de violences (l'ONU décide, dès février 1999, de retirer ses troupes) qui s'aggravent en 2000

¹⁷ Union pour l'Indépendance Totale de l'Angola

lorsque le gouvernement -voyant une partie de la population lassée par la guerre manifester ouvertement pour la reprise des négociations- entame une dure campagne de répression contre toutes les critiques.

La logique de guerre qui anime manifestement les deux partis, dont l'un conserve le pouvoir politique, et l'autre, les richesses d'une grande partie du pays (l'UNITA aurait considérablement profité du trafic de diamants), ne semble pas près de disparaître. Pourtant, en février 2002, les troupes du gouvernement abattent J. Savimbi et ses partisans déposent les armes. Un accord de cessez-le-feu signé en avril marque alors la fin d'une des guerres civiles les plus meurtrières d'Afrique. Le conflit aurait fait des centaines de milliers de morts et provoqué le déplacement de plusieurs millions de personnes en plus de 25 ans¹⁸.

1.3.4.2 Tendances générales

Environ 40'000 requêtes ont été déposées, sur l'ensemble de la période 1992-2002, dans les sept pays étudiés, par des personnes en provenance de l'Angola, ce qui en fait le troisième groupe national d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Contrairement à ce que l'on peut observer pour la République Démocratique du Congo et pour le Nigeria, l'évolution du nombre de demandes d'asile semble, cette fois, être en phase, depuis 1992, avec les principaux événements politiques qui ont secoué l'ancienne colonie portugaise.

Graphique 10: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance de l'Angola.- 1992-2002.



Au début, le chiffre mensuel ne dépasse pas les 200. Lorsque, après les élections de 1992, la guerre civile reprend de plus belle, le nombre de requêtes augmente sensiblement pour atteindre plus de 400 par mois au début 1994. La période de

¹⁸ Certaines ONG (comme MSF ou Amnesty International) avancent les chiffres de 500'000 victimes et de quatre millions de déplacés.

paix relative correspond à une diminution des demandes (retour à des valeurs semblables à celles observées en 1992). Enfin, à partir de 1998, on constate une nouvelle progression du nombre de requêtes. Un premier palier (400 demandes par mois) est atteint en juin 1999. Un an plus tard l'augmentation reprend de manière encore plus spectaculaire, le nombre mensuel de nouvelles requêtes doublant en l'espace de quelques mois pour dépasser la barre des 900 au mois d'octobre 2001. La mort de J. Savimbi coïncide enfin avec une forte diminution des demandes.

Tableau 5: Requérants en provenance de l'Angola.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Pays-Bas	13 957	33.4 %
France	6 300	15.1 %
Allemagne	6 229	14.9 %
Grande-Bretagne	6 217	14.9 %
Suisse	5 653	13.5 %
Belgique	3 093	7.4 %
Autriche	354	0.8 %
Total	41 803	

Ce sont les Pays-Bas qui constituent, de loin, le principal pays de destination des requérants angolais (environ 1/3 des demandes). Ils devancent un groupe de quatre pays -la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Suisse- qui ont attiré une proportion à peu près identique de demandeurs d'asile (environ 15% chacun). Enfin, la Belgique (avec moins de 3000 requêtes déposées) et surtout l'Autriche (350 requêtes) semblent être moins concernés par le flux en provenance de l'Angola. La distribution des demandes d'asile paraît, malgré les différences énoncées ci-dessus, relativement équilibrée par rapport au cas de ressortissants d'autres nationalités.

1.3.4.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

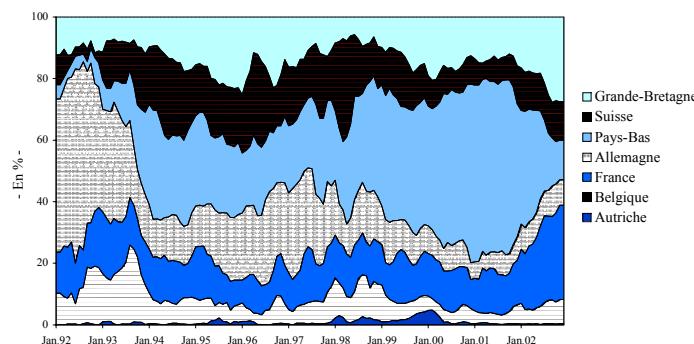
Deux pays montrent une évolution mensuelle plus marquée de la part des requêtes enregistrées au cours de ces onze années: l'Allemagne et les Pays-Bas.

Avec environ 60% des requêtes, l'Allemagne est au début de l'année 1992 le principal pays de destination. Cette proportion va alors diminuer en deux temps :

- Entre août 1992 et janvier 1993. Il est à noter que le nombre absolu de nouvelles requêtes connaît encore une faible progression, moins rapide que sur l'ensemble des sept pays envisagés.
- Entre mars 1993 et février 1994. Cette fois, l'évolution de la part des requêtes va de pair avec une réduction du nombre absolu des demandes déposées en

Allemagne, ce qui contraste nettement avec la tendance observée dans les autres pays d'accueil où les effectifs tendent à augmenter.

Graphique 11: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance de l'Angola.- 1992-2002.



Par la suite, le nombre de nouvelles requêtes dirigées vers l'Allemagne semble se stabiliser autour de 40, sauf au début de l'année 1998, où il descend brièvement en dessous de 20 (des valeurs minimales alors aussi atteintes pour le total des six pays d'accueil), et à la fin de l'année 2001, lorsque l'afflux de réfugiés en provenance de l'Angola atteint une intensité maximale en Europe.

Cette stabilité relative conditionne l'évolution de la part que représente l'Allemagne, avec une lente augmentation jusqu'au début de l'année 1997 (les 30% sont à nouveau dépassés) puis une baisse progressive (d'abord rapide, puis plus lente) de la proportion en-dessous des 10%.

Les Pays-Bas connaissent une évolution diamétralement opposée. Au début 1992, ils concentrent une part peu importante des requêtes déposées par les Angolais. Dès la fin de l'année s'amorce une tendance à l'augmentation qui s'accélère nettement en 1993, et qui aboutit à un premier plafond (environ 40% des demandes mensuelles). Il s'en suit une phase de deux à trois ans durant laquelle la proportion diminue très légèrement. À partir de la fin de l'année 1996, les Pays-Bas absorbent une très grande partie de l'augmentation générale du flux de demandeurs d'asile en provenance d'Angola. Les maxima sont atteints vers septembre-d'octobre 2001 (plus de 500 requêtes déposées, soit près de 60 % de l'ensemble des sept pays d'accueil). Une profonde rupture survient à ce moment. Alors que le flux total n'a pas encore amorcé sa diminution, la part des Pays-Bas chute brusquement à moins de 40% en novembre 2001. Cette diminution se poursuit l'année suivante, le pourcentage descendant même finalement en dessous des 15%.

En ce qui concerne les autres pays d'accueil, les évolutions mensuelles sont moins nettes :

- La Suisse, partant de valeurs relativement faibles, prend de l'importance au cours des années 1993 et 1994. On enregistre ensuite une succession de 3 maxima (juin 1994, juillet 1996 et avril 1998) suivis chacun d'un retour plus ou moins rapide à des valeurs oscillant entre 15 et 20%. La fin de la décennie envisagée est, quant à elle, marquée par un tassement prolongé de la proportion des requêtes déposées en Suisse autour des 10%.
- De manière générale, le poids de la Grande-Bretagne oscille entre des valeurs de l'ordre de 10 à 20% (très occasionnellement 30%, et ce, à des moments où la demande sur l'ensemble des sept pays d'accueil retenus est plus faible). La fin de la période (en 2002) semble par contre se caractériser par une augmentation plus prononcée.
- La Belgique semble jouer un rôle important au début de la période (avec des valeurs maximales dépassant les 25% voir les 30%). C'est même le pays principal d'accueil des requérants angolais au cours de l'été 1993. Par la suite le nombre de dossiers enregistrés descend durablement en dessous des 10%. La Belgique n'est pas concernée par la forte augmentation du nombre de requêtes en provenance d'Angola constatée ailleurs à partir de 1998.
- Enfin, la proportion des demandes introduites en France est on ne peut plus stable (entre 10 et 20% tout au long de la période analysée). L'évolution, en nombre absolu, s'approche d'ailleurs de celle que l'on peut observer pour le total des sept principaux pays d'accueil.

1.3.4.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des requêtes angolaise semble se diviser en quatre phases:

1. Début 1992, caractérisée par la primauté de l'Allemagne.
2. De 1993 à 1997, période durant laquelle aucun pays ne prend réellement l'ascendant.
3. De 1998 à la fin de l'année 2001, caractérisée par l'importance croissante des Pays-Bas.
4. L'année 2002 est marquée par le retour à une distribution plus équilibrée (les pays principaux d'accueil sont alors la France et la Grande-Bretagne).

1.3.5 Requérants en provenance du Sierra Leone

1.3.5.1 Repères événementiels

Le Sierra Leone présente une situation très compliquée, surtout depuis le début des années 1990. Au niveau politique, ce pays, anciennement sous domination

britannique, connaît une succession de coups d'Etats et de changements de dirigeants. Il est aussi et surtout le théâtre d'une guerre civile meurtrière dont les enjeux ne sont pas toujours transparents. Les principaux affrontements opposent le gouvernement (et ses différents visages successifs) aux troupes rebelles du RUF¹⁹ (sous la conduite de Foday Sankoh) avec pour arrière-fond, non seulement la conquête du pouvoir mais aussi le contrôle des très nombreuses richesses naturelles (minérais et diamants) que possède le territoire.

Les conflits ont par ailleurs un caractère largement international. Ils impliquent tout d'abord certaines compagnies minières transnationales, soupçonnées d'entretenir des milices. Ils impliquent ensuite directement les pays voisins, et notamment le Libéria et son leader controversé Charles Taylor (qui serait un des instigateurs de cette guerre civile).

Malgré l'intervention progressive de la communauté internationale (africaine puis onusienne), les accords de paix signés entre les différentes parties (ceux d'Abidjan, datant de 1996) se soldent par des échecs répétés. Suite à une série d'attaques très violentes menées par le RUF sur Freetown même en 1999 (6'000 victimes), un nouveau cessez-le-feu est conclu. Celui-ci accorde non seulement une amnistie complète aux rebelles pourtant accusés de violer, mutiler et massacer les populations civiles, mais aussi aux pouvoirs politiques. Ces concessions n'empêchent pas la reprise des actions violentes (comme la prise d'otage de 500 casques bleus en mai 2000) qui finissent par déboucher sur l'arrestation de F. Sankoh. Malgré la signature d'un nouveau cessez-le-feu et malgré une volonté de normalisation politique exprimée par les principaux hommes forts (avec la mise sur pied d'une Assemblée consultative en 2001 préparant des élections présidentielles pour 2001 qui consacrera la réélection du président Ahmad Tajan), la situation reste explosive.

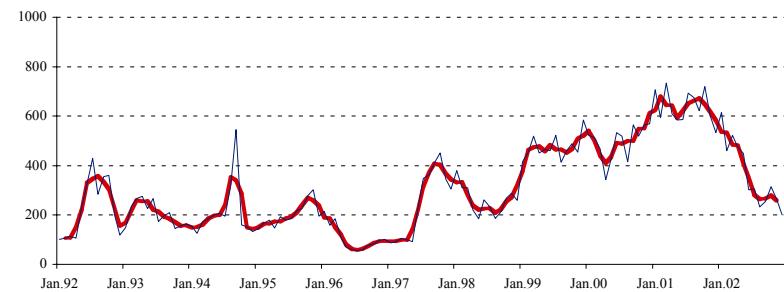
1.3.5.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, plus de 40'000 demandes ont été introduites dans les sept pays étudiés par des personnes du Sierra Leone. Ce chiffre est important. Il est très proche de ce que l'on enregistre pour le Nigeria, pays pourtant nettement plus peuplé²⁰.

Le nombre mensuel de demandes présente une très grande variabilité. Entre 1992 et 1996, il oscille de manière irrégulière entre 150 et 400. Après avoir été légèrement plus faible durant l'année 1996, il montre une tendance à l'augmentation qui se poursuit en plusieurs étapes jusqu'en 2001, quand le

nombre de demandes dépasse la barre des 600 par mois. Le nombre diminue ensuite nettement durant l'année 2002.

Graphique 12: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Sierra Leone.- 1992-2002.



Les flux s'orientent surtout en direction de trois destinations privilégiées : l'Allemagne (29%), la Grande-Bretagne (26%) et les Pays-Bas (22%) qui concentrent à eux trois près de 4/5 des requêtes. Néanmoins, les autres pays d'accueil sont concernés par des volumes eux aussi relativement importants. Ainsi, l'Autriche qui ne représente que 3% du total des requêtes en comptabilise encore environ 1'200.

Tableau 6: Requérants en provenance du Sierra Leone.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Allemagne	11 956	29.0%
Grande-Bretagne	10 705	26.0%
Pays-Bas	9 056	22.0%
Belgique	2 946	7.2%
Suisse	2 861	6.9%
France	2 423	5.9%
Autriche	1 233	3.0%
Total	41 180	

1.3.5.3 Evolution de la distribution géographique des demandes.

Avec près de 95% des demandes pour l'année 1992, l'Allemagne représente presque le seul pays de destination des requérants en provenance du Sierra Leone au début de la période couverte par cette recherche. Au cours des années 1993 et 1994, l'importance de l'Allemagne diminue considérablement, la part des requêtes qui y sont recensées tombant à environ 40% (fin 1993), puis sous

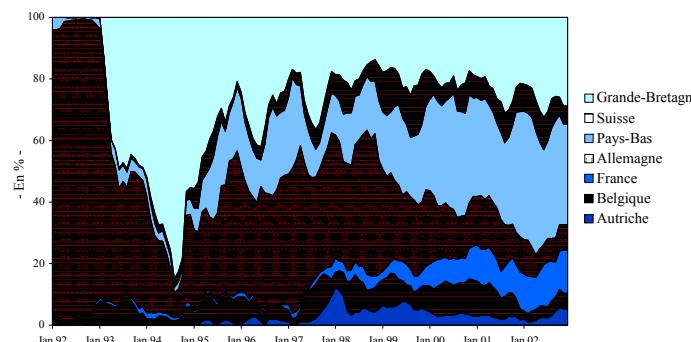
¹⁹ Revolutionary United Front

²⁰ Le Nigeria et le Sierra Leone comptent respectivement 130 et 5 millions d'habitants.

les 10% (en août-septembre 1994). Le poids de l'Allemagne se renforce ensuite, et oscille autour des 40% jusqu'à la fin de l'année 1998. La période analysée se termine pour l'Allemagne par une baisse relativement régulière amenant le nombre relatif sous la barre des 10% en 2002.

La Grande-Bretagne présente aussi une évolution marquée. Il faut rappeler que les données sont manquantes dans ce pays pour l'année 1992, ce qui pourrait nuancer le constat d'une très forte concentration des demandes en Allemagne cette même année. Toutefois, à en juger par l'évolution constatée en 1993 du point de vue des données absolues, il semble probable que le nombre de demandes a été effectivement très faible durant cette année²¹. En 1993, la part de la Grande-Bretagne montre une très forte progression qui se poursuit jusqu'au mois d'août 1994 (où les 80% sont dépassés). S'ensuit un recul très net se poursuivant jusque décembre 1995 (moins de 20% des requêtes). À partir de cette date le nombre relatif de demandes déposées en Grande-Bretagne oscille de manière irrégulière entre 20 et 40% avant de se stabiliser à 20% de 1998 à 2001. La période analysée se termine pour la Grande-Bretagne par une légère tendance à la hausse.

Graphique 13: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Sierra Leone.- 1992-2002.



Dans un premier temps, jusque 1995, la part de demandes déposées aux Pays-Bas reste très faible. Elle augmente ensuite assez rapidement, et s'approche (malgré une certaine irrégularité) à plusieurs reprises des 30% avant la fin de l'année 1996. Notons qu'en termes absolus, l'évolution reste plus mesurée. Le

²¹ L'affectation des pays de provenance peu représentés à une catégorie "autres" constitue d'ailleurs probablement la des raisons de cette lacune.

pourcentage de requêtes redescend ensuite momentanément à 10% avant de progresser à nouveau, mais cette fois de manière beaucoup plus régulière pour dépasser les 30% au début de l'année 2000. À la fin de la période analysée, le nombre de demandes diminue, mais la part des Pays-Bas continue à osciller entre 30 et 40%.

Les autres pays montrent des évolutions beaucoup moins contrastées. La France et la Suisse enregistrent de très lentes progressions, et voient leur part passer de 0 à environ 10% au cours de cette décennie. Le poids de la Belgique (un peu moins de 10% des demandes) et de l'Autriche (entre 0 et 5%) sont plus stables encore.

1.3.5.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées entre 1992 et 2002 dans les sept principaux pays d'accueil européens par des personnes en provenance du Sierra Leone peut être divisée en 4 phases distinctes:

1. Au début de la période l'écrasante majorité des demandes sont déposées en Allemagne.
2. A partir de 1993, le flux se réoriente massivement en direction de la Grande-Bretagne.
3. En 1996 et 1997, le nombre de demandes diminue et l'Allemagne redevient la principale destination des requérants en provenance du Sierra Leone.
4. En 1999, le flux se renforce vers la Grande-Bretagne et surtout vers les Pays-Bas qui deviennent le premier pays d'accueil.

1.3.6 Requérants en provenance du Ghana

1.3.6.1 Repères événementiels

Cette ancienne colonie britannique (premier pays du continent africain à avoir obtenu l'indépendance après la deuxième guerre mondiale) voit l'arrivée au pouvoir en 1981, suite à un coup d'Etat de Jerry Rawling. Celui-ci fait l'objet de nombreuses tentatives de renversements, signes perceptibles de l'instabilité politique qui caractérise encore le Ghana au cours des années 1980. Les années 1990 marquent le début de réformes constitutionnelles ouvrant au pays l'accès au multipartisme.

Jerry Rawling conserve toutefois le pouvoir après les élections organisées en 1992 malgré la dénonciation par l'opposition de fraudes électorales. En outre, le régime est encore tristement réputé auprès de différentes organisations internationales pour ses méthodes expéditives et ses nombreuses atteintes aux droits de l'Homme. Il en découle une période d'agitations politiques se ponctuant par de nombreux combats entre manifestants et forces de l'ordre.

En 1994, le Nord-Est du pays est le théâtre d'affrontements interethniques importants faisant plus d'un millier de victimes et 150'000 déplacés.

Malgré les tensions politiques et la situation économique préoccupante, Jerry Rawling obtient un nouveau mandat en 1996. La situation semble alors s'améliorer très lentement. En témoignent les élections présidentielles de 2000 qui se déroulent, aux dires d'observateurs internationaux, dans de relativement bonnes conditions et qui débouchent sur la désignation d'un nouveau dirigeant, J-E Atta Mills, à la tête de l'Etat.

1.3.6.2 Tendances générales

Avec près de 28'000 requêtes déposées entre 1992 et 2002, les Ghanéens représentent un groupe de réfugiés relativement important. C'est surtout au début de la période que le nombre mensuel de demandes est élevé, franchissant même la barre des 1'000 au milieu de l'année 1992. Par la suite, il diminue d'abord rapidement durant l'année 1993 puis plus doucement jusqu'en 1996 où il passe en dessous des 50 demandes par mois. Depuis, le nombre de nouvelles requêtes mensuelles est resté stable.

Graphique 14: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Ghana.- 1992-2002.



Deux pays ont absorbé à eux seuls près de 4/5 du flux de requérants en provenance du Ghana: l'Allemagne (42%) et la Grande-Bretagne (35%). Les contingents enregistrés en France et en Belgique, même s'ils représentent moins de 10% des demandes chacun, son encore relativement importants en chiffres absolus (plus de 2'000 dossiers). L'Autriche, les Pays-Bas et la Suisse ont joué, dans l'ensemble, un rôle marginal.

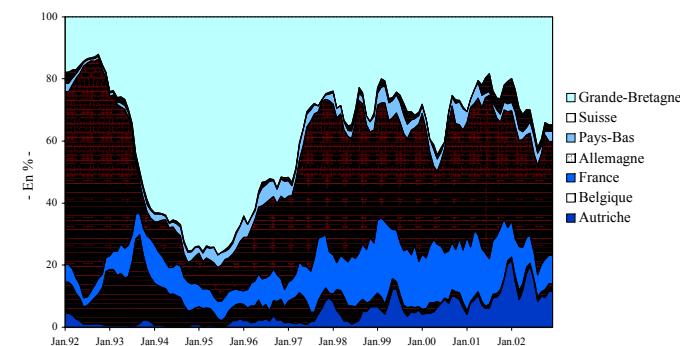
Tableau 7: Requérants en provenance du Ghana.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Allemagne	11 676	42.4%
Grande-Bretagne	9 584	34.8%
Belgique	2 585	9.4%
France	2 120	7.7%
Autriche	647	2.3%
Pays-Bas	609	2.2%
Suisse	325	1.2%
Total	27 546	

1.3.6.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Au début de l'année 1992, la part des demandes déposées en Allemagne est en pleine croissance. Durant l'été, elle s'approche des 80%. Le nombre absolu des demandes est à son niveau maximale en Europe à ce moment là. Le mois de septembre marque une rupture importante. Le poids de l'Allemagne recule de manière très rapide: en septembre 1993, il n'est plus que de 10%. Par la suite, le nombre absolu de demandes introduites en Allemagne, qui a aussi atteint des valeurs très faibles par rapport aux maxima de l'année 1992, fait preuve d'une remarquable stabilité pour tout le reste de la période envisagée. Cela n'empêche pas la part allemande de progresser d'abord lentement, entre 1995 et 1996, puis plus rapidement au début de l'année 1997. Le poids de l'Allemagne oscille ensuite de manière plus ou moins régulière autour des 40% jusqu'en 2002.

Graphique 15: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Ghana.- 1992-2002.



L'évolution de la part de la Grande-Bretagne s'oppose assez nettement à celle de l'Allemagne. Partant de valeurs inférieures aux 20%, elle connaît une forte

hausse dès la fin de l'année 1992, et ce, en plusieurs étapes: elle dépasse successivement les 20% en janvier 1993, les 60% en janvier 1994, puis plafonne aux environs des 75% jusqu'en septembre 1995. Remarquons toutefois qu'en termes absolus, aucune évolution n'est réellement perceptible pour la Grande-Bretagne durant ce même laps de temps. À partir de septembre 1995, le poids de la Grande-Bretagne diminue progressivement: il passe sous les 50% au début 1997, puis sous celle des 30% dans le courant de la même année. L'évolution est par la suite plus difficile à saisir (peut-être aussi parce qu'elle porte sur des effectifs plus petits) : elle donne, à quelques exceptions près (les pics constatés pour mai juin 2000 et août 2002), l'impression d'une relative stabilité.

La Belgique concentre en 1992 environ 10% des demandes déposées parmi les sept pays étudiés ici. Cette part progresse jusqu'au milieu de l'année 1993 où elle atteint les 30%, avant de redescendre sous les 10%. Remarquons que dans le même temps le nombre absolu de nouvelles demandes déposées par des ressortissants ghanéens tend vers des valeurs très faibles.

La part de la France reste proche des 10% jusqu'en 1997. Elle progresse ensuite légèrement pour atteindre des valeurs de l'ordre de 20% jusqu'en 2002, année durant laquelle elle baisse à nouveau.

Si la Suisse et les Pays-Bas ne connaissent pratiquement aucune évolution, l'Autriche se caractérise par une très lente progression s'étalant sur les onze années envisagées: de valeurs très faibles, la part autrichienne finit même par dépasser les 20% en 2001 et en 2002. Cependant, en termes absolus, le nombre de demandes reste faible.

1.3.6.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées dans les sept principaux pays d'accueil européens par les requérants d'origine ghanéenne peut être divisées en trois grandes phases:

1. Au cours de la première partie de l'année 1992, le flux de requérants en provenance du Ghana est maximal ; l'Allemagne constitue de loin leur principale destination.
2. Entre 1993 et 1996, le nombre mensuel de nouvelles demandes diminue de manière très nette ; la Grande-Bretagne tend à devenir le premier pays d'accueil.
3. En 1996, le flux est devenu très faible ; il se distribue de manière plus équilibrée entre les différents pays même si l'Allemagne et la Grande Bretagne continuent de jouer un rôle important.

1.3.7 Requérants en provenance du Togo

1.3.7.1 Repères événementiels

Avant l'indépendance en 1960, l'histoire du Togo est liée avec celle de plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne (dont il était une colonie avant la première guerre mondiale), la France et l'Angleterre. Au début des années 1990, sous la pression populaire (manifestations, grèves, affrontements, etc.), le général Etienne Eyadéma, au pouvoir depuis 1967, doit accepter un certain nombre de concessions. Ainsi, en 1991, le Togo s'ouvre officiellement au multipartisme alors qu'une conférence nationale retire tous ses pouvoirs au général et instaure un gouvernement de transition en attendant la tenue d'élections en 1993.

Eyadéma va cependant très vite récupérer les commandes, avec le soutien d'« éléments militaires incontrôlés » acquis à sa cause qui multiplient les coups de force (intimidations de leaders politiques d'opposition, arrestations, etc.). Le gouvernement, lui aussi de retour à sa forme initiale, durcit le ton et les grèves ou les manifestations qui éclatent à nouveau sont parfois réprimées de manière très violente (comme en janvier 1993). Au cours de cette même année, Eyadéma remporte des élections présidentielles boycottées par l'opposition dans des conditions très discutables.

L'année suivante, l'opposition gagne la majorité absolue aux élections parlementaires, mais, par un habile jeu juridique (annulation de l'élection de trois députés) et tactique (en divisant l'opposition), le gouvernement continue à être dominé dans les faits par le Rassemblement du Peuple Togolais du président Eyadéma. L'opposition a beau montrer son désaccord à plusieurs reprises, elle n'est pas intégrée aux prises de décisions si bien que rien ne change réellement. En outre, Eyadéma emporte à nouveau, en 1998, des élections présidentielles entachées d'irrégularités.

Si des progrès sont enregistrés sur le plan des libertés publiques par rapport aux violences politiques des années 1990-1994, Amnesty International cible encore régulièrement le Togo pour des violences, tortures ou exécutions extra-judiciaires pratiquées par les forces de l'ordre contre l'opposition intérieure et extérieure.

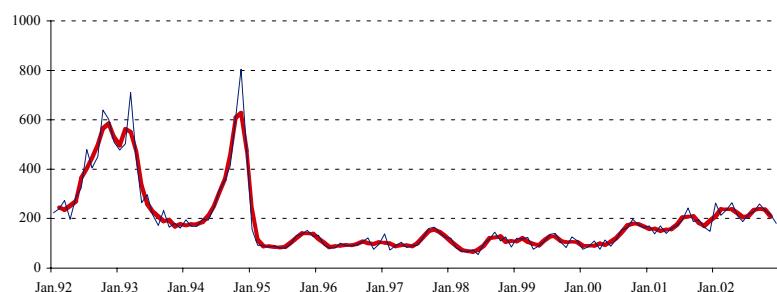
1.3.7.2 Tendances générales

Environ 25'000 demandes d'asile ont été déposées entre 1992 et 2002 par des ressortissants togolais dans les pays européens retenus. C'est un chiffre important mais inférieur à celui du Sierra Leone, pays de population identique (5,5 millions d'habitants).

La période analysée s'ouvre sur une augmentation sensible du nombre de demandes, qui passe de 200 à 600 dans la seconde moitié de l'année 1992. De retour à son niveau initial au cours de l'année 1993, la demande connaît une

nouvelle hausse, forte mais limitée dans le temps, à la fin de l'année 1994 (800 requêtes sont enregistrées lors du mois de novembre). Par la suite, le flux de requérants redescend à un niveau beaucoup plus faible (100 demandes par mois) et reste stable pendant quelques années avant d'amorcer une légère augmentation à partir de l'an 2000, et d'atteindre le palier des 200 demandes mensuelles durant l'année 2001.

Graphique 16: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Togo.- 1992-2002.



Le flux est dirigé avant tout vers l'Allemagne qui concentre à elle seule près de 70% des demandes. La Belgique (10%) et les Pays-Bas (7,5%) jouent encore un rôle important. Les autres pays représentent tous des poids inférieurs à 5%.

Tableau 8: Requérants en provenance du Togo.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Allemagne	18 251	72.2%
Belgique	2 619	10.4%
Pays-Bas	1 863	7.4%
France	1 066	4.2%
Suisse	811	3.2%
Grande-Bretagne	607	2.4%
Autriche	69	0.3%
Total	25 286	

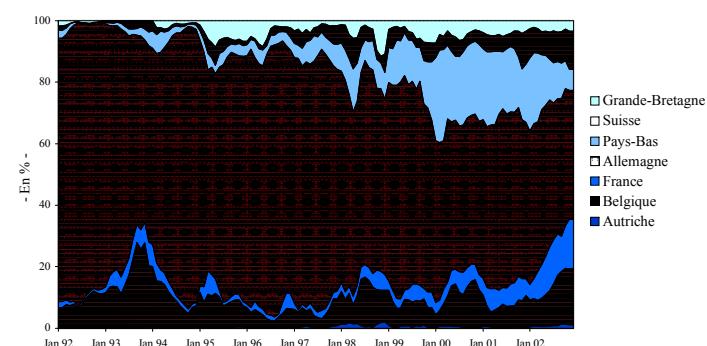
1.3.7.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Entre 1992 et 2002, c'est l'Allemagne qui absorbe le plus gros des demandes déposées en Europe par les requérants d'asile togolais. Toutefois, sa part varie de manière assez importante. Entre 1992 et 1995, elle connaît une succession de hausses et de baisses bien marquées. Très forte en 1992, de l'ordre de 90%, la

part de l'Allemagne diminue ensuite en 1993, d'abord lentement puis plus rapidement et atteint des valeurs d'environ 60% avant de remonter à plus de 90% en octobre 1994. Elle redescend enfin à 70% au début de l'année 1995.

À partir du milieu de l'année 1995, et pendant deux ans, le poids de l'Allemagne oscille faiblement autour des 80%. En août 1997, la part amorce une diminution, décisive cette fois-ci: elle s'arrête à un premier palier (entre 60% et 70%) jusqu'à la fin de l'année 1993 puis poursuit sa descente et passe sous les 50%, une première fois en 2000, puis une seconde en 2002.

Graphique 17: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Togo.- 1992-2002.



L'évolution du nombre relatif de demandes déposées en Belgique commence la période par une augmentation qui s'accélère en 1993. La part plafonne alors à près de 30% dans la seconde moitié de l'année avant d'entamer une diminution. Elle se stabilise ensuite autour de 10%. À partir de cette date, les évolutions ne sont que très peu marquées, la part de la Belgique ne remontant plus qu'à trois reprises au-dessus des 10% (dans la deuxième partie de 1998 ainsi qu'au cours des années 2000 et 2002).

Partant de valeurs relativement faibles, le poids des Pays-Bas progresse presque imperceptiblement pendant près de sept ans. À la fin de l'année 1999, l'augmentation s'accélère et les pourcentages finissent même par dépasser les 30%. Par la suite, ils diminuent, surtout après le début 2002 et redescendent sous les 10%.

Pour les autres pays (surtout la France et la Suisse), on assiste plutôt à une très lente augmentation, étalée sur l'ensemble de la période.

1.3.7.4 Synthèse

Au début de la période, lorsque le flux de requérants en provenance du Togo atteint des valeurs maximales, c'est l'Allemagne qui en capte l'essentiel. La

diminution de son intensité coïncide avec un recul de l'Allemagne (qui restera cependant toujours la première destination des demandeurs d'asile togolais) et une redistribution d'abord vers la Belgique et les Pays-Bas, puis vers la France et la Suisse.

1.3.8 Requérants en provenance du Libéria

1.3.8.1 Repères événementiels

L'année 1989 marque pour le Libéria le début d'une longue guerre civile. Celle-ci commence par l'attaque depuis la Côte d'Ivoire d'un groupe de rebelles (*National Patriotic Front of Liberia*) dirigés par Charles Taylor, qui s'autoproclame président, mettant fin à un régime militaire corrompu et coupable de nombreuses violations des droits de l'Homme. Le Libéria sombre alors dans le chaos. D'autres factions se lancent en effet dans une série de conflits entraînant une situation anarchique propice aux règnes de seigneurs de guerre ainsi qu'à de nombreux trafics. La plupart des missions diplomatiques quittent le pays et les occidentaux évacuent la plus grande partie de leurs ressortissants. En 1991, une Force interafricaine d'interposition (*Ecomog*) prend position au Libéria. Celle-ci éprouve les pires difficultés à se faire respecter et finit même par être assiégée à Monrovia en 1992 avant de contre-attaquer avec l'arrivée de renforts.

Après une succession de cessez-le feu et de reprises des hostilités, le pays semble enfin sortir de la crise en 1997. Le pays est en ruine et les conflits qui ont duré huit ans ont fait plus de 150'000 morts ainsi que de nombreux réfugiés. En juillet de cette même année, Charles Taylor -qui menace de reprendre les armes s'il ne l'emporte pas- est élu président avec 70% des voix.

Malgré la fin officielle de la guerre, celle-ci n'est éteinte ni dans les esprits ni dans les comportements. D'une part, le pouvoir en place fait l'objet de plaintes d'arrestations illégales, de harcèlements, d'extorsions de fonds et de passages à tabac par les forces de sécurité, d'autres part certaines factions (installées parfois en dehors du territoire national) se préparent à nouveau au combat. Le contexte laisse par conséquent la part belle à l'insécurité et aux flambées de violences. Celles-ci se multiplient depuis 1999. Récemment Charles Taylor a abandonné le pouvoir après avoir été inculpé de crimes de guerre et crimes contre l'Humanité pour son rôle dans la guerre civile sierra léonaise.

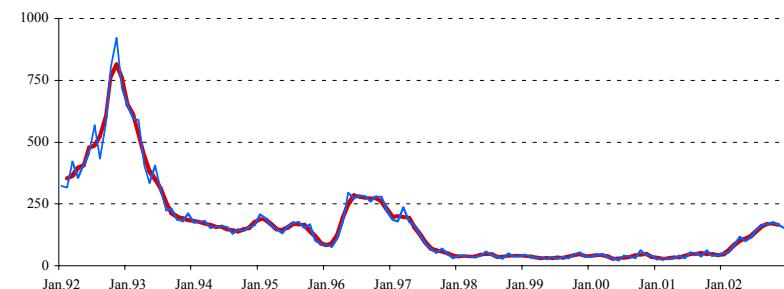
1.3.8.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, ce sont près de 20'000 requêtes qui ont été déposées par des ressortissants libériens sur l'ensemble des sept pays envisagés. Au cours de l'année 1992, le nombre de demandes introduites chaque mois est en forte augmentation, passant de moins de 400 à plus de 900 (novembre 1992).

En 1993, la tendance s'inverse. Le nombre de requêtes redescend à environ 200 en octobre 1993 puis stagne à ce niveau jusqu'au début de l'année 1997.

Dès ce moment, la diminution reprend, et le nombre de demandes passe entre 30 et 50 par mois. Enfin, depuis février 2002, une nouvelle progression semble devoir être enregistrée.

Graphique 18: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil. Requérants en provenance du Libéria.- 1992-2002.



La plus grande partie de ces demandes sont orientées vers l'Allemagne (près de la moitié) et les Pays-Bas (1/5 des requêtes). La Grande-Bretagne, la Belgique et la Suisse, jouent un rôle secondaire, même s'ils sont concernés par plus d'un millier de dossiers chacun.

Tableau 9: Requérants en provenance du Libéria.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Allemagne	11 412	52.4%
Pays-Bas	3 971	18.2%
Grande-Bretagne	1 909	8.8%
Belgique	1 842	8.5%
Suisse	1 168	5.4%
Autriche	803	3.7%
France	680	3.1%
Total	21 785	

1.3.8.3 Evolution de la distribution géographique des demandes.

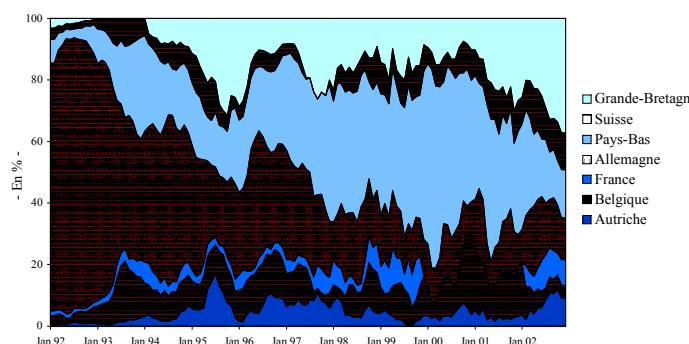
En 1992, l'Allemagne représente l'essentiel des demandes en provenance du Libéria (environ 90%). À la fin de cette année, son poids diminue fortement, de

manière irrégulière, jusqu'en janvier 1998. Entre 1998 et 2002, la part allemande n'est plus que de 10 à 20%.

Les Pays-Bas représentent au début un poids inférieur à 10%. Celui-ci augmente ensuite pour atteindre un premier maximum en décembre 1993 (plus de 30%) suivi d'un léger recul en 1994 et 1995, puis d'une nouvelle progression jusqu'en février 2000 (presque 70%). La fin de la période se caractérise par une nette diminution, le poids des Pays-Bas passant à nouveau sous les 20% en 2002.

Les données concernant la Grande-Bretagne pour 1993 ne nous ont pas été transmises, mais compte tenu du faible nombre demandes enregistrées juste avant et juste après cette année, cette lacune ne semble pas être préjudiciable. En effet, la part de la Grande-Bretagne reste faible jusqu'en 1995, année durant laquelle elle augmente fortement. Par la suite, elle diminue avant d'osciller de manière relativement marquée entre 1997 et 2000. Remarquons qu'il s'agit aussi d'une période où le flux en direction de l'Europe est minimal, ce qui peut induire une plus forte sensibilité à des changements peu importants. Enfin, à partir de 2002, la part de la Grande-Bretagne augmente à nouveau, et ce, parallèlement à une progression importante du nombre absolu de demandes.

Graphique 19: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Libéria.- 1992-2002.



Pour les autres pays d'accueil (Suisse, France, Belgique et Autriche), les variations sont faibles, les parts respectives ne qu'exceptionnellement 10%.

1.3.8.4 Synthèse

En 1992, alors que le flux de requérants libériens est maximal, c'est l'Allemagne qui constitue presque leur seule destination. À partir de 1993, le nombre de demandes diminue nettement, principalement en Allemagne. La Grande-Bretagne et les Pays-Bas prennent dès lors proportionnellement de l'importance. À partir du milieu de l'année 1997, l'intensité du flux atteint un minimum. Ce

sont les Pays-Bas qui sont à ce moment le principal pays d'accueil. Enfin, la légère augmentation enregistrée en 2002 semble concerner plus spécifiquement la Grande-Bretagne.

1.3.9 Requérants en provenance de Guinée (Conakry)

1.3.9.1 Repères événementiels

Entre 1958, année de son indépendance, et 1984, l'ancienne colonie britannique qu'est la Guinée est sous l'emprise de Ahmed Sékou Touré dont le régime est, à l'époque, l'un des plus décriés pour son autoritarisme. À sa mort, le colonel Lansana Conté prend le pouvoir à la tête d'un conseil militaire qui instaure un régime d'exception. Sous la pression populaire, au début des années 1990, il se voit contraint d'accepter l'idée du multipartisme. Toutefois, le processus démocratique est largement organisé et contrôlé par le pouvoir si bien que Lansana Conté sort grand vainqueur, en 1992, d'élections fortement critiquées par l'opposition.

La transition démocratique semble en fait ne jamais avoir réellement commencé. Le régime, qui s'apparente d'avantage à une dictature, reste connu pour ses nombreuses atteintes au droit de l'homme. En témoigne l'arrestation largement dénoncée, en 1998, d'Alpha Condé, le plus sérieux opposant civil de Lansana Conté. En outre, le pays connaît de très graves problèmes de corruptions et les inégalités entre une infime minorité richissime et la très grande pauvreté du reste de la population sont particulièrement marquées. Notons que la Guinée a occupé, malgré ses richesses naturelles, la peu envieuse dernière place du point de vue de l'Indice de Développement Humain, entre 1992 et 1995. À cela s'ajoute des problèmes récurrents de violences. En 1996, Lansana Conté échappe à une rébellion militaire qui ensanglante la capitale en profitant de la confusion liée aux pillages et en accédant à toutes les requêtes des insurgés. De nouveaux troubles se déclenchent à la veille des élections en 1998.

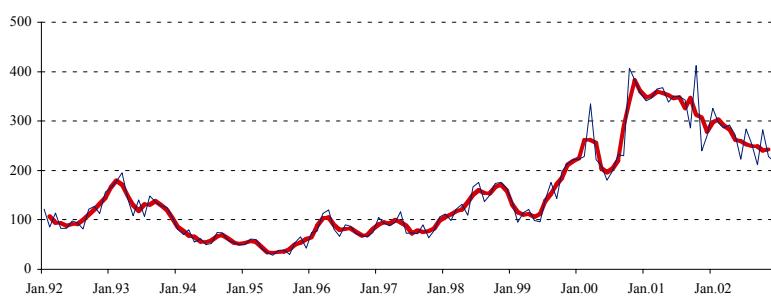
Enfin, la Guinée doit également faire face à des menaces extérieures: certaines régions proches de la frontière sierra léonaise connaissent un afflux de réfugiés fuyant la guerre civile et font elles-mêmes l'objet d'attaques de groupes rebelles. Face à la gravité de la situation et afin d'éviter que les troubles ne se propagent, différents pays africains tentent de mettre en place une force d'interposition. Ce contexte d'insécurité sert de prétexte au pouvoir en place pour repousser les élections législatives et conserver le statut quo.

1.3.9.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, ce sont près de 20'000 requêtes qui ont été introduites dans les sept pays sélectionnés par des personnes en provenance de Guinée ce qui correspond à un ordre de grandeur équivalent à ce que l'on observe pour le Libéria.

Au début de la période environ 100 demandes sont déposées chaque mois. Leur nombre double alors en peu de temps puisqu'il avoisine les 200 en février-mars 1993. Il recule ensuite jusqu'en juin 1995, mois au cours duquel il atteint sa valeur minimale. À partir de là, le nombre de requêtes déposées chaque mois amorce une nouvelle augmentation. D'abord lente, celle-ci s'accélère à partir de 1999, et ce, en 2 temps. Les valeurs dépassent les 300 en mars 2000 puis s'approchent des 400 en octobre de la même année. Enfin la fin de la période est marquée par une progressive diminution du nombre de demandes (environ 250 à la fin de l'année 2002).

Graphique 20: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance de Guinée (Conakry).- 1992-2002.



Exception faite de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, le flux de requérants guinéens se distribue dans l'ensemble de manière équilibrée entre les cinq autres pays. Les parts respectives s'échelonnent en effet entre 24% des demandes pour la France et 15% pour la Suisse.

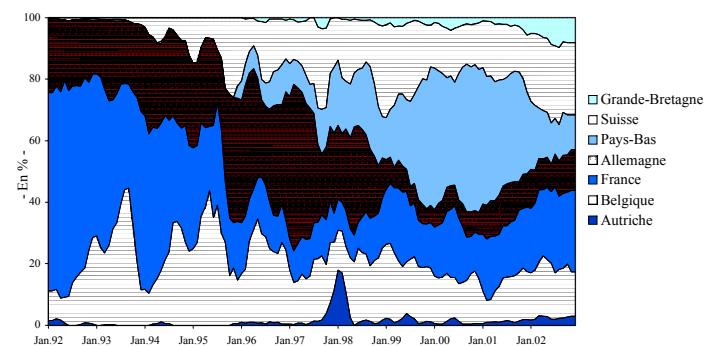
Tableau 10: Requérants en provenance de Guinée (Conakry).- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

France	4 872	24.2%
Pays-Bas	4 415	21.9%
Belgique	3 617	17.9%
Allemagne	3 374	16.7%
Suisse	3 112	15.4%
Grande-Bretagne	482	2.4%
Autriche	301	1.5%
Total	20 173	

1.3.9.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

L'évolution de la part de demandes déposées en France, le principal pays de destination, se divise en deux phases. La première est marquée par une diminution, interrompue momentanément entre août et décembre 1993, se poursuivant jusqu'à la fin de l'année 1995. Durant ce laps de temps, la part de la France passe de 70% à environ 15%. La deuxième se caractérise par des variations beaucoup plus faibles et par une tendance très légèrement à la hausse, les valeurs atteignant entre 20% et 30% en 2002.

Graphique 21: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance de Guinée (Conakry).- 1992-2002.



Le poids de la Belgique connaît une trajectoire opposée à celle observée pour la France. Partant de valeurs relativement faibles, il passe à deux reprises de 10% à environ 40% entre 1992 et le milieu de l'année 1995. Ces deux augmentations sont séparées par une courte mais très nette phase de diminution située entre août et décembre 1993. La part de demandes déposées en Belgique enregistre ensuite une tendance progressive à la baisse jusque dans les années 2000, où elle se stabilise entre 10% et 20%. Remarquons qu'en chiffres absolus, la tendance est par contre à la hausse.

Jusqu'en janvier 1995 pratiquement aucune demande n'est déposée aux Pays-Bas. A partir de ce moment, la proportion (ainsi que le nombre absolu) progresse jusqu'à la fin de l'année 2000, moment où ce pays représente près de la moitié des demandes déposées dans les sept pays retenus. Elle retombe ensuite en deux temps à des valeurs de l'ordre de 10%.

Le nombre de requêtes déposées en Suisse est également proche de zéro en 1993 et en 1994. Il augmente ensuite de manière très régulière jusqu'en 2002. Cela se traduit du point de vue des données relatives par une augmentation, étalée sur deux ans (1994-1995), suivie d'oscillations autour de valeurs proches des 20%.

L'évolution de la part allemande peut être divisée en trois phases. Elle connaît tout d'abord, entre 1992 et 1997, une hausse irrégulière, passant d'environ 20% à 55% en février 1997. Elle retombe ensuite, en deux temps, à des valeurs inférieures à 10% au début de l'année 1999. Enfin, elle se stabilise à ce niveau jusqu'en 2002.

Le poids des deux derniers pays a toujours été très faible. Remarquons pour l'Autriche la présence d'une anomalie statistique difficile à expliquer au début de l'année 1998 (où une vingtaine de demandes sont enregistrées).

1.3.9.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées parmi les sept principaux pays d'accueil européens par les requérants d'origine guinéenne peut être résumée en trois phases:

1. Entre 1992 et 1997, la part de la France diminue nettement aux détriments de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse qui deviennent les trois principaux pays de destination.
2. Entre 1998 et 2001, alors que le nombre total de demandes est en forte croissance, ce sont les Pays-Bas qui deviennent progressivement le premier pays d'accueil.
3. Enfin, en 2002, le poids des Pays-Bas diminue et la distribution tend à s'équilibrer.

1.3.10 Requérants en provenance du Mali

1.3.10.1 Repères événementiels

Au début des années 1990, le Mali, ancien Soudan français, est le théâtre d'une série de mouvements contestataires dirigés contre le régime dictatorial du général Moussa Traoré au pouvoir depuis 1968. Ces manifestations ou ces grèves sombrent parfois dans la violence (lors des émeutes de Bamako du premier trimestre 1991 par exemple). Suite à un coup d'Etat en mars 1991, un Conseil National de la Réconciliation est mis sur pied, animé de la ferme intention d'amorcer une transition démocratique rapide. Le multipartisme est immédiatement reconnu, et des élections (d'abord législatives puis présidentielles) ont lieu en 1992.

Le gouvernement dirigé par A. Oumar Konaré doit faire face à de nombreux défis au cours de ses premières années d'existence. Outre des troubles sociaux impliquant étudiants et syndicats, il se trouve aux prises avec une rébellion touarègue dans le Nord du pays, rendue encore plus difficilement maîtrisable après la constitution d'une puissante milice songhaï d'autodéfense (Mouvement patriotique Ganda Koy). Même si la situation s'arrange avec plusieurs épisodes « positifs » (conclusion d'un « pacte national » en avril 1992; puis signature d'accords de paix en 1994 entre les milices; et enfin tenue d'une conférence -

rencontre de Tombouctou- entre les différentes parties), l'insécurité subsiste dans certaines régions (sous la forme de banditisme et de conflits intercommunautaires).

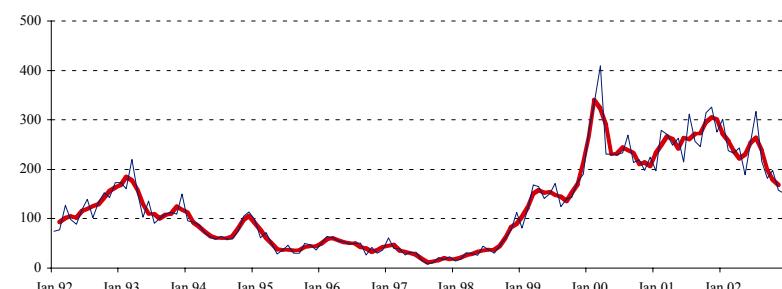
Le gouvernement connaît également, malgré une volonté apparente de dialogue, des relations assez tendues avec l'opposition, une tentative de coup d'Etat impliquant civiles et militaires étant même mise à jour en octobre 1996. Certains partis brandissent à plusieurs reprises la menace du boycott, notamment lors des élections de 1997. Toutefois, le Mali constitue selon certains un bon exemple du point de vue de la démocratisation et de la transition vers un Etat de droit. Par ailleurs, exceptés quelques prisonniers d'opinion encore recensés par Amnesty International, le Mali s'est construit une des meilleures réputations pour l'Afrique occidentale en matière de respect des droits de l'Homme.

Malgré cette situation politique favorable, le pays reste un des plus pauvres de la planète (2/3 de sa surface est désertique) et dépend fortement de l'aide étrangère.

1.3.10.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, à peu près 17'000 requêtes ont été déposées par des ressortissants maliens dans les sept pays retenus. La période commence par un accroissement du nombre mensuel de demandes qui passe d'environ 100 en janvier 1992 à près de 200 en 1993. L'effectif baisse ensuite progressivement jusqu'en août 1997, date à laquelle il atteint un minimum (moins de 10 requêtes pour l'ensemble des sept pays d'accueil). Au cours de l'année 1998, la tendance s'inverse et le nombre de demandes augmente à nouveau, dépassant les 150 en mars 1999 puis culminant à plus de 300 en février 2000.

Graphique 22: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Mali.- 1992-2002.



Concernée par près de 9 demandes sur 10, la France est presque le seul pays d'accueil des requérants d'asile maliens. Si l'Allemagne et la Suisse (environ 5% chacun) ont pu aussi jouer un rôle, à un moment ou à un autre, les quatre autres

pays (Pays-Bas, Belgique, Autriche et Angleterre) constituent des destinations très marginales.

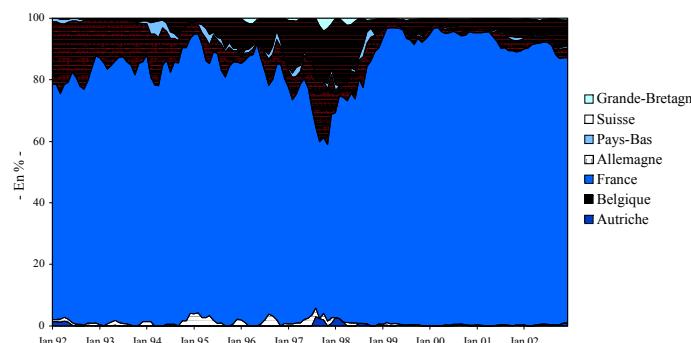
Tableau 11: Requérants en provenance du Mali.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

France	14 879	89.0%
Allemagne	972	5.5%
Suisse	672	4.0%
Pays-Bas	99	0.6%
Belgique	80	0.5%
Autriche	33	0.2%
Grande-Bretagne	32	0.2%
Total	16 722	

1.3.10.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Tout au long des onze années étudiées, la France conserve sa place de premier pays d'accueil pour les requérants en provenance du Mali. Représentant de 70% à 80% des demandes déposées dans les sept pays envisagés entre 1992 et 1996, cette destination dépasse même les 90% à partir de 1999 alors que le nombre absolu de demandes est en augmentation. A vrai dire, la part de la France ne connaît qu'une seule phase de recul, au cours de l'année 1997, où elle descend à environ 60%. Il faut toutefois rappeler que le flux atteint à ce moment atteint une intensité minimale pour l'ensemble des sept pays.

Graphique 23: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Mali.- 1992-2002.



L'Allemagne absorbe dans un premier temps les demandes qui n'ont pas été déposées en France, soit une proportion d'environ 20%. La part diminue alors jusqu'en 1997, moment où la tendance s'inverse momentanément, avant de se stabiliser en dessous de 5% à partir de 1999.

Le poids de la Suisse est, dans un premier temps, quasiment nul. A partir de 1995, il augmente progressivement et atteint très provisoirement les 30% en février 1998 avant de redescendre sous les 10% jusqu'à la fin de la période analysée.

1.3.10.4 Synthèse

Les flux de requérants en provenance du Mali n'ont pas connu de réorganisations marquantes. La France est le principal pays d'accueil durant l'ensemble de la période. La parenthèse correspondant à l'année 1997, au cours de laquelle la Suisse et l'Allemagne prennent de l'importance, coïncide avec une période où l'effectif des demandes est minimale pour l'ensemble des sept pays envisagés.

1.3.11 Requérants en provenance du Cameroun

1.3.11.1 Repères événementiels

Le Cameroun dont le passé colonial est lié à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et à la France, connaît, peu après son indépendance en 1960, l'instauration d'un régime autoritaire longtemps dirigé par Ahmadou Ahidjo puis, à partir de 1982, par Paul Biya. L'accession au pouvoir de ce dernier fait naître l'espoir d'une émancipation politique. Celle-ci sera de courte durée, Paul Biya se révélant dans les faits peu enclin à toute évolution démocratique.

L'arrivée de ce nouvel homme fort coïncide au contraire avec une crise économique et financière sans précédent qui contribue à renforcer les antagonismes sociaux, ethniques et linguistiques. Au début des années 1990, la pression grandissante de l'opposition (même si celle-ci est parfois violemment réprimée) contraint le président à faire quelques concessions (notamment la reconnaissance du multipartisme ou la mise sur pied d'une conférence nationale) qui contribuent à désamorcer momentanément une situation explosive.

Toutefois, le contexte politique ne change pas du tout au tout. Les élections législatives de 1992 sont largement boycottées par l'opposition alors que les élections présidentielles de 1996 (considérées par beaucoup comme une mascarade) permettent à Paul Biya d'obtenir un nouveau mandat. En outre, si la situation économique connaît une embellie depuis 1994, les tensions internes, latentes, ne se dissipent pas. Au contraire, la partie Nord du pays, anglophone, intégrée dans l'entité camerounaise en 1972, après un référendum discuté, revendique son autonomie avec de plus en plus de fermeté.

Face au spectre de la violence, mais aussi face à une pression internationale qui s'accroît (en l'an 2000 paraît un rapport accablant de l'ONU sur les violations des

droits de l'Homme dont se rend coupable le pouvoir en place), le président Paul Biya est à nouveau contraint de lâcher du lest. Ainsi des mesures de lutte contre la corruption (problème majeur au Cameroun considéré certaines années comme le pays le plus corrompu du monde) ainsi que d'autres mesures améliorant en partie la liberté d'expression sont décrétées.

1.3.11.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, un total de 16'000 requêtes ont été déposées par des personnes provenant du Cameroun, dans les sept pays d'accueil envisagés. Ce chiffre est tout de même sensiblement inférieur à celui enregistré pour l'Angola (40'000), pays de population similaire. Le nombre de demandes déposées chaque mois atteint un premier maximum en 1992 avant de diminuer nettement et passer en une année sous la barre des 50 demandes. Les requêtes restent peu nombreuses jusqu'en 1997, moment à partir duquel elles vont à nouveau progresser, et ce, en deux temps: un premier palier est atteint durant la deuxième moitié de l'année 1999 (environ 200 requêtes par mois); puis un second palier est atteint deux ans plus tard (le cap des 300 demandes est franchi à la fin de l'année 2001).

Graphique 24: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Cameroun.- 1992-2002.



Des sept pays d'accueil, c'est l'Allemagne qui constitue de loin la principale destination des requérants d'asile camerounais (45 % des demandes). Trois autres pays représentent encore des pourcentages relativement importants: la Grande-Bretagne, la France et la Belgique qui recensent chacun environ 13% des demandes.

Alors que les Pays-Bas et la Suisse (6% des demandes) occupent une position déjà plus effacée, l'Autriche, avec moins de 300 demandes sur l'ensemble des onze années analysées, joue ici un rôle quasi anecdotique.

Tableau 12: Requérants en provenance du Cameroun.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

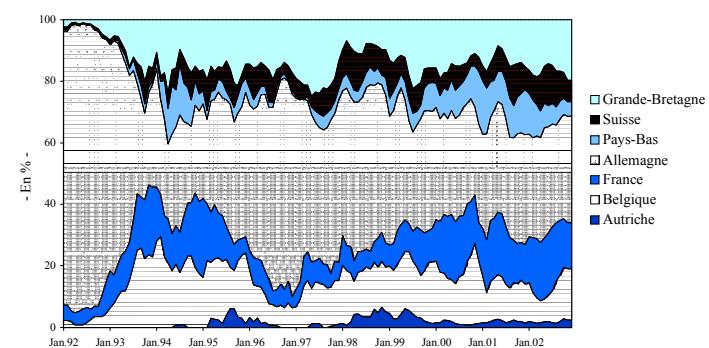
Allemagne	7 228	44.8%
Grande-Bretagne	2 212	13.7%
France	2 126	13.2%
Belgique	2 106	13.1%
Pays-Bas	1 094	6.8%
Suisse	1 081	6.7%
Autriche	272	1.7%
Total	16 119	

1.3.11.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

En raison non seulement de son importance numérique, mais aussi du caractère contrasté de son évolution, le cas de l'Allemagne mérite sans conteste une description plus détaillée. Au début de l'année 1992, l'Allemagne ne représente pas moins de 90 % des requêtes déposées parmi les sept pays envisagés! Toutefois, cette écrasante domination ne va pas durer. En effet, dès le mois de septembre 1992 le poids de l'Allemagne connaît un net fléchissement. En octobre 1993, la part de ce pays descend en dessous des 30%.

Au début de l'année 1995, la part allemande connaît une nouvelle progression. Le cap des 75 % est même presque égalé en septembre 1996. Cette augmentation ne correspond cependant pas à une évolution aussi marquée du nombre absolu de requêtes.

Graphique 25: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Cameroun.- 1992-2002.



À la suite de ce pic, le poids de l'Allemagne connaît une nouvelle diminution répartie en deux phases: entre septembre 1996 et avril 1997, la proportion descend de manière relativement rapide en dessous des 50% avant de s'immobiliser pendant quelques temps; puis, à partir du mois d'août 1998, elle diminue plus lentement et finit par se stabiliser à un peu plus de 30 % à partir de l'année 1999.

Les évolutions constatées pour la Grande-Bretagne, la France et la Belgique sont très proches les unes des autres, du moins au début. Les pourcentages y sont très faibles dans la première moitié de l'année 1992 avant de prendre de l'importance sans que cela s'accompagne toutefois de changements similaires du point de vue de chiffres absolus encore assez modestes. L'année suivante, la part de la Belgique dépasse les 30% (32% en juillet 1993), et celles de la France et de l'Angleterre se stabilisent au-dessus de la barre des 20%.

Par la suite, ces trois évolutions divergent légèrement. De manière générale, la part de la Grande-Bretagne reste assez stable jusqu'en 2002, si l'on ne tient compte de la parenthèse que constitue l'année 1998, durant laquelle les chiffres descendent momentanément sous les 10%. La proportion de requêtes déposées en France connaît par contre un fléchissement dès janvier 1995. Elle passe durant cette année sous la barre des 10% jusqu'au début 1999. Elle augmente ensuite à nouveau (parallèlement à une forte augmentation du nombre absolu des demandes) et oscille entre 10% et 20% à partir du mois de mars 2000. En ce qui concerne la Belgique, le nombre relatif de requêtes déposées ne diminue réellement qu'en janvier 1996, avant de remonter légèrement en 1997.

Les parts que représentent la Suisse et les Pays-Bas montrent des variations peu contrastées et d'autant plus difficiles à cerner qu'elles ne concernent que des nombres absolus de demandes relativement faibles. Notons toutefois une plus grande variabilité aux Pays-Bas dont le poids augmente lentement à partir de janvier 1999 et dépasse même les 20% en janvier 2001 tandis que les chiffres absolus prennent de l'importance. Cette tendance s'inverse cependant en 2002.

1.3.11.4 Synthèse

Dans le cas de l'évolution de la répartition des demandes introduites par des ressortissants camerounais quatre phases semblent se dégager:

1. En 1992, le flux se concentre essentiellement vers l'Allemagne.
2. De 1993 à 1995, le nombre absolu de demandes diminue considérablement mais pas pour la Belgique, la France et l'Angleterre, destinations qui prennent alors de l'importance.
3. Entre 1996 et 1999, la part de l'Allemagne se démarque à nouveau alors que les valeurs absolues restent faibles.
4. Enfin, à partir de 1999, le nombre de demandes augmente sensiblement; l'Allemagne reste le principal pays de destination, même si son poids a

diminué aux détriment de l'ensemble des autres pays, et que, de manière générale, la répartition des requêtes est beaucoup plus équilibrée.

1.3.12 Requérants en provenance du Congo (Brazzaville)

1.3.12.1 Repères événementiels

Indépendante depuis 1960, cette ancienne colonie française se constitue jusqu'en 1991 en une République se réclamant de l'idéologie marxiste-léniniste. À partir de 1990, le Congo connaît une vague de mouvements d'opposition revendiquant la démocratie et le départ du président Denis Sassou Nguesso. Face à la pression, celui-ci cède du terrain et accepte l'idée du multipartisme. Le pays entame alors une difficile période de transition démocratique ponctuée par de très nombreux échecs.

La conférence nationale qui s'ouvre en 1991 dans une atmosphère de guerre civile sera marquée par une nouvelle tentative de coup d'Etat en janvier 1992. L'élection du président Pascal Lissouba, le 31 août 1992, n'amène aucune amélioration. Au contraire, le Congo est le théâtre, à partir de juillet 1993, d'un premier cycle de guerres civiles opposant les milices privées des principaux leaders politiques, faisant au moins deux mille morts et des dizaines de milliers de déplacés.

Après une accalmie relative en 1995 et 1996, la guerre civile reprend de plus belle au cours de l'année 1997, alors que de nouvelles élections présidentielles se profilent pour le mois de juillet. Les combats entre milices, très violents, durent quatre mois et font, selon certaines estimations, plus de 10'000 victimes. Brazzaville, particulièrement touchée, est vidée de ses habitants. Au mois d'octobre, l'ancien dirigeant Sassou Nguesso reprend le pouvoir. La victoire militaire de ce dernier ne ramène pas la stabilité politique attendue. Au contraire, le contexte reste explosif, l'insécurité endémique et de nouveaux combats ont lieu à plusieurs reprises en 1998 et 1999.

Après les accords de cessez-le-feu de Pointe Noire et de Brazzaville, conclus en 1999, censés concrétiser le désarmement des milices, et l'engagement de nouveaux pourparlers politiques, la situation semble se désamorcer. Sassou Nguesso a été réélu en mars 2002 suite à un scrutin au cours duquel il n'y aurait pas eu d'incidents majeurs selon les observateurs dépêchés sur place par l'Union Européenne.

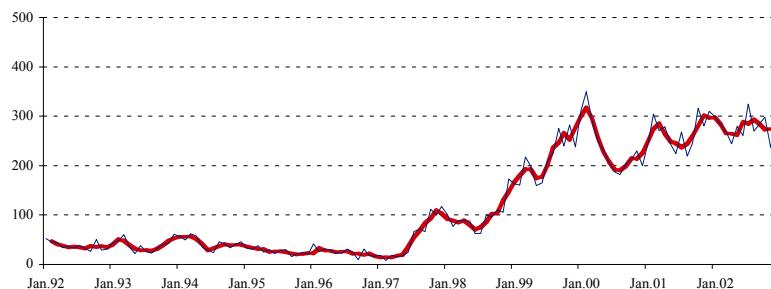
1.3.12.2 Tendances générales

Avec un peu plus de 15'000 requêtes déposées en onze ans, les Congolais constituent à priori un des groupes nationaux de provenance les moins

importants de ceux qui sont traités dans cette étude. Néanmoins, il ne faut pas oublier que ce pays compte moins de trois millions d'habitants et que, vu dans cette perspective, les chiffres prennent une autre signification²².

Comme dans la plupart des cas, l'évolution du nombre de requêtes déposées par des ressortissants congolais ne semble pas directement être en phase avec les changements intervenant du point de vue du contexte politique intérieur. En effet, le nombre des demandes reste, dans un premier temps, relativement faible (de l'ordre de 50 et moins par mois). Il augmente par contre sensiblement à partir de mai 1997, quand la guerre civile se généralise, et dépasse la barre des 100 avant la fin de la même année. Après un léger recul au début de l'année 1998, la croissance reprend de manière quasi ininterrompue jusqu'en février 2000 où le nombre culmine à près de 350 nouvelles requêtes par mois. La fin de la période analysée est marquée par une stabilisation de la demande à un niveau légèrement inférieur à 300 alors que le contexte politique semble s'améliorer.

Graphique 26: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance du Congo (Brazzaville).- 1992-2002.



Parmi les sept pays d'accueil, la France est très nettement la principale destination des requérants en provenance du Congo (Brazzaville). Elle concentre en effet à elle seule près de trois cinquièmes des demandes déposées entre 1992 et 2002. Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne représentent encore, à eux deux, environ le tiers des demandes. Les quatre autres pays semblent en revanche jouer un rôle beaucoup plus effacé.

²² Voir p. 21

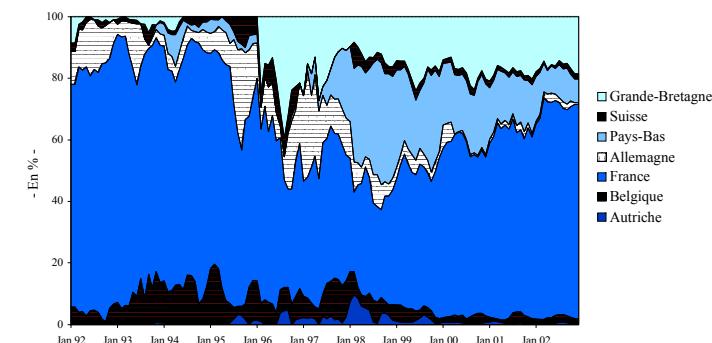
Tableau 13: Requérants en provenance du Congo (Brazzaville).- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

France	9 124	57.6%
Pays-Bas	2 563	16.2%
Grande-Bretagne	2 430	15.3%
Allemagne	642	4.0%
Belgique	602	3.8%
Suisse	338	2.1%
Autriche	155	1.0%
Total	15 854	

1.3.12.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Avant de décrire l'évolution de la distribution des requêtes, il convient tout d'abord de rappeler que des lacunes viennent entacher les données concernant la Grande-Bretagne et la Suisse²³. Ces lacunes sont probablement peu importantes et ne portent à priori que sur un nombre limité de demandes.

Graphique 27: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance du Congo (Brazzaville).- 1992-2002.



Nous l'avons dit, la France constitue le principal pays d'accueil pour les réfugiés congolais. La proportion de requêtes qui y sont introduites se caractérise par une

²³ Les données concernant la Grande-Bretagne pour l'année 1995 ne sont pas disponibles; celles concernant la Suisse pour l'année 1997 sont accompagnées d'une "correction annuelle" très importante (-133 sur 178) pour laquelle le mode de ventilation utilisé jusqu'ici ne semble pas adapté, raison pour laquelle nous avons préféré ne pas les prendre en compte.

évolution relativement marquée pour laquelle il faut distinguer deux échelles de temps. À court terme, la courbe présente une forte variabilité qui s'explique en partie par l'effectif restreint. À long terme, trois périodes semblent se dessiner:

1. Durant une première phase, les pourcentages atteints sont très importants (plus de 90% des nouvelles demandes déposées en janvier et février 1993). Les nombres absolus de requêtes restent par contre assez faibles (moins de 50 par mois).
2. La proportion de requêtes introduites en France diminue ensuite progressivement jusqu'en 1996, où elle passe en dessous des 50%.
3. La part de la France se stabilise alors durant deux ans avant d'amorcer une augmentation à la fin de l'année 1998. Celle-ci se poursuit jusqu'à la fin de la période envisagée et les valeurs relatives finissent par dépasser les 70%. Notons que cette progression correspond à une augmentation substantielle du nombre absolu de requêtes déposées en France (près de 200 en 2002) de même qu'en Europe.

Jusqu'en 1997, les Pays-Bas ne sont quasiment pas concernés, par le flux de requérants d'asile en provenance du Congo. Le mois de juin de cette année marque le début d'une phase d'augmentation bien marquée (que ce soit en termes absolus ou relatifs). La part des Pays-Bas culmine entre août et octobre à près de 40%. A partir de là, elle diminue de manière lente et irrégulière jusqu'à la fin de l'année 2002, où elle passe à nouveau sous la barre des 10%.

En Grande-Bretagne, une importante évolution semble se produire au cours de l'année 1995, année pour laquelle les données sont manquantes. En effet, la part de ce pays passe de valeurs proches de zéro en 1994 à près de 40% en 1996. Il faut toutefois relativiser cette progression, car elle ne porte que sur un nombre très limité de demandes. Ainsi, en septembre 1996, seules quatre requêtes contribuent à un taux de 40%, le nombre de demandes étant particulièrement bas dans les autres pays européens. En 1997, la Grande-Bretagne ne semble pas affectée par la hausse constatée dans l'ensemble. Les nombres relatifs et absolus augmentent par contre doucement au cours de l'année 1998 avant de se stabiliser autour de 20% des demandes (40 cas) jusqu'en 2002.

Les quatre autres pays d'accueil étudiés (Allemagne, Belgique, Suisse et Autriche) ont toujours représenté des pourcentages plus faibles mis à part durant la période 1995-1997 lorsque le flux de requérants congolais atteint une intensité minimale. Ainsi, les variations constatées à ce moment pour l'Allemagne semblent plus liées à la très faible quantité de demandes enregistrées dans l'ensemble qu'à de réelles réorganisations géographiques des flux. À partir du milieu de l'année 1997, quand le nombre de requérants augmente pour l'ensemble des sept pays, le poids de l'Allemagne diminue d'ailleurs très nettement.

1.3.12.4 Synthèse

Dans le cas de l'évolution de la répartition des requêtes déposées dans les sept destinations retenues par des ressortissants en provenance du Congo (Brazzaville), quatre phases peuvent être distinguées:

1. De 1992 jusqu'au début 1995: le nombre total de demandes est faible; la France absorbe la très grande majorité d'entre elles.
2. De 1995 à 1997: le nombre total de demandes diminue encore; le poids de la France est moins important; la répartition des flux semble plus équilibrée entre les sept pays.
3. De juin 1997 jusqu'à la fin 1998: la quantité de requêtes connaît une première progression; les Pays-Bas gagnent en importance.
4. A partir de 1999: le nombre de demandes poursuit son augmentation puis se stabilise; les Pays-Bas s'effacent progressivement aux détriments de la France (dont la part se renforce) et de l'Angleterre (dont le poids reste stable).

1.3.13 Requérants en provenance de Mauritanie

1.3.13.1 Repères événementiels

Après des années 1980 marquées par une forte instabilité politique (plusieurs coups d'Etat), le colonel Maaouya Sid'Ahmed Ould Taya annonce en 1991, un peu à la surprise générale, la tenue imminente d'un référendum constitutionnel suivi d'élections censées marquer le début d'un processus de démocratisation. Toutefois, le pouvoir conserve la maîtrise de cette transition, et elle ne débouche pas sur des bouleversements politiques majeurs. Au contraire, face à une opposition morcelée, qui décide en plus de boycotter à plusieurs reprises les élections, le pouvoir se renforce et ne semble jamais s'être débarrassé d'une logique de parti unique.

En outre, le gouvernement fait souvent l'objet d'accusation de violation des droits de l'Homme. L'esclavage, officiellement aboli en 1981, existe encore sous forme larvée et concerne une part importante de la population en raison du manque de surveillance des autorités. De nombreuses personnes, notamment de l'opposition, sont emprisonnées pour des raisons politiques, certaines d'entre elles disparaissant d'ailleurs mystérieusement. Les ethnies négro-africaines (qui constituent une grande partie de l'opposition) font l'objet de discriminations et de violences, dans un contexte d'arabisation progressive (exclusion des noirs de l'administration). Enfin, les libertés de manifestation et d'association sont très limitées.

La répression semble aller crescendo depuis quelques années (avec en point d'orgue l'arrestation de plusieurs personnalités: militants pour les droits de l'Homme, leaders politiques d'opposition, etc.) alors qu'un *Front de Libération*

Africaine mène des actions armées en invoquant la situation de marginalisation des négro-africains. Pendant ce temps, la Mauritanie reste un des pays les moins avancés du monde, l'énorme majorité de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

1.3.13.2 Tendances générales

Entre 1992 et 2002, ce sont près de 15'000 requêtes qui ont été introduites par des requérants mauritaniens dans les sept pays retenus. Dans un premier temps, jusqu'en 1999, le rythme des arrivées est relativement stable, oscillant entre 50 et 100 nouveaux cas chaque mois. Ensuite, le nombre de requêtes augmente nettement et atteint près de 350 durant la première partie de l'année 2002.

Graphique 28: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance de Mauritanie.- 1992-2002.



Tableau 14: Requérants en provenance de Mauritanie.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

France	10 915	75.7%
Belgique	1 227	8.5%
Pays-Bas	798	5.5%
Suisse	714	4.9%
Allemagne	675	4.7%
Autriche	65	0.5%
Grande-Bretagne	32	0.2%
Total	14 425	

Comme dans le cas des requérants provenant du Mali, c'est la France qui absorbe l'essentiel des demandes (environ trois quarts des cas). Quatre autres pays (Belgique, Pays-Bas, Suisse et Allemagne) jouent également un rôle limité

(ceux-ci représentent entre 5% et 8% des demandes chacun). L'Autriche et la Grande-Bretagne ne sont pour ainsi dire pas concernées.

1.3.13.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

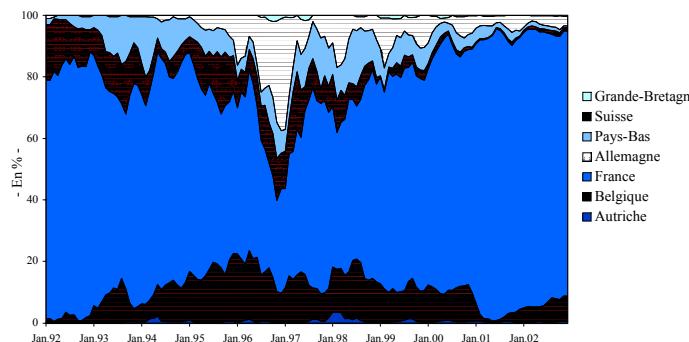
Le poids de la France, principal pays de destination, connaît une évolution assez contrastée que l'on peut diviser en trois phases distinctes:

1. En 1992, la part des requêtes déposées en France reste équilibrée autour de 80%.
2. A partir du début de l'année 1993, elle diminue (de manière assez irrégulière) pendant près de quatre ans et atteint sa valeur minimale (environ 30%) en février 1997.
3. La tendance s'inverse alors, et le poids de la France progresse (dans un premier temps très rapidement) jusqu'au début 2001 où il se stabilise aux environs de 90%.

La proportion de demandes déposées en Belgique commence d'abord par augmenter mais de manière très lente et très irrégulière; partant de valeurs très faibles, elle atteint 15% des demandes en août 1993 puis dépasse les 25% à la fin de l'année 1995 (avec un pic à 40% en décembre). La tendance est ensuite à la baisse, celle-ci s'accélérant en novembre 2000. L'évolution observée pour les Pays-Bas est très proche, même si elle est moins contrastée, les maxima atteints n'étant que de l'ordre de 20% des demandes déposées sur l'ensemble des sept pays.

Le nombre de requêtes déposées en Suisse est quasi nul jusqu'en 1995. Il commence alors à augmenter, ce qui se traduit par une augmentation assez forte de la valeur relative. Celle-ci atteint les 40% à la fin de l'année 1996 avant de subir une chute brutale suivie d'une tendance légèrement à la baisse (malgré une courbe en dents de scie) s'étalant jusqu'à la fin de la période.

Graphique 29: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance de Mauritanie.- 1992-2002.



À l'exception des deux pics enregistrés pour septembre 1995 et mars 1997, la part de requêtes déposées en Allemagne, oscille autour de 10% entre 1992 et 1999 avant de devenir anecdote à la fin de la période envisagée.

1.3.13.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées dans les sept principaux pays d'accueil européens par des requérants d'origine mauritanienne peut être divisée en trois périodes:

1. La situation initiale se caractérise par la très forte domination de la France qui absorbe près de 80% du flux en provenance de Mauritanie.
2. Dès la fin de l'année 1992 alors que le nombre de requêtes reste stable, la Belgique, les Pays-Bas, et la Suisse gagnent tour à tour en importance.
3. Enfin, à partir de 1999, alors que le nombre de requêtes connaît une forte augmentation, la France redevient presque l'unique destination des réfugiés Mauritaniens.

1.3.14 Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire

1.3.14.1 Repères événementiels

Cette ancienne colonie française est dirigée depuis la proclamation de son indépendance en 1960 jusqu'en 1993 par F. Houphouët-Boigny. La fin de son ère est marquée par la dégradation de la situation économique (le pays reste toutefois un des principaux exportateurs mondiaux de cacao et de café) et par des vagues de protestations populaires. Sous la pression, il légitime les partis d'opposition et organise des élections présidentielles dont il sort vainqueur en 1990.

Après la mort d'Houphouët-Boigny, l'intérim est assuré par Henri Konan Bédié jusqu'au scrutin de 1995 que ce dernier remporte avec plus de 96% des voix. Son mandat est marqué par des manifestations, notamment en 1998 quand il promulgue une révision constitutionnelle lui accordant d'avantage de pouvoirs. Sa politique, axée sur le concept d'ivoirité a également conduit à des dérives xénophobes (se ponctuant notamment par l'expulsion de Maliens et de Burkinabés).

En décembre 1998, Henri Konan Bédié est renversé par un coup d'Etat, dirigé par le général Robert Guei, qui prend le pouvoir. Le pays connaît alors un accroissement des tensions interethniques attisées par certaines décisions politiques, comme celle de n'accepter, pour les présidentielles, que des candidats dont les deux parents sont Ivoiriens de souche, ce qui exclut le leader de l'opposition, Alassane Ouattara, des élections se tenant en l'an 2000. Celles-ci se jouent entre le général Guei et le leader de l'opposition, Laurent Gbagbo. Les deux adversaires se déclarent vainqueurs et la situation se dégrade rapidement dans tout le pays. Des flambées de violences contraignent le général Guei à quitter le pays

La période à laquelle nous nous intéressons se termine par un nouveau coup d'Etat (septembre 2002) entraînant le pays dans une guerre civile au cours de laquelle le général Robert Guei, qui était accusé d'avoir dirigé l'action des rebelles, trouve la mort. La tension reste vive malgré l'intervention de la diplomatie et des forces françaises.

1.3.14.2 Tendances générales.

Avec un total de 10'000 requêtes déposées dans les sept pays d'accueil, les Ivoiriens représentent le groupe national le moins important de tous ceux que nous prenons en compte. Au début de la période analysée, le nombre de demandes est d'environ 100 par mois (avec deux pics, l'un à la fin de l'année 1993, l'autre en septembre 1994). Entre 1995 et 1999, l'effectif diminue et se stabilise autour de 50 par mois. À la fin de l'année 1999, le nombre de requêtes connaît une nouvelle augmentation et retrouve alors pendant plus de deux ans des valeurs mensuelles proches de 100. Enfin, l'année 2002 se termine par un accroissement très net des demandes qui se voient multipliées par trois en quelques mois. Les évènements politiques qui secouent la Côte d'Ivoire n'y sont certainement pas étrangers.

Graphique 30: Evolution du nombre mensuel de demandes.- Total des 7 pays d'accueil.- Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire.- 1992-2002.



Au cours de cette décennie, les pays de destination privilégiés par les requérants originaires de la Côte d'Ivoire sont l'Allemagne (32%), l'Angleterre (26%) et, dans une moindre mesure, la France (21%). Avec des poids de l'ordre de 5 à 8%, la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas jouent des rôles secondaires. L'Autriche, quant à elle, avec un total de 66 demandes seulement en onze ans, constitue une destination marginale.

Tableau 15: Requérants en provenance de Côte d'Ivoire.- Nombre de demandes dans les sept pays choisis.- 1992-2002.

Allemagne	3 384	32.2%
Grande-Bretagne	2 733	26.0%
France	2 271	21.6%
Belgique	785	7.5%
Suisse	729	6.9%
Pays-Bas	542	5.2%
Autriche	66	0.6%
Total	10 510	

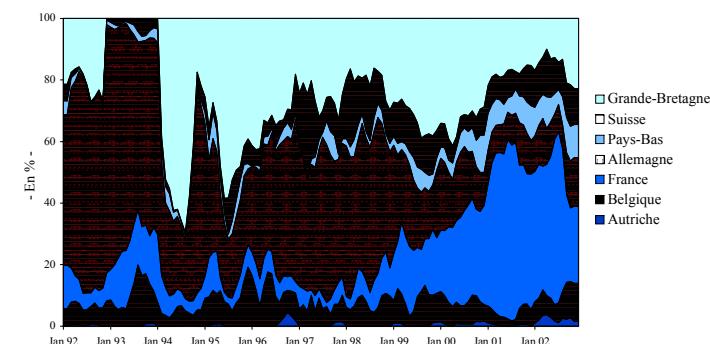
1.3.14.3 Evolution de la distribution géographique des demandes

Les trois principaux pays de destination sont également ceux dont le poids a le plus évolué au cours de la période 1992-2002. L'Allemagne se caractérise par les changements les plus importants. Dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'année 1993, elle représente à elle seule entre 60% et 80% des demandes déposées sur l'ensemble des sept pays d'accueil envisagés. Sa part connaît alors une très nette diminution (20% en juillet 1994) suivie d'un brusque et bref retour à un niveau proche des 70%. Retombé à environ 20% (juillet 1995), le poids de l'Allemagne augmente ensuite progressivement puis, à partir milieu de l'année

1996, oscille pendant deux ans entre 40 et 50%. En août 1998, il recule à nouveau, mais se stabilise cette fois durablement autour des 10%.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, il convient d'abord de relever que les données mensuelles de l'année 1993 ne sont pas disponibles. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'elle concerne un nombre sans doute relativement important de demandes (probablement entre 30 et 60 par mois) et qu'elle peut avoir des répercussions sur l'interprétation de l'évolution du nombre relatif dans les autres pays. Ainsi, il est tout à fait possible que la diminution enregistrée pour l'Allemagne à la fin de l'année 1993 ait en fait commencé un an plus tôt. Cette éventualité semble confortée par le fait que la courbe relative britannique ressemble, jusqu'en 1997, au négatif de celle que nous venons de commenter pour l'Allemagne, avec un maximum atteint en juillet 1994, une évolution très marquée jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, et enfin une diminution plus lente jusqu'à une stabilisation pendant deux ans entre 20% et 30%. La part des requêtes déposées en Grande-Bretagne progresse ensuite et finit par avoisiner la barre des 40% en 1999 et en 2000. La fin de la période est marquée par une nouvelle baisse du poids de la Grande-Bretagne.

Graphique 31: Evolution du poids des sept principaux pays d'accueil européens.- Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire.- 1992-2002.



Exception faite de l'année 1993 (en partie à cause des lacunes statistiques constatées pour la Grande-Bretagne), la France semble jouer un rôle secondaire jusqu'en 1998. Son poids augmente alors progressivement. Le pallier des 20% est atteint en 1999. En novembre 2000, l'évolution s'accélère et la part culmine à deux reprise, en 2001 et 2002, à près de 60%. Le pourcentage chute par contre à la fin de cette année 2002. La France semble donc ne prendre qu'une faible part à la brusque augmentation des demandes enregistrées en Europe, ce qui est paradoxal compte tenu du rôle que joue précisément la diplomatie française en Côte d'Ivoire.

La Belgique, la Suisse et les Pays connaissent des variations beaucoup moins importantes. En Belgique, à l'exception de deux ou trois hausses limitées dans le temps (la proportion atteint les 20 % en septembre 1993, décembre 1995 et mai 1996), la proportion des demandes déposées reste toujours inférieure à 10%.

Pour la Suisse, la période de variabilité maximale se situe entre 1997 et 1999 (les 30% sont atteints à deux reprises), soit à un moment où, sur l'ensemble de l'Europe, le flux de requérants en provenance de Côte d'Ivoire est très faible. Si l'on fait abstraction de ces deux années, une évolution à long terme semble se dessiner: les valeurs, quasiment nulles en 1992, passent progressivement à 10% L'évolution enregistrée aux Pays-Bas est d'un ordre tout à fait comparable.

1.3.14.4 Synthèse

L'évolution de la distribution des demandes d'asile déposées par les requérants d'origine ivoirienne se divise en trois grandes phases:

1. Entre 1992 et 1995, les flux sont relativement importants (l'ordre de grandeur est de 100 demandes mensuelles); ce sont successivement l'Allemagne puis l'Angleterre qui captent l'essentiel des demandes.
2. De 1995 à 1999, le nombre total de requêtes déposées dans les sept principaux pays d'accueil européens est très faible ce qui rend difficile l'interprétation des évolutions relatives; l'Allemagne et l'Angleterre demeurent cependant encore les deux principales destinations.
3. L'augmentation enregistrée à partir de 1999 affecte surtout la France à l'exception des tout derniers mois de la période analysée, au cours desquels la répartition semble s'équilibrer.

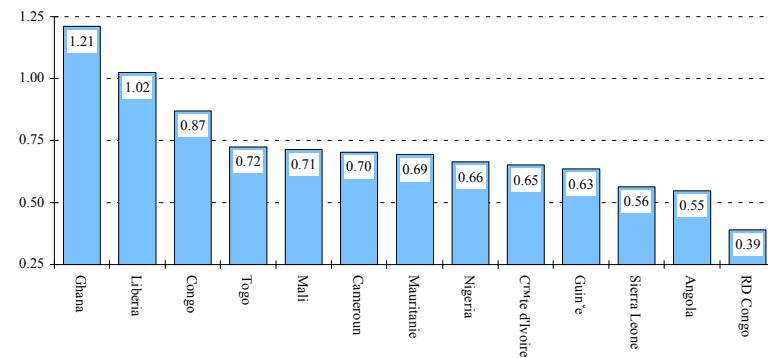
1.4 Conclusions

Nous revenons ici sur les principales évolutions constatées au niveau de l'organisation géographique des flux ainsi que sur les affinités qui se dégagent entre provenances et destinations. Enfin, pour terminer cette partie, nous soulevons la question du lien entre les variations du nombre absolu de demandes déposées dans un pays et celles du nombre absolu de demandes déposées dans l'ensemble des six autres pays d'accueil, au travers de l'exemple suisse. Le but de cette analyse est de déterminer s'il existe en valeurs absolues des effets de détournement des demandes entre les pays.

1.4.1 Evolution de la demande selon le pays de provenance

L'évolution constatée pour le total des demandes (avec un flux atteignant une intensité maximale en 1992, diminuant ensuite jusqu'en 1998, puis progressant à nouveau vers la fin de la période analysée) n'est pas observable dans tous les pays de provenance. On distingue en effet les tendances relevées pour le Ghana, le Liberia, le Nigeria ainsi que, dans une moindre mesure, pour la RD Congo et le Togo (lesquels présentent des flux dont l'intensité est maximale au début de la période analysée) : de celles qui caractérisent tous les autres pays (avec, au contraire, un accroissement du nombre absolu de demandes au cours du temps).

Graphique 32: Evolution du nombre de demandes d'asile.- Coefficient de variation selon le pays d'origine.- 1992-2002.



L'évolution du nombre de demandes présente, pour la plupart des pays de provenance, une variabilité²⁴ d'un ordre de grandeur équivalent, avec un coefficient de variation situé entre 0,5 et 0,75. Trois groupes nationaux de requérants se démarquent tout de même de ce point de vue. Le Ghana et le Liberia, tout d'abord, avec des coefficients de variation supérieurs à 1, affichent des évolutions contrastées entre un début de période caractérisé par une forte demande et une fin qui l'est beaucoup moins. Avec un coefficient de 0,39 seulement, la RD Congo présente, quant à elle, une demande qui varie de manière beaucoup moins prononcée. Ce pays constitue d'ailleurs la principale origine des requérants ouest- et centrafricains durant l'ensemble de la période analysée.

A l'instar de ce que l'on observe pour le nombre absolu de demandes, une forte dichotomie apparaît entre les pays dont l'importance relative diminue (on retrouve le Ghana, le Liberia, le Nigeria, le Togo et même la RD Congo) et ceux qui enregistrent une progression. En fait, entre 1992 et 2002, la répartition des requérants par pays de provenance semble de plus en plus équilibrée. Ainsi, en 1992, les quatre premiers pays de provenance représentent à eux seuls près de 75% des demandes alors que pas moins de huit autres fournissent moins de 5% des requêtes chacun. Cette observation apporte une nouvelle lecture aux valeurs absolues maximales relevées pour les années 1992 et 1993, dans la mesure où seuls les requérants en provenance d'un petit nombre de pays y contribuent réellement.

Tableau 16: Répartition des requérants centre- et ouest-africains selon le pays de provenance pour les années 1992, 1997 et 2002.

	1992	1997	2002		
1 RD Congo	17'210	27.2%	1 RD Congo	6'347	29.0%
2 Nigeria	12'629	20.0%	2 Nigeria	3'567	16.3%
3 Ghana	10'490	16.6%	3 Sierra Leone	2'933	13.4%
4 Liberia	6'300	10.0%	4 Angola	1'510	6.9%
5 Togo	4'636	7.3%	5 Liberia	1'425	6.5%
6 Sierra Leone	2'739	4.3%	6 Togo	1'389	6.3%
7 Angola	2'171	3.4%	7 Guinée	1'055	4.8%
8 Cameroun	1'808	2.9%	8 Ghana	962	4.4%
9 Mali	1'429	2.3%	9 Cameroun	815	3.7%
10 Côte d'Ivoire	1'311	2.1%	10 Congo	685	3.1%
11 Guinée	1'279	2.0%	11 Mauritanie	609	2.8%
12 Mauritanie	754	1.2%	12 Mali	326	1.5%
13 Congo	455	0.7%	13 Côte d'Ivoire	265	1.2%
Total	63'211		Total	21'888	
			Total	51'971	

²⁴ La variabilité du nombre de demandes d'asile au cours du temps est mesurée à partir du coefficient de variation qui correspond au rapport entre l'écart-type et la moyenne.

En 1997, malgré l'augmentation de la part de demandes déposées par des personnes en provenance de la RD Congo, les quatre premiers pays de provenance (qui ne sont plus forcément les mêmes, le Ghana et le Libéria étant dépassés par l'Angola et la Sierra Leone) ne représentent plus que 65% des cas. Enfin, en 2002, le classement des pays de provenance a encore sensiblement évolué. Dix pays représentent des parts supérieures à 5%. En outre, si la RD Congo demeure le principal pays de provenance, son poids diminue tout de même fortement.

1.4.2 Evolution du poids des pays d'accueil

Les flux de requérants en provenance d'Afrique centrale et occidentale subissent, entre 1992 et 2002, des redistributions relativement importantes parmi les sept destinations envisagées. Les changements les plus importants concernent l'Allemagne qui semble tenir un rôle clé.

L'Allemagne constitue, en 1992, une destination privilégiée pour la plupart des requérants centre- et ouest-africains. À partir de cette même date, les demandes y diminuent fortement, ce qui se traduit, pour la plupart des nationalités d'origine, par la baisse de la part de l'Allemagne. Des phénomènes de substitution semblent se dégager, surtout à partir de 1998 quand, dans l'ensemble, le nombre de demandes tend à augmenter à nouveau. Au total, ce sont, dans un premier temps (en 1993-1994), la Belgique puis la Grande-Bretagne qui prennent momentanément de l'importance, et, dans un second temps (vers la fin de la période analysée), les Pays-Bas et la France qui deviennent les principaux pays d'accueil.

De manière générale, la distribution du nombre de demandes entre les destinations semble s'équilibrer au cours du temps. Ainsi, l'écart par rapport à une équirépartition (cas où chaque pays représente un poids identique) diminue fortement entre 1992 et 2002, passant de 52 à 23%²⁵, et ce, malgré une légère augmentation au cours des années 1999 et 2000 liée à la progression des poids de la France et des Pays-Bas.

²⁵ Ces valeurs correspondent au pourcentage de demandes qui auraient du être déposées dans un autre pays pour qu'il y ait une répartition identique dans tous les pays analysés. Il se calcule de la manière suivante:

$$Ecart = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n x_i - \left(\frac{100}{n} \right) \text{ où } x_i: \text{proportion des demandes déposées dans le pays } i.$$

Graphique 33: Distribution des demandes d'asile en provenance d'Afrique centrale et occidentale: écart par rapport à une équirépartition.- 1992-2002.



Toutefois, cette tendance à une meilleure distribution des demandes entre les pays d'accueil ne se vérifie plus forcément si on l'envisage sous l'angle du *burden sharing* adopté par Neumayer (2004) en tenant compte des poids démographiques respectifs. Ainsi, les écarts enregistrés entre les pays d'accueil au niveau du nombre de demandes par habitant, après avoir fortement diminué, retrouvent en 2002 des amplitudes équivalentes à celles relevées en 1992. Il convient donc de relativiser l'idée d'une distribution géographique de plus en plus équilibrée.

Tableau 17: Nombre de demandes par habitant selon le pays d'accueil (en %).- Comparaison entre les années 1992, 1997 et 2002.

	1992	1997	2002
Belgique	0.65	Suisse 0.25	Suisse 0.72
Allemagne	0.51	Belgique 0.24	Belgique 0.43
Suisse	0.17	Pays-Bas 0.16	Pays-Bas 0.42
France	0.12	Allemagne 0.09	France 0.31
Autriche	0.11	Autriche 0.07	Autriche 0.26
Pays-Bas	0.09	Grande-Bretagne 0.07	Grande-Bretagne 0.15
Grande-Bretagne	0.07	France 0.05	Allemagne 0.08

1.4.3 Principales associations entre provenances et destinations des requérants

La provenance des demandes d'asile varie de manière importante selon la destination envisagée. Deux pays d'accueil se caractérisent d'emblée par une très forte spécialisation: l'Autriche, où près de la moitié des requérants viennent d'Afrique centrale et occidentale sont Nigérians, et la Belgique qui recense surtout des ressortissants de l'ex-Zaïre

Tableau 18: Provenance des requérants selon le pays d'accueil.- 1992-2002

	Autriche			Belgique			France			Allemagne	
Nigeria	4'404	47.5%	RD Congo	20'640	45.8%	RD Congo	26'485	30.7%	RD Congo	24'603	20.6%
Sierra Leone	1'233	13.3%	Guinée	3'617	8.0%	Mali	14'879	17.2%	Nigeria	19'318	16.1%
RD Congo	860	9.3%	Angola	3'093	6.9%	Mauritanie	10'915	12.6%	Togo	18'251	15.3%
Liberia	803	8.7%	Nigeria	2'970	6.6%	Congo	9'124	10.6%	Sierra Leone	11'956	10.0%
Ghana	647	7.0%	Sierra Leone	2'946	6.5%	Angola	6'300	7.3%	Ghana	11'676	9.8%
Angola	354	3.8%	Togo	2'619	5.8%	Guinée	4'872	5.6%	Liberia	11'412	9.5%
Guinée	301	3.2%	Ghana	2'585	5.7%	Nigeria	3'052	3.5%	Cameroun	7'228	6.0%
Cameroun	272	2.9%	Cameroun	2'106	4.7%	Sierra Leone	2'423	2.8%	Angola	6'229	5.2%
Congo	155	1.7%	Liberia	1'842	4.1%	Côte d'Ivoire	2'271	2.6%	Côte d'Ivoire	3'384	2.8%
Togo	69	0.7%	Mauritanie	1'227	2.7%	Cameroon	2'126	2.5%	Guinée	3'374	2.8%
Côte d'Ivoire	66	0.7%	Côte d'Ivoire	785	1.7%	Ghana	2'120	2.5%	Mali	927	0.8%
Mauritanie	65	0.7%	Congo	602	1.3%	Togo	1'066	1.2%	Mauritanie	675	0.6%
Mali	33	0.4%	Mali	80	0.2%	Liberia	680	0.8%	Congo	642	0.5%
	9'262			45'112			86'313			11'675	
	Pays-Bas			Suisse			Grande-Bretagne				
Angola	13'957	27.5%	RD Congo	5'787	22.2%	Nigeria	21'708	31.1%			
Sierra Leone	9'056	17.9%	Angola	5'653	21.7%	RD Congo	11'049	15.9%			
RD Congo	7'984	15.7%	Guinée	3'112	11.9%	Sierra Leone	10'705	15.4%			
Guinée	4'415	8.7%	Sleone	2'861	11.0%	Ghana	9'584	13.8%			
Liberia	3'971	7.8%	Nigeria	2'849	10.9%	Angola	6'217	8.9%			
Nigeria	3'747	7.4%	Liberia	1'168	4.5%	Côte d'Ivoire	2'733	3.9%			
Congo	2'563	5.1%	Cameroun	1'081	4.1%	Congo	2'430	3.5%			
Togo	1'863	3.7%	Togo	811	3.1%	Cameroun	2'212	3.2%			
Cameroun	1'094	2.2%	Côte d'Ivoire	729	2.8%	Liberia	1'909	2.7%			
Mauritanie	798	1.6%	Mauritanie	714	2.7%	Togo	607	0.9%			
Ghana	609	1.2%	Mali	672	2.6%	Guinée	482	0.7%			
Côte d'Ivoire	542	1.1%	Congo	338	1.3%	Mali	32	0.0%			
Mali	99	0.2%	Ghana	325	1.2%	Mauritanie	31	0.0%			
	50'698	%		26'100			69'699				

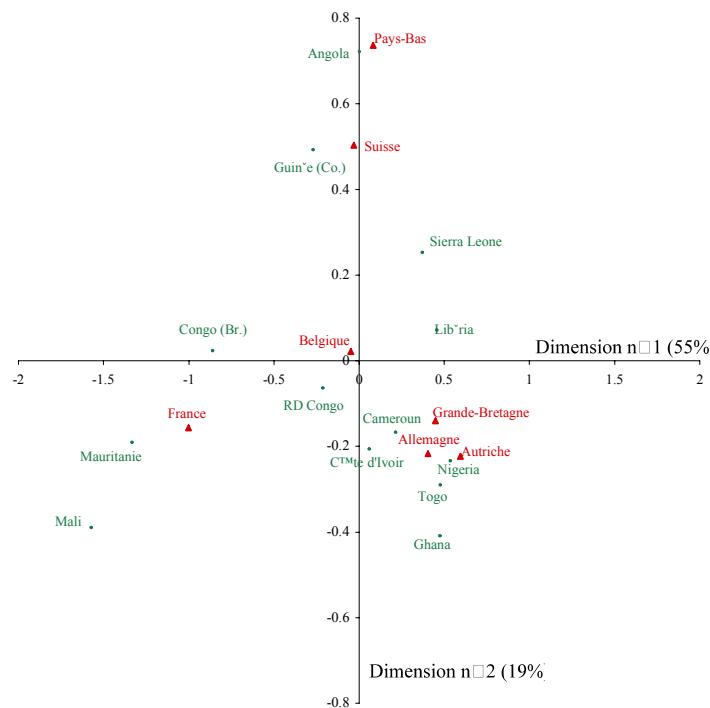
Les autres pays d'accueil présentent des compositions moins contrastées. Si la République Démocratique du Congo constitue partout un des premiers (si ce n'est le premier) pays de provenance, un certain nombre de particularités se dégagent:

- la plus forte proportion de Maliens (17%), de Mauritaniens (13%) et de Congolais (11%), en France;
- la présence notable des Angolais aux Pays-Bas (28%) et en Suisse (22%);
- la part importante des Nigérians en Autriche (47.5%) et en Grande-Bretagne (31%);

- le poids particulièrement inégal que représentent certaines nationalités d'origine selon le pays d'accueil envisagé; c'est le cas, par exemple, des personnes en provenance du Sierra Leone (moins de 3% des demandes déposées en France, contre presque 18% aux Pays-Bas).

Pour mieux résumer l'organisation des flux et les affinités qui peuvent apparaître sur l'ensemble de la période entre provenance et destination des requérants, tout en tenant compte des importances numériques respectives, nous avons recours à une Analyse Factorielle des Correspondances (Sanders 1989). Celle-ci est réalisée à partir d'une table de contingence de dimension 14x7 contenant pour chaque couple origine-destination le nombre absolu de demandes répertoriées entre 1992 et 2002.

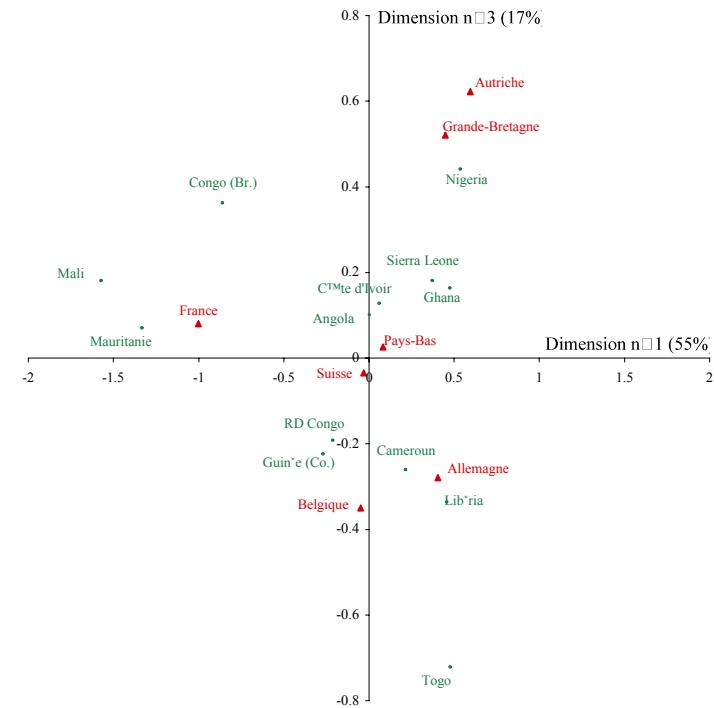
Graphique 34: Associations entre provenances et destinations des requérants.- Analyse factorielle des correspondances: axes 1 et 2



L'analyse permet de dégager trois principaux axes factoriels représentant ensemble plus de 90% de l'inertie totale du nuage de points:

- le premier axe (55%) isole assez nettement le cas des requérants en provenance du Mali, de la Mauritanie et, dans une moindre mesure, du Congo (Br.), qui se concentrent principalement sur la France et se distribuent de manière inégale entre les différentes autres destinations;
- le second axe (19%) révèle l'orientation des Angolais et des Guinéens vers les Pays-Bas et la Suisse, pays dans lesquels ils constituent des groupes importants; notons toutefois que les requérants de ces deux pays de provenance se distribuent de manière déjà nettement plus équilibrée entre les différents pays d'accueil que les Maliens et les Mauritaniens.
- enfin, le troisième axe (17%) met en évidence les trajectoires spécifiques des Togolais, Libériens, Camerounais, Guinéens et Congolais (Kinshasa) qui privilient l'Allemagne et la Belgique, et dont les répartitions semblent s'opposer à celle des Nigérians par leur non-affinité avec l'Autriche et la Grande-Bretagne.

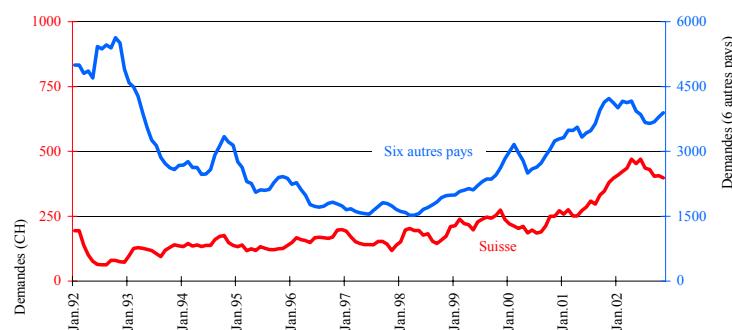
Graphique 35: Associations entre provenances et destinations des requérants.- Analyse factorielle des correspondances: axes 1 et 3



1.4.4 Confrontations entre évolutions des nombres absolus de demandes

Avant d'aborder l'analyse de la relation entre l'évolution de la distribution relative des flux et les chronologies des politiques d'asile, nous nous sommes demandés comment le nombre absolu de requêtes déposées dans un pays varie par rapport au nombre absolu de demandes déposées dans les autres pays étudiés, et ce, en partant du cas de la Suisse. Si une diminution du nombre absolu des demandes recensées en Suisse devait systématiquement être associée à une augmentation du nombre absolu de demandes recensées dans l'ensemble des six autres pays, on pourrait parler d'un réel transfert des demandes. L'hypothèse d'un rôle important joué par les politiques d'asile en sortirait renforcé.

Graphique 36: Evolution du nombre de demandes déposées en Suisse et dans les six autres pays.- Total des 13 pays de provenance.- 1992-2002

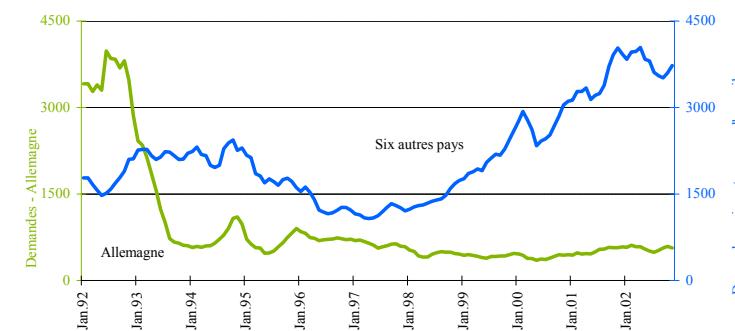


La comparaison entre le profil de l'évolution du nombre absolu de demandes déposées respectivement en Suisse et dans l'ensemble des six autres pays d'accueil, révèle un certain nombre de différences. En effet, les deux courbes ne sont pas parallèles corrélées sur l'ensemble de la période. En 1992, le nombre absolu de demandes diminue en Suisse et augmente pour le total des six autres pays, alors que c'est l'inverse qui se produit en 1993. Cependant, très rapidement, les évolutions prennent une forme tout à fait comparable. En outre, la confrontation entre les variations du nombre de demandes déposées en Suisse et dans les six autres pays, au moyen d'une régression linéaire, montre, sur l'ensemble de la période 1992 - 2002, une corrélation positive. Si le lien semble faible, il n'en demeure pas moins significatif en regard du test de F ($p<0,039$). L'hypothèse émise plus haut ne se confirme donc pas. Au contraire, une hausse du nombre de demandes déposées en Suisse semble plus souvent se produire simultanément à une hausse des demandes déposées dans l'ensemble des six autres pays. Nous n'avons donc pas pu mettre en évidence ici un effet de

détournement. Si un tel effet se manifeste, il est plus que compensé par d'autres fluctuations des chiffres absolus liées par exemple à la situation des pays de départ.

L'interprétation de ces évolutions reste délicate dans la mesure où la Suisse est un pays dans lequel le volume des demandes est relativement faible. Pour cette raison, nous avons effectué une comparaison identique en isolant cette fois l'évolution du nombre de requêtes déposées en Allemagne. A nouveau, il est très difficile de mettre en évidence un réel mécanisme de détournement (impliquant que les demandes qui ne sont plus déposées en Allemagne le sont dans les six autres pays). La régression linéaire ne fait d'ailleurs plus ressortir la moindre corrélation significative. Les changements constatés pour l'Allemagne ne peuvent donc pas être rapprochés de cette manière avec ceux enregistrés ailleurs. A ce titre, il convient cependant de rappeler que les évolutions absolues sont la résultante de deux composantes différentes : le flux émis depuis les pays de provenance et les effets de détournements. Pour réellement isoler ce dernier il serait nécessaire de travailler avec des nationalités d'origine pour lesquelles le nombre total de demandes ne varie pas au cours du temps. Or ce cas de figure est loin de se réaliser, même avec les ressortissants de la RD Congo dont la variabilité des demandes est la plus faible. C'est entre autre pour cette raison qu'il est plus judicieux d'utiliser des données relatives et d'envisager le problème en termes de reconfigurations géographiques des flux.

Graphique 37: Evolution du nombre de demandes déposées en Allemagne et dans les six autres pays.- Total des 13 pays de provenance.- 1992-2002



2 Effet des politiques migratoires

2.1 Introduction

L'objectif de cette seconde partie est d'estimer l'impact des politiques migratoires relatives à l'asile sur les flux à court et moyen terme. Pour cela, nous cherchons à vérifier s'il existe un lien systématique entre l'évolution de l'orientation des flux de requérants en provenance d'Afrique et les principales décisions politiques touchant au domaine de l'asile dans les sept pays d'accueil. La confrontation recherchée ici est une opération plus complexe qu'il n'y paraît à premier abord. Plusieurs méthodes ont été envisagées mais la plupart d'entre elles ont été écartées en raison de leur complexité, de la nature peu transparente des résultats, des difficultés de leur utilisation ou encore de leur caractère manifestement inadapté.

L'approche adoptée consiste à vérifier si les mesures politiques coïncident avec les réorientations des flux. Pour ce faire, il est nécessaire de créer deux indicateurs mensuels, l'un permettant d'identifier les mois où sont prises des mesures politiques, l'autre permettant de cerner ceux au cours desquels surviennent les principaux changements dans la distribution des flux.

Les variables « mesures » prennent pour chaque mois une valeur distincte selon qu'au moins un événement politique relatif à l'asile s'est produit ou non²⁶. Elles sont construites, pour tous les pays d'accueil intégrés à l'analyse, à partir de chronologies élaborées selon nos instructions par des experts contactés sur place.

Le caractère restrictif ou libéral des mesures nous conduit à scinder les variables « mesures » en deux variables, « mesures libérales » et « mesures restrictives ». Précisons d'emblée que certaines mesures présentent à la fois un caractère restrictif et libéral, et que des événements distincts restrictifs ou libéraux peuvent se produire au cours du même mois. Dans ce cas, ce dernier est identifié à la fois par la variable « mesures restrictives » et « mesures libérales ».

En outre, conformément à nos hypothèses de départ, l'efficacité des différentes catégories de mesures fait l'objet de mises à l'épreuve séparées. Les types de mesures testés sont:

²⁶ Pour un développement plus précis concernant les pistes envisagées, voir Annexe III_B.

1. mesures relevant des principes légaux, des modifications législatifs, des changements institutionnels (y compris ceux impliquant les ONG, la ratification de conventions internationales, etc.)	[principes légaux ²⁷]
2. mesures relatives à l'accès au pays, politiques d'admission et réglementations concernant les visas	[mesures d'accès]
3. mesures relatives à la procédure d'asile (y compris l'organisation, les possibilités d'appel, et les modes d'admission)	[mesures de procédure]
4. mesures relatives aux régularisations, changements de statuts, définition de quotas	[mesures statutaires]
5. mesures de renvoi et politiques de réadmission: accords particuliers (avec des pays d'origine ou des pays voisins), rapatriements forcés, etc.	[mesures de renvoi]
6. mesures prises envers un groupe de provenance spécifique	[mesures spécifiques]
7. autres types de mesures: accès au marché du travail, aide sociale, mesures d'intégration, etc.	[autres mesures]

A nouveau, les mesures n'appartiennent pas nécessairement à une catégorie exclusive. Bien souvent, au contraire, elles recouvrent plusieurs domaines différents. Dans ce cas, tous font l'objet de tests²⁸.

Le second indicateur est constitué par les principaux changements de la distribution des flux. Il s'agit, pour les différents pays d'accueil, des mois marquant le début d'une augmentation ou d'une diminution importante du pourcentage de demandes d'asile. Le seuil défini correspond grossièrement à une évolution de plus de cinq points de pourcentage étalée sur deux mois²⁹. Ce critère permet l'élaboration de deux variables distinctes, « augmentations » et « diminutions ».

La confrontation statistique entre politiques et réorientations des flux consiste alors à comparer la fréquence des cas d'augmentation (ou de diminution) pour les mois où l'on enregistre des mesures libérales (ou restrictives) et pour ceux où l'on en enregistre pas. Il convient ensuite de vérifier l'existence d'une relation significative entre les deux variables -politiques et évolutions-, ceci

grâce au test d'indépendance du χ^2 et, lorsque les fréquences théoriques estimées sont insuffisantes, au moyen du test exact de Fisher³⁰.

Notons que le point de concordance entre les mesures et les changements ne se limite pas aux mois considéré. Il convient en effet de rappeler que les augmentations et les diminutions sont déterminées à partir de pourcentages moyens ce qui revient à intégrer de possibles effets d'inertie répartis sur environ six mois³¹.

Les confrontations entre mesures et évolutions se font en envisageant le cas des différentes nationalités d'origine séparément. Le cumul des observations permet d'avoir des échantillons plus représentatifs. Ainsi, l'effet d'une mesure restrictive prise en Allemagne est analysé pour tous les pays de provenance séparément. Le nombre de *cas testés* est donc de treize à chaque fois. Si la mesure s'accompagne par exemple d'une diminution des proportions de demandeurs angolais, ivoiriens et ghanéens, le nombre de concordance est de trois. L'opération est reproduite pour tous les mois où des mesures sont enregistrées, les nombres de *cas testés* et de *concordances* étant ensuite additionnés.

Pour plus de clarté dans l'exposé, les résultats sont présentés sous la forme d'un tableau ne comprenant que les éléments suivants:

- Nombre de cas testés³²
- Nombre de concordances³³
- Nombre théorique de concordances.
- Valeur du χ^2
- Significativité du χ^2
- Significativité du test exact de Fisher.

³⁰ Voir notamment Eric W. Weisstein. "Fisher's Exact Test." From MathWorld, A Wolfram Web Ressource: <http://mathworld.wolfram.com/FishersExactTest.html>

³¹ Voir Annexes I et Annexes III.

³² Nombre cumulé de fois où l'on peut tester l'efficacité des mesures. Il correspond, pour chaque pays d'accueil, au nombre de mois durant lesquels surviennent des événements politiques, multiplié par le nombre de groupes nationaux de provenance sur lesquels ceux-ci sont testés.

³³ Nombre cumulé de mois au cours desquels surviennent à la fois des mesures et une redistribution géographique des flux en accord avec ceux-ci.

²⁷ Désignation utilisée dans la suite du texte.

²⁸ Pour un exemple concret de la construction des variables "mesures", voir Annexe III_C

²⁹ En ce qui concerne la définition exacte des seuils, voir Annexe III_A.

2.2 Impact des mesures restrictives

2.2.1 Tendances générales

En cumulant les observations effectuées pour tous les pays d'accueil et de provenances, un lien assez net se dégage entre les mois durant lesquels des mesures restrictives sont prises et ceux amorçant des phases de diminution. Ainsi, sur les 1470 cas où l'effet des mesures restrictives est testé, on dénombre 109 cas où elles concordent avec une diminution. Ce chiffre peut sembler peu important. Toutefois, si les deux événements survenaient totalement au hasard l'un par rapport à l'autre, on ne devrait avoir que 66 cas de concordance soit un peu plus de la moitié de ce que l'on observe. Le test du χ^2 montre que la relation entre les deux événements est très significative ($p<0,001$).

Tableau 19: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées, toutes catégories confondues, pour les 7 pays d'accueil (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

Cas testés	Concord.	Conc. théo.	χ^2	Sign.	F-exact test	
1470	109	66,1	33.37	0.000	0.000	■■ ³⁴

Si, dans l'ensemble, le lien est très significatif, il est intéressant de déterminer comment cette relation évolue selon la période, la catégorie de mesures, le pays de provenance des requérants ou la destination envisagée.

- Différences chronologiques:

Le lien entre les mesures restrictives et les diminutions semble évoluer au cours du temps. Si l'on envisage les années 1992-1996 et les années 1997-2002 séparément, une très nette différence apparaît, seul le premier intervalle de temps montrant une relation significative. Les mesures restrictives semblent donc avoir eu une plus grande efficacité au début de la période analysée.

Tableau 20: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour les 7 pays d'accueil (par rapport aux 13 pays de provenance). - Comparaison entre les périodes 1992-1996 et 1997-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
1992-1996	757	73	40.1	33.15	0.000	0.000	■■
1997-2002	713	36	27.2	3.33	0.068	0.077	x

- Différences selon les catégories de mesures:

Les sept catégories coïncident à des degrés divers avec les diminutions. Les mesures qui montrent les relations les plus fortes sont les *mesures de renvois*, les *autres mesures* et les *principes légaux*. Les liens mis en évidence ici sont hautement significatifs, le risque d'erreur étant à chaque fois inférieur à 1%. En ce qui concerne les *mesures statutaires*, le nombre d'occurrences recensées est insuffisant pour pouvoir utiliser le test du χ^2 . Néanmoins, le recours au test exact de Fisher montre une configuration également très significative. En effet, la probabilité d'obtenir au moins les dix cas de concordance observés, par le seul jeu du hasard, est très maigre ($p<0,002$). Il semble donc y avoir, malgré le faible nombre d'occurrences possibles, une relation intéressante entre les mesures restrictives d'intégration et les diminutions.

Les *mesures d'accès*, les *mesures de procédure* ainsi que les *mesures spécifiques* ne s'accompagnent pas d'un nombre significatif de « diminutions ». Dans l'ensemble, l'existence de liens entre ces trois catégories de mesures et les changements d'orientation des flux est donc statistiquement non vérifiée.

Tableau 21: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » (selon leur catégorie) et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour les 7 pays d'accueil (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
[Légaux]	825	54	37.1	8.67	0.003	0.005	■■
[Accès]	477	24	21.5	0.33	0.566	0.572	x
[Procédure]	515	31	23.2	2.91	0.088	0.101	x
[Intégration]	78	10	3.5	-	-	0.002	■
[Renvois]	386	32	17.4	13.37	0.000	0.001	■■
[Spécifiques]	7	1	0.3	-	-	0.211	x
[Autres]	381	30	17.1	10.45	0.001	0.003	■■

- Différences selon la provenance:

La sensibilité aux mesures prises dans les sept pays d'accueil varie aussi selon la provenance envisagée. On constate, en effet, une gradation entre certaines origines dont la distribution géographique des requérants est affectée par les

³⁴ Signalétique utilisée: significativité maximale de la relation selon les tests du χ^2 et de Fisher (exact): risque d'erreur inférieur à 1% [■■]; risque d'erreur inférieur à 5% [■]; relation non significative [x].

mesures restrictives et d'autres qui ne le semblent pas de tout. Ce sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Sierra Leone qui montrent les relations les plus significatives. Le nombre de concordances est encore significatif dans le cas de l'Angola, du Togo et du Ghana.

Tableau 22: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » (selon leur catégorie) et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées par pays de provenance.- 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Côte d'Ivoire	112	18	8.3	14.07	0.000	0.001	■■
Nigeria	114	10	3.7	12.78	0.000	0.002	■■
Sierra Leone	113	12	6.0	7.24	0.007	0.012	■■
Angola	115	9	4.4	-	-	0.031	■
Togo	112	7	3.3	4.83	0.028	0.038	■
Ghana	114	10	5.5	4.51	0.034	0.055	■
RD Congo	115	7	4.0	-	-	0.103	x
Cameroun	114	6	3.6	-	-	0.154	x
Guinée Ck	114	11	8.1	1.24	0.266	0.247	x
Mauritanie	114	3	5.5	1.34	0.246	0.348	X
Mali	114	3	1.9	0.73	0.394	0.423	x
Congo	108	6	5.3	0.12	0.729	0.639	x
Libéria	111	7	6.7	0.02	0.890	0.832	x

- Définitions selon les pays d'accueil concernés:

C'est indiscutablement à ce niveau que les différences sont les plus nettes. En fait, seule l'Allemagne affiche une relation hautement significative entre les « mesures restrictives » promulguées et les « diminutions » qui y sont constatées. Sur 299 cas testés, on observe en effet 55 concordances, ce qui constitue un chiffre bien supérieur au nombre de cas qui devraient théoriquement se produire (environ 33).

Un autre pays, la Suisse, montre un certain lien entre les deux types d'événements. Toutefois, il convient de prendre cette information avec précaution, le nombre d'occurrences concernées étant limité (insuffisant en tous cas pour permettre l'utilisation du test du χ^2). En outre, le test exact de Fisher révèle un degré de significativité nettement moins élevé que dans le cas de l'Allemagne ($p<0,045$ contre $p<0,001$).

Pour tous les autres pays d'accueil aucune relation entre mesures restrictives et diminutions ne semble se dégager. Le nombre de cas de concordances reste en outre très faible (moins de dix) sauf dans le cas de la Grande-Bretagne où l'on en enregistre 24.

Tableau 23: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions », pour les différents pays d'accueil (cumul des 13 pays de provenance).- 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Allemagne	299	51	32.9	13.67	0.000	0.000	■■
Suisse	205	9	4.7	-	-	0.045	■
Grande-Bretagne	367	24	19.5	1.42	0.233	0.234	x
Autriche	156	2	0.9	-	-	0.240	x
France	142	9	6.3	1.27	0.259	0.283	x
Belgique	183	9	7.8	0.21	0.644	0.566	x
Pays-Bas	118	5	4.2	-	-	0.605	x

2.2.2 Impact des mesures restrictives par pays de destination

2.2.2.1 Grande-Bretagne:

Comme nous venons de le voir, malgré un nombre important de concordances, le test du χ^2 ne permet pas de mettre en évidence une relation entre « mesures restrictives » et « diminutions ». Si l'on s'intéresse au cas par cas, deux mois caractérisés par des mesures restrictives coïncident toutefois avec un faisceau de « diminutions » : les mois d'octobre 1995 et de février 1996. Ces deux mois se caractérisent par des mesures restrictives touchant aux prestations sociales accordées aux requérants. Ce domaine semble donc avoir un certain poids. C'est d'ailleurs la catégorie *autres mesures* auquel il appartient qui s'approche le plus des seuils de significativité. Le nombre d'observations reste toutefois encore insuffisant pour conclure à la non indépendance entre les deux variables.

Tableau 24: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour la Grande-Bretagne (par rapport aux 13 pays de provenance).- 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	343	24	19.5	1.42	0.233	0.234	x
[Légaux]	204	14	10.8	1.11	0.292	0.314	x
[Accès]	153	7	8.1	0.18	0.667	0.849	x
[Procédure]	190	6	10.1	1.99	0.157	0.225	x
[Intégration]	-	-	-	-	-	-	-
[Renvois]	75	2	4.0	-	-	0.429	x
[Spécifiques]	2	0	0.1	-	-	1.000	x
[Autres]	212	16	11.3	2.42	0.120	0.137	x

Enfin, aucun lien n'apparaît entre les mesures restrictives et les diminutions même en limitant l'analyse aux trois nationalités de provenance les plus importantes pour la Grande-Bretagne (la RD Congo, pour laquelle la Grande-

Bretagne ne représente que 11% des demandes, étant écartée): le Nigeria, le Sierra Leone et le Ghana.

Tableau 25: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées en Grande-Bretagne pour le Nigeria, le Sierra Leone et le Ghana. - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Ghana	29	5	3.6	-	-	0.357	x
Sierra Leone	28	5	4.3	-	-	0.766	x
Nigeria	29	3	2.7	-	-	1.000	x
Total	86	13	10.6	0.781	0.377	0.357	x

2.2.2.2 Belgique:

Dans le cas de la Belgique, aucune relation ne se manifeste non plus, à l'exception du cas des *mesures de renvois*. Le lien que met en évidence le test exact de Fisher (le nombre d'occurrences étant trop faible pour pouvoir utiliser le test du χ^2) tient cependant à peu de choses. En effet, il n'est dû pratiquement qu'à la seule concordance entre l'ouverture au mois de novembre 1993 d'un centre pour les étrangers sans papier à Merksplas et un faisceau de diminutions concernant six provenances différentes. Malgré les résultats des tests statistiques, on ne saurait ici exclure une coïncidence.

Tableau 26: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour la Belgique (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	183	9	7.8	0.21	0.644	0.566	x
[Légaux]	78	1	3.3	-	-	0.254	x
[Accès]	65	1	2.8	-	-	0.523	x
[Procédure]	26	1	1.1	-	-	1.000	x
[Intégration]	13	0	0.6	-	-	1.000	x
[Renvois]	52	7	2.2	-	-	0.005	■■
[Spécifiques]	1	0	0.0	-	-	1.000	x
[Autres]	26	0	1.1	-	-	0.624	x

Si l'on envisage les pays de provenance séparément, un certain lien semble par contre se dessiner entre « mesures restrictives » et « diminutions » en ce qui concerne les requérants de l'ex-Zaïre. Sur les 13 mois pour lesquels des « mesures restrictives » sont enregistrées, on dénombre quatre cas de concordance, ce qui est significatif en regard du test de Fisher ($p<0.028$). Malgré l'importance que représente le flux de requérants en provenance de RD

Congo pour la Belgique et les relations qui existent entre les deux pays, le lien mis en évidence ici ne doit pas être surestimé.

Tableau 27: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cas des requérants en provenance de la RD Congo en Belgique. - 1992-2002.

Cas testés	Concord.	Conc. th.	F-exact test	
13	4	1.33	0.028	■

2.2.2.3 Autriche:

Aucune relation ne se manifeste pour les différentes catégories de mesure, à l'exception de *autres mesures*. Même pour ces dernières, la significativité semble tenir davantage au nombre peu élevé de diminutions recensées pour l'Autriche qu'à la répétition des cas de concordances. Le fait qu'il n'y ait pas de lien statistique entre « mesures restrictives » et « diminutions » peut s'expliquer par les faibles pourcentages de demandes déposées en Autriche tout au long de la période.

Si l'on peut déjà clairement douter de l'effet des mesures libérales, le fait que l'Autriche ne soit que très peu concernée par les redistributions géographiques des flux signifie aussi que les mesures restrictives prises dans les autres pays n'y ont pas eu l'effet inverse non plus.

Tableau 28: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour l'Autriche (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	156	2	0.9	-	-	0.240	x
[Légaux]	143	2	0.9	-	-	0.210	x
[Accès]	78	1	0.5	-	-	0.382	x
[Procédure]	26	0	0.2	-	-	1.000	x
[Intégration]	13	0	0.1	-	-	1.000	x
[Renvois]	26	0	0.2	-	-	1.000	x
[Spécifiques]	-	-	-	-	-	-	-
[Autres]	52	2	0.3	-	-	0.037	■

2.2.2.4 France et Pays-Bas

Le cas de ces deux pays ne suscite que peu de commentaires. Les tests ne permettent pas de conclure à l'existence d'une relation entre les deux variables, et ce, quelles que soient les catégories d'événements ou les pays de provenance envisagés. Remarquons qu'il s'agit également des deux pays dans lesquels le moins de mesures restrictives ont été prises.

2.2.2.5 Suisse

En Suisse, un certain lien semble se manifester entre les flux et les mesures touchant aux *principes légaux* et aux *mesures d'accès*.

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut la relation entre « mesures restrictives » et « diminutions » ne repose que sur un nombre limité d'observations et semble bien moins probante que dans le cas de l'Allemagne.

En outre, en y regardant de plus près, elle ne repose que sur deux éléments:

- La convergence en juillet 1998 de trois diminutions (Angola, Côte d'Ivoire et Mali) avec le « *Bundesbeschluss über dringliche Massnahmen im Asyl- und Ausländerbereich* ». Il convient toutefois de rappeler que, en juillet 1998, l'intensité des flux en provenance de ces trois pays est très faible et qu'il faut donc relativiser ces « diminutions ».

Tableau 29: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour la Suisse (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	205	9	4.7	-	-	0.045	■
[Légaux]	115	7	2.7	-	-	0.014	■
[Accès]	39	4	0.9	-	-	0.011	■
[Procédure]	65	2	1.5	-	-	0.660	x
[Intégration]	13	1	0.3	-	-	0.263	x
[Renvois]	90	3	2.1	-	-	0.460	x
[Spécifiques]	1	0	0.0	-	-	1.000	x
[Autres]	39	1	0.9	-	-	0.602	x

- Le cas de la Guinée (Conakry) qui n'est d'ailleurs pas concerné par la mesure que nous venons de citer. Les requérants issus de ce pays affichent sans conteste une certaine affinité avec la Suisse. Avec 3'112 requêtes, soit 15% du total des 7 pays, il s'agit du pays de provenance pour lequel la Suisse représente le poids le plus important. Sur les 128 mois que couvre l'analyse, on en dénombre 16 caractérisés par des mesures restrictives et sept marquant le début d'une diminution. Dès lors, la probabilité d'obtenir au moins les quatre concordances observées par le simple fait du hasard est très faible ($p<0.005$). La relation semble donc se vérifier, et il est possible que de ce point de vue les mesures aient eu un certain impact. C'est d'autant plus remarquable qu'il y a un certaine affinité entre la Suisse et les requérants de ce pays. Le cas guinéen constitue toutefois une exception et la relation reste fragile puisqu'elle ne repose que sur un nombre limité de concordances.

2.2.3 Le cas de l'Allemagne

2.2.3.1 Impact interne des mesures restrictives

L'Allemagne constitue donc très certainement le cas le plus intéressant. Les valeurs du χ^2 (13,67) indiquent que le nombre de diminutions est très significativement plus élevé lorsque surviennent des mesures restrictives (avec un risque d'erreur inférieur à 1%). C'est donc le seul pays à montrer une relation nette entre les deux types d'événements.

Les mesures qui ressortent tout particulièrement appartiennent à la catégorie [procédures] ce qui peut paraître étonnant car elle ne semblait pas être mise en évidence en regard des tests statistiques appliqués à l'ensemble des pays d'accueil. On retrouve toutefois les liens avec les *mesures de renvois*, les *autres mesures* et avec les *mesures statutaires*. Les *mesures d'accès* et les *mesures spécifiques* ne montrent par contre toujours aucune relation avec les diminutions.

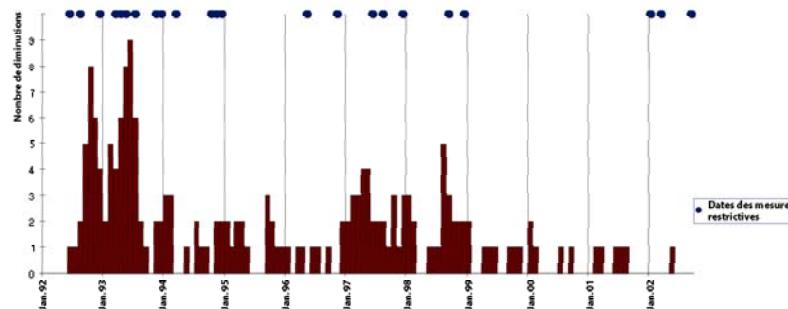
Tableau 30: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Cumul des observations effectuées pour l'Allemagne (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	299	51	32.9	13.672	0.000	0.000	■■■
[Légaux]	156	25	17.2	4.446	0.035	0.043	■
[Accès]	26	6	2.9	-	-	0.058	x
[Procédure]	65	15	7.1	10.083	0.001	0.004	■■■
[Intégration]	13	6	1.4	-	-	0.001	■
[Renvois]	104	19	11.4	5.993	0.014	0.022	■■
[Spécifiques]	2	1	0.2	-	-	0.208	x
[Autres]	52	11	5.7	5.657	0.017	0.024	■

Les cas de concordances concernent principalement deux périodes:

- tout d'abord, celle qui s'étale de la fin de l'année 1992 à la fin de l'année 1993, durant laquelle il y a convergence entre une série importante de mesures restrictives et un nombre élevé de diminutions impliquant les requérants provenant de presque tous les pays envisagés;
- et, de manière toutefois moins nette, celle qui couvre les années 1997 et 1998 pour laquelle il y a aussi une densité plus forte des deux types d'événements.

Graphique 38: Mesures restrictives et nombre de diminutions.- Requêtes introduites en Allemagne par des personnes provenant d'Afrique centrale et occidentale (13 principaux pays).- 1992-2002.



Si l'on envisage les différentes provenances séparément, deux pays affichent une relation particulièrement significative entre les « diminutions » et les 23 mesures restrictives recensées:

- le Nigeria pour lequel on enregistre six cas de concordances;
- la Côte d'Ivoire pour laquelle on en recense dix. Notons que ce dernier cas est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'un des seuls pays dont les diminutions ne se produisent pas durant l'année 1993 mais seulement à partir de l'année 1994. Or, il convient de rappeler que les données 1993 relatives aux requérants ivoiriens ne sont pas disponibles pour la Grande-Bretagne. Cette lacune est très probablement responsable du décalage constaté par rapport au calendrier des diminutions en Allemagne. Il semble donc que le lien entre les mesures restrictives et les diminutions relatives du nombre de requérants en provenance de Côte d'Ivoire soit encore plus fort que ne le révèlent les tests statistiques.

Tableau 31: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » et « diminutions ». - Allemagne.- Principaux pays de provenance.- 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	F-exact test	
Côte d'Ivoire	23	10	4.3	0.002	■■
Nigeria	23	6	2.5	0.020	■
Sierra Leone	23	7	4.0	0.073	x
Togo	23	5	2.5	0.131	x
Cameroun	23	4	2.5	0.278	x
RD Congo	23	3	1.8	0.384	x
Ghana	23	4	3.2	0.740	x
Liberia	23	3	4.0	0.763	x

2.2.3.2 Impact dans les autres pays d'accueil

Pour terminer, nous avons cherché à déterminer si les mesures restrictives prises en Allemagne ont un impact (inverse) pour les autres destinations. La confrontation entre les mesures restrictives prises en Allemagne et l'ensemble des « augmentations » constatées pour les autres pays d'accueil, nous révèle que ces deux variables ne sont pas indépendantes. En envisageant les pays d'accueil séparément, c'est la Belgique qui affiche le lien le plus significatif.

Si les cas d'augmentations observés pour la Grande-Bretagne s'associent de manière encore presque significative aux mesures restrictives prises en Allemagne, ce n'est plus du tout le cas pour les autres pays de destination. Que ce soit pour la Belgique ou la Grande-Bretagne, la période charnière se situe à nouveau autour de l'année 1993. Les nombreuses restrictions décidées en Allemagne durant cette année s'accompagnent donc de redistributions impliquant successivement ces deux pays.

Tableau 32: Confrontation entre les variables « mesures restrictives » (Allemagne) et « augmentations » (cumul des observations effectuées dans les autres pays d'accueil).- 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Autriche	299	0	1.4	-	-	0.364	x
Belgique	299	18	10.8	6.113	0.013	0.024	■
France	299	13	14.8	0.274	0.601	0.661	x
Pays-Bas	299	13	11.5	0.248	0.618	0.619	x
Suisse	299	9	6.5	1.253	0.263	0.271	x
Grande-Bretagne	269	21	14.3	3.994	0.046	0.052	■
Total	1759	74	59.5	4.483	0.034	0.041	■

Les quatre autres pays (la France, les Pays-Bas, la Suisse et l'Autriche) ne sont par contre pas touchés, et ce, quelle que soit la période analysée.

2.3 Mesures libérales

Contrairement aux mesures restrictives, les politiques « libérales », ne semblent pas avoir d'effet significatif sur les flux d'asile. Les variables « mesures libérales » et « augmentations » sont en effet indépendantes les unes des autres. Aucune des approches envisageant séparément les différentes périodes, les catégories de mesures, les pays de provenance ou ceux de destination ne permet de dégager de relation entre les deux types d'événements.

Tableau 33: Confrontation entre les variables « mesures libérales » (selon leur catégorie) et « augmentations ». - Cumul des observations effectuées pour les 7 pays d'accueil (par rapport aux 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
Tous types	717	19	26.8	2.50	0.114	0.127	x
[Légal]	451	8	16.8	5.02	0.025	0.022	□ ³⁵
[Accès]	207	4	7.7	1.90	0.168	0.197	x
[Procédure]	231	6	8.6	0.85	0.357	0.481	x
[Intégration]	91	5	3.4	-	-	0.394	x
[Retours]	153	5	5.7	0.09	0.760	1.000	x
[Spécifiques]	9	1	0.3	-	-	0.290	x
[Autres]	156	2	5.8	2.64	0.104	0.133	x

Tableau 34: Confrontation entre les variables « mesures libérales » et « augmentations ». - Cumul des observations effectuées pour les 7 pays d'accueil (par rapport aux 13 pays de provenance). - Comparaison entre les périodes 1992-1996 et 1997-2002.

	Cas testés	Concord.	Conc. th.	χ^2	Sign.	F-exact test	
1992-1996	286	12	12.8	0.06	0.806	1.000	x
1997-2002	431	7	13.3	3.34	0.068	0.082	□

Tableau 35: Confrontation entre les variables « mesures libérales » et « augmentations », pour les différents pays d'accueil (cumul des 13 pays de provenance). - 1992-2002.

	Cas testés	Conc.	Conc. th..	χ^2	Sign.	F-exact test	
Grande-Bretagne	244	4	13.0	7.751	0.005	0.003	□□
France	51	5	2.5	-	-	0.104	x
Suisse	52	2	1.1	-	-	0.316	x
Autriche	169	1	0.8	-	-	0.567	x
Allemagne	117	5	6.8	0.555	0.456	0.680	x
Belgique	52	1	1.9	-	-	1.000	x
Pays-Bas	32	1	1.2	-	-	1.000	x

Les seules cas de relation significative vont même dans le sens opposé à celui qui pouvait être présagé: elles se caractérisent en effet par un nombre inférieur

de concordances par rapport à la distribution théorique des valeurs. C'est le cas par exemple, au total, pour les *principes légaux*. Cette situation est très probablement liée, du moins en partie, à des mois présentant des mesures à la fois restrictives et libérales (surtout pour la Grande-Bretagne). Le résultat obtenu semble montrer que dans cette configuration c'est plutôt l'effet restrictif qui tend à l'emporter.

³⁵ [□□] et [□] signifient que les deux variables ne sont pas indépendantes (risques respectifs d'erreur de 1% et de 5%) mais que le nombre d'observations est *inférieur au nombre théorique de concordances*.

3 Conclusions générales

Deux objectifs ont été poursuivis au cours de cette recherche : décrire l'évolution des flux migratoires ouest- et centrafricains liés à l'asile en direction de l'Europe entre 1992 et 2002 et étudier l'effet des politiques d'asile sur la distribution géographique de ces flux.

La première partie, descriptive, a permis de mettre en évidence les évolutions suivantes :

- Le flux total de demandeurs d'asile issus des treize pays d'Afrique occidentale et centrale a connu son intensité maximale en direction des sept principaux pays d'accueil européens au cours de l'année 1992 avant de diminuer au cours des cinq années suivantes. A partir de 1998, le nombre de demandes a amorcé une nouvelle augmentation. Les valeurs atteintes en 2002 restent cependant inférieures à celles enregistrées au début de la période étudiée.
- D'importantes affinités entre pays d'accueil et de provenance se manifestent et confirment les résultats obtenus par d'autres études. Ainsi, la plus grande partie des Maliens, Mauraniens et Congolais déposent leur demande d'asile en France. De même, des liens apparaissent entre l'Autriche et les requérants nigérians puisque ces derniers représentent près de la moitié des demandes déposées dans ce pays.
- La répartition des requérants d'asile par pays d'origine connaît, au cours du même laps de temps, des changements importants. Si les flux en provenance du Ghana et du Libéria diminuent assez nettement, la plupart des autres pays gagnent en importance. La tendance est donc à une répartition plus équilibrée par pays d'origine. La R.D. du Congo qui constitue le premier pays de provenance connaît aussi la plus grande stabilité du nombre de demandes pour l'ensemble de la période.
- Conformément à nos hypothèses, l'évolution des flux se caractérise par d'importantes réorientations géographiques. Si, en 1992, l'Allemagne est de loin la principale destination des requérants ouest- et centrafricains, son importance diminue par la suite de manière très nette. Ce pays joue un rôle central dans la répartition des demandes d'asile et les évolutions qui y sont constatées se répercutent clairement sur les autres pays européens. Dans un contexte d'augmentation générale des demandes d'asile, ce sont, dans un premier temps, la Belgique puis la Grande Bretagne qui prennent le relais de l'Allemagne, puis, dans un second temps, les Pays-Bas et la France. De manière générale

cependant, la répartition du nombre de demandes entre les destinations tend à s'équilibrer au cours du temps.

L'analyse statistique relative à l'effet des politiques d'asile effectuée dans la seconde partie a permis d'apporter des compléments importants à la connaissance de la dynamique des flux d'asile. La relation entre les mesures de politique d'asile et l'organisation géographique des flux est ainsi confirmée. Les Etats d'accueil disposent bien à cet égard d'une certaine marge de manœuvre. Sur les 1470 cas où l'effet des mesures restrictives a pu être testé, 109 concordent avec une diminution de la part des requêtes dans le pays d'accueil concerné. Si la relation est significative, elle reste donc d'une intensité assez faible. L'effet des mesures de politique d'asile se différencie par ailleurs nettement selon la période et selon le type :

- Si les mesures restrictives s'accompagnent parfois d'une diminution relative des flux d'asile vers le pays concerné, l'inverse n'est clairement pas vrai pour les mesures libérales. Ces dernières ne sont en effet suivies d'aucun afflux supplémentaire identifiable.
- Certaines origines nationales présentent une sensibilité plus marquée aux mesures de politique d'asile. Il s'agit notamment des demandeurs d'asile en provenance de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et de Sierra Leone.
- L'intensité de la relation entre les mesures restrictives et les diminutions relatives des flux est beaucoup plus forte au début de la période analysée (entre 1992 et 1996). Il semble à cet égard que si un certain potentiel de restriction existait à cette période, il est aujourd'hui épuisé. Les mesures restrictives prises ultérieurement et de manière isolée par les sept pays européens étudiés n'ont eu que peu d'effet sur la répartition des flux.
- Les constats sont moins tranchés en ce qui concerne l'effet des différentes catégories de mesures analysées (modifications législatives, accès au pays, mesures de procédure, régularisations, renvois, etc.). Si pour l'Allemagne c'est le type n°3 (« procédures d'asile ») qui a eu le plus d'impact, ce n'est pas le cas pour les autres pays d'accueil et il est difficile d'associer certaines catégories de mesures à des impacts particulièrement significatifs.

L'Allemagne ressort de notre analyse comme la seule destination pour laquelle la relation entre les mesures restrictives et les diminutions relatives se confirme pleinement. Ce pays est donc parvenu par des mesures de politique d'asile à exercer une influence notable sur la répartition des flux en Europe. Ce pays représente ainsi un véritable « cas d'école » d'effet des politiques sur les flux.

Au cours des années 1992 et 1993 en particulier, la batterie de mesures restrictives adoptées en Allemagne alors qu'elle constituait, de loin, la première destination des requérants d'asile ouest- et centrafricains a conduit à

d'importantes réorientations. Plus jamais par la suite, ce pays ne concentrera un tel pourcentage de demandes. Ces mesures restrictives ont donc contribué à une redistribution des flux sans que les mesures, restrictives elles aussi, prises en réponse par les autres pays d'accueil parviennent à inverser la tendance. L'impact des mesures restrictives semble par conséquent plus fort quand le pays dans lequel elles sont prises recense un volume important de demandes et qu'il est le premier à mettre en place une politique restrictive.

Ces conclusions doivent cependant être nuancées.

D'une part, les réorganisations engendrées par les mesures prises en Allemagne durant les années 1992 et 1993, n'impliquent pas un détournement de l'ensemble des demandes vers les autres pays européens. Elles s'inscrivent en effet dans un contexte de diminution générale des flux.

D'autre part, il reste un certain nombre de zones d'ombres, liées à la qualité et à la comparabilité des données statistiques disponibles, aux limites qu'elles nous imposent au niveau de la période d'étude, ainsi qu'aux choix méthodologiques. Les effets à plus long terme des mesures ainsi que ceux de l'évolution politique, économique et sociale des pays d'origine n'ont pas été testés. Si cette recherche apporte incontestablement des enseignements intéressants, certaines des questions relatives aux variables explicatives de l'évolution des flux de requérants d'asile demeurent encore largement ouvertes.

4 Annexes

Annexes I: Problèmes des données relatives aux demandeurs d'asile

A. Comparabilité des données

La question de la comparabilité internationale des données dans le domaine de l'asile fait l'objet depuis de nombreuses années d'un travail d'harmonisation et de clarification de la part de l'IGC à Genève³⁶. Cet organisme a ainsi pu nous fournir des descriptions des procédures suivies dans les différents états pour l'enregistrement des demandes d'asile. Ces grilles représentent la position officielle des états et ne constituent pas une évaluation des procédures effectives de collecte de données. Il en ressort que le degré de comparabilité entre les données fournies par les différents Etats permet une analyse rigoureuse de l'évolution des flux entre les pays. Dans le même temps, il n'est pas à l'heure actuelle possible de disposer d'une base de donnée véritablement harmonisée sur les flux d'asile et les résultats doivent être envisagés de manière prudente. Le principal problème mis en évidence est celui de la définition utilisée lors de l'enregistrement des requêtes:

1. dénombrement des requêtes par cas ou par personnes;
2. comptage ou non des personnes venant d'un pays de premier asile;
3. comptage ou non des personnes venant d'un « safe country of origin » ou d'un « safe third country »;
4. comptage ou non des requêtes « manifestements infondées » donnant lieu à une non-entrée en matière;
5. comptage ou non des requêtes multiples et des dépôt de nouvelles requêtes;
6. comptage ou non des requêtes retirées et des disparitions;
7. comptage ou non des requêtes déposées à l'étranger (ambassades);
8. et mode de dénombrement des « dépendants » (épouse, enfants mineurs, naissances après le dépôt de la demande).

³⁶ cf. IGC.- 1997.- *Report on asylum procedures : overview of policies and practices in IGC participating states.*- Geneva. & IGC.-1999.- *Asylum claims : an overview of the situation in IGC participating states.*- Geneva: IGC Secretariat.

Au sujet du point 1, à l'exception de la Grande-Bretagne, les principaux pays d'Europe ont adopté une définition de base similaire consistant à dénombrer les individus et non les cas (familles etc.). A l'exception de l'Italie, que nous n'avons pas envisagé dans cette recherche, un consensus se dégage aussi pour les points 2 à 4 (inclusion dans les statistiques de tous les types de dépôts), mais une certaine incertitude prévaut dans la plupart des pays en regard des possibilités concrètes de dépôt d'une demande d'asile formelle (non enregistrement des refoulements immédiats à la frontière, etc.). Les points 5 à 7 sont par contre appréhendés de manière très variable selon les pays.

Les requêtes multiples (multiple application) et le dépôt de nouvelles requêtes (re-application) font l'objet d'un enregistrement hétérogène. Seule l'Allemagne distingue de manière systématique deux types de requêtes (Erstantrag et Folgeantrag). Les chiffres allemands fournis à l'IGC ne concernent que les Erstantrag. Selon le Bundesamt für die Anerkennung ausländischer Flüchtlinge, la proportion de Folgeantrag est d'environ un tiers. Les époux ou épouses de requérants d'asile sont comptabilisées séparément dans tous les pays pour autant qu'une requête séparée soit déposée. Dans le cas contraire, la France et l'Allemagne ne les comptabilisent pas séparément. Les enfants mineurs sont comptabilisés partout, sauf pour la Belgique, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, s'ils sont accompagnés de leurs parents. Les enfants nés après le dépôt de la demande d'asile sont comptés comme demandeurs d'asile, sauf en Belgique, France, Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

B. Evolution du mode de dénombrement des « dépendants » pour les pays envisagés dans la présente étude

Tableau: Données disponibles selon le type de dénombrement des dépendants, pour les sept pays d'accueil envisagés dans cette étude, 1992-2002

Année	Autriche	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Suisse	Gde-Bret.
1992	Inc	Ex	Ex	Inc	Inc	Inc	Ex
1993	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1994	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1995	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1996	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1997	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1998	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
1999	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
2000	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
2001	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex
2002	Inc	Ex	Ex	Ex	Inc	Inc	Ex

Ex. = Dependent excluded / Inc. = Dependent included

Source : IGC

C. Difficultés techniques liées à l'utilisation des données relatives à l'asile

- *Données manquantes.* Lorsque les lacunes ne concernent que des mois isolés, les données ont été reconstruites par interpolation linéaire. C'est le cas pour l'Autriche, en juillet 1995 et janvier 1998, où l'on ne dispose que des informations pour les personnes en provenance d'Angola, du Ghana, du Nigeria et de RD Congo.

Par contre, lorsque ces lacunes se répartissent sur plus d'un mois, les données n'ont pas été prises en compte, générant des différences en ce qui concerne les totaux ou les valeurs relatives observées pour les autres pays d'accueil. Néanmoins, ces carences sont rares et elles ne concernent que des cas de figure où le nombre de requérants est suffisamment faible pour être reversé dans une catégorie « autres ».

Tableau: Cas où les données sont manquantes.

Pays d'accueil	Pays d'origine	Période concernée
Grande-Bretagne	Sierra Leone	jan.92-déc.92
Grande-Bretagne	Côte d'Ivoire	jan.93-déc.93
Grande-Bretagne	Libéria	jan.93-déc.93
Grande-Bretagne	Togo	jan.93-déc.93
Grande-Bretagne	Congo (Brazzaville)	jan.95-déc.95
France	Libéria	jan.00-déc.01
Suisse*	Congo (Brazzaville)	jan.97-déc.97

* Données considérées comme manquantes (voir plus loin)

- *Corrections intervenues en fin d'année et non affectée à un mois.* Quelques pays d'accueil (la Suisse et l'Allemagne) enregistrent certaines demandes d'asile sans les affecter à un mois particulier ou effectuent des corrections d'ensemble en fin d'année. Ce phénomène ne concerne en général que des effectifs peu importants.

Exemples :

- Angola → Allemagne (1999): - 3 sur 437
- Cameroun → Allemagne (2001): +6 sur 917
- Mali → Suisse (1999): -1 sur 67
- Congo (Br.) → Suisse (2000): +14 sur 509

Ces corrections ont donc été ignorées sauf quand elles représentaient un nombre supérieur à 12 et plus de 5% du total des demandes annuelles. Dans ces cas, la correction a été ventilée de manière égale entre les 12 mois de l'année, le solde non-divisible étant reporté au mois de décembre.

Tableau: Corrections annuelles prises en considération

Accueil	Destination	Année	Correction	Accueil	Destination	Année	Correction
Allemagne	Congo (Br.)	2000	-72 sur 131	Allemagne	Sierra Leone	2001	-393 sur 1518
Allemagne	RD Congo	1999	+90 sur 711	Allemagne	Sierra Leone	2002	-149 sur 546
Allemagne	RD Congo	2000	+56 sur 636	Suisse	Congo (Br.)	1997	-133 sur 178
Allemagne	Guinée Ckry	2000	+36 sur 196	Suisse	RD Congo	1997	+143 sur 462
Allemagne	Guinée Ckry	2001	+69 sur 409	Suisse	Libéria	1997	-53 sur 84
Allemagne	Guinée Ckry	2002	+20 sur 340	Suisse	Libéria	2002	-25 sur 197
Allemagne	Libéria	1997	-44 sur 468	Suisse	Mali	2002	-17 sur 185
Allemagne	Libéria	2002	-24 sur 271	Suisse	Mauritanie	1997	-53 sur 122
Allemagne	Mauritanie	1997	-27 sur 94	Suisse	Mauritanie	1998	-16 sur 86
Allemagne	Mauritanie	1998	-20 sur 77	Suisse	Mauritanie	2002	-149 sur 546
Allemagne	Nigerie	1999	+55 sur 250	Suisse	Sierra Leone	1997	-47 sur 225
Allemagne	Nigeria	2000	+37 sur 383	Suisse	Sierra Leone	1998	-111 sur 333
Allemagne	Nigeria	2001	+33 sur 493	Suisse	Sierra Leone	2000	-115 sur 510
Allemagne	Nigeria	2002	+49 sur 938	Suisse	Sierra Leone	2001	-95 sur 713
Allemagne	Sierra Leone	1999	-104 sur 1531	Suisse	Sierra Leone	2002	-157 sur 551
Allemagne	Sierra Leone	2000	-204 sur 1204				

Pour la période 1997-2002, certaines corrections ont pu générer des valeurs mensuelles négatives. Dans ce cas, celles-ci ont été reportées sur le mois de l'année où la demande a été la plus forte.

Lorsque le mois de la plus forte demande n'est pas suffisant pour couvrir le solde négatif, on se reporte alors sur le deuxième mois de la plus forte demande (Congo Br. → Suisse -1997-).

Lorsque deux mois présentent des valeurs équivalentes, celui le plus proche du début de l'année a été privilégié (Mauritanie → Suisse -2002-).

- Pour la Suisse, les données relatives à deux pays d'origine présentaient de fortes anomalies « complémentaires » pour l'année 1997: le Congo (Brazzaville) et la RD Congo (Kinshasa) pour lesquels les valeurs étaient respectivement, nettement plus fortes et anormalement plus faibles que pour les années précédentes. Il semblait en fait y avoir eu confusion entre les deux noms de pays lors de l'enregistrement des variables. Les données ont donc été interverties. Celles de la RD Congo sont dès lors utilisables. Pour le Congo (Brazzaville), d'autres problèmes se sont posés, notamment en raison d'un traitement inadapté de la correction annuelle, si bien que les données ont finalement été considérées comme manquantes.

- Enfin, les données mensuelles pour l'Autriche présentent à deux ou trois reprises des valeurs négatives. Dans ce cas, celles-ci ont été reportées directement sur le mois précédent.

Exemples :

Congo → Autriche (mai 1995): -3, reportés au mois d'avril 1995 (6→3).

D. Principe et résultats du test de Durbin-Watson

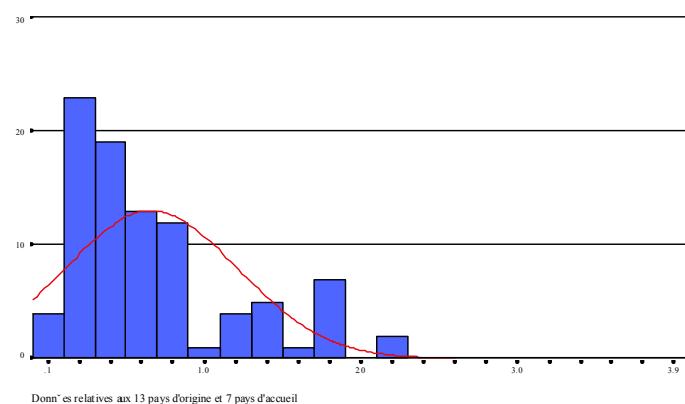
Le test de Durbin-Watson permet de détecter la présence d'une auto-corrélation de premier ordre dans une série temporelle. Le coefficient se calcule de la manière suivante:

$$DW = \frac{\sum_{t=2}^n (x_t - x_{t-1})^2}{\sum_{t=1}^n (x_t^2)}$$

Où x_t = nombre de demandes enregistrées pour la période t.

Dans le cas qui nous intéresse, le nombre d'observations (n) est supérieur à 100 dans tous les cas de figure. Si le seuil de significativité (α) est fixé à 5%, les valeurs supérieures à 2,35 indiquent une auto-corrélation négatives; les valeurs inférieures à 1,65 indiquent par contre une auto-corrélation positive.

En cumulant les résultats des tests de Durbin-Watson pour les séries relatives à tous les couples « pays d'accueil » - « pays de provenance », on obtient l'histogramme suivant:



Annexes II: Répartition géographique des demandes

A. Cartes des flux

Carte 1
Demandes d'asile de ressortissants d'Angola (1992-2002)



Carte 2
Demandes d'asile de ressortissants du Cameroun (1992-2002)



Carte 5
Demandes d'asile de ressortissants de la Côte d'Ivoire (1992-2002)



Carte 6
Demandes d'asile de ressortissants du Ghana (1992-2002)



Carte 3
Demandes d'asile de ressortissants du Congo-Brazza (1992-2002)



Carte 4
Demandes d'asile de ressortissants de la République démocratique du Congo (ex-Zaire) (1992-2002)



Carte 7
Demandes d'asile de ressortissants de la Guinée Conakry (1992-2002)



Carte 8
Demandes d'asile de ressortissants du Libéria (1992-2002)



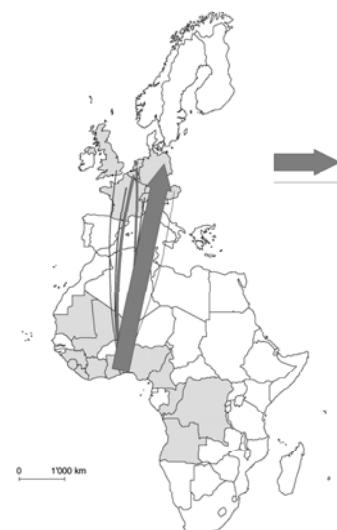
Carte 9
Demandes d'asile de ressortissants du Mali (1992-2002)



Carte 10
Demandes d'asile de ressortissants de la Mauritanie (1992-2002)



Carte 13
Demandes d'asile de ressortissants du Togo (1992-2002)



Carte 11
Demandes d'asile de ressortissants du Nigeria (1992-2002)

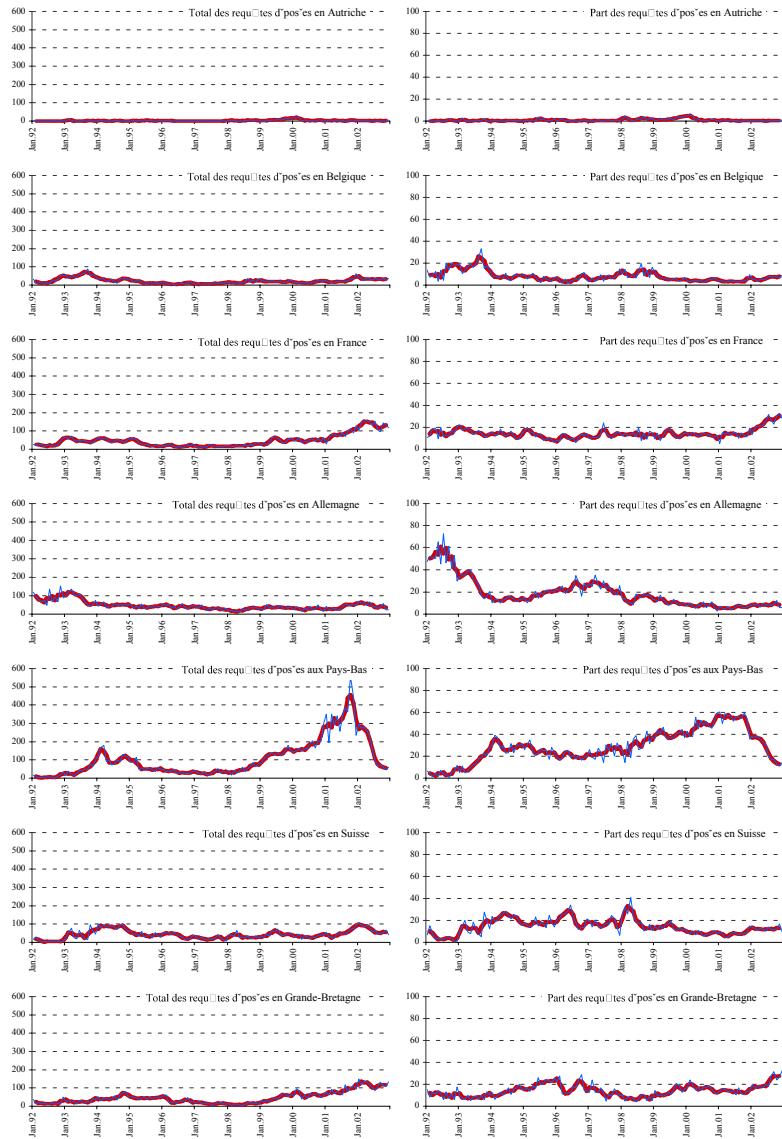


Carte 12
Demandes d'asile de ressortissants de la Sierra Leone (1992-2002)

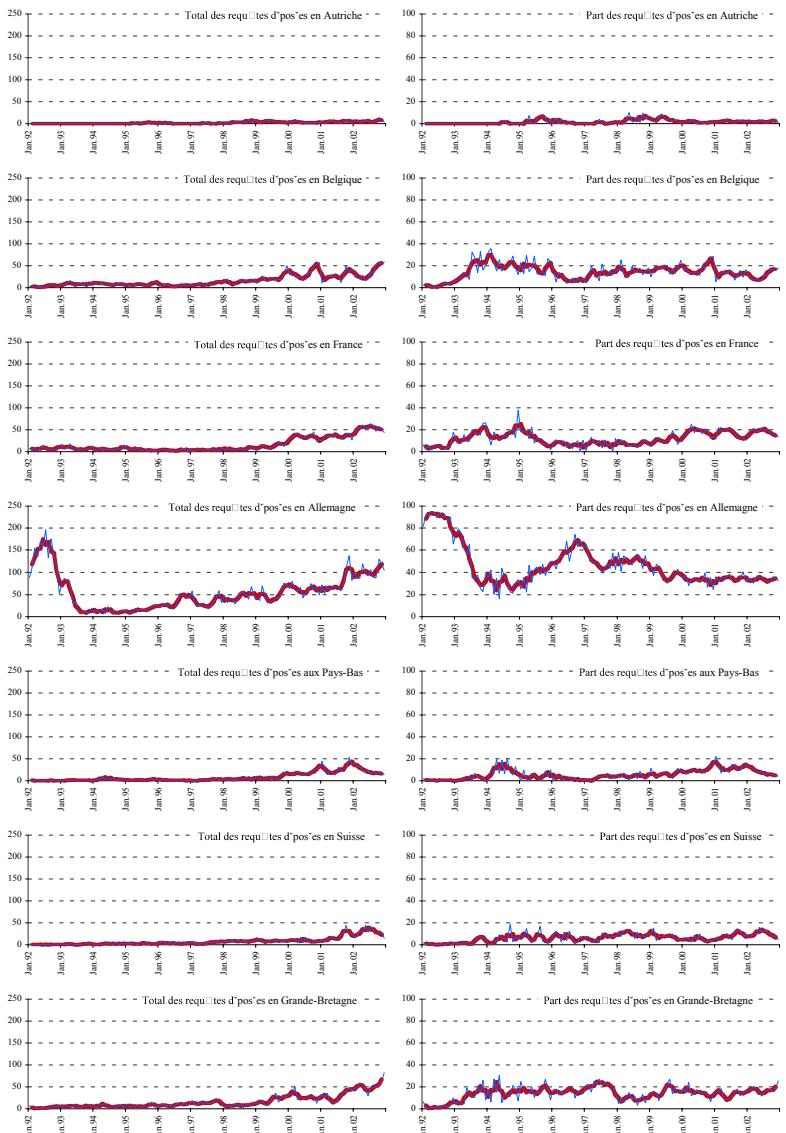


B. Evolution du nombre absolu et relatif de demandes par pays d'accueil

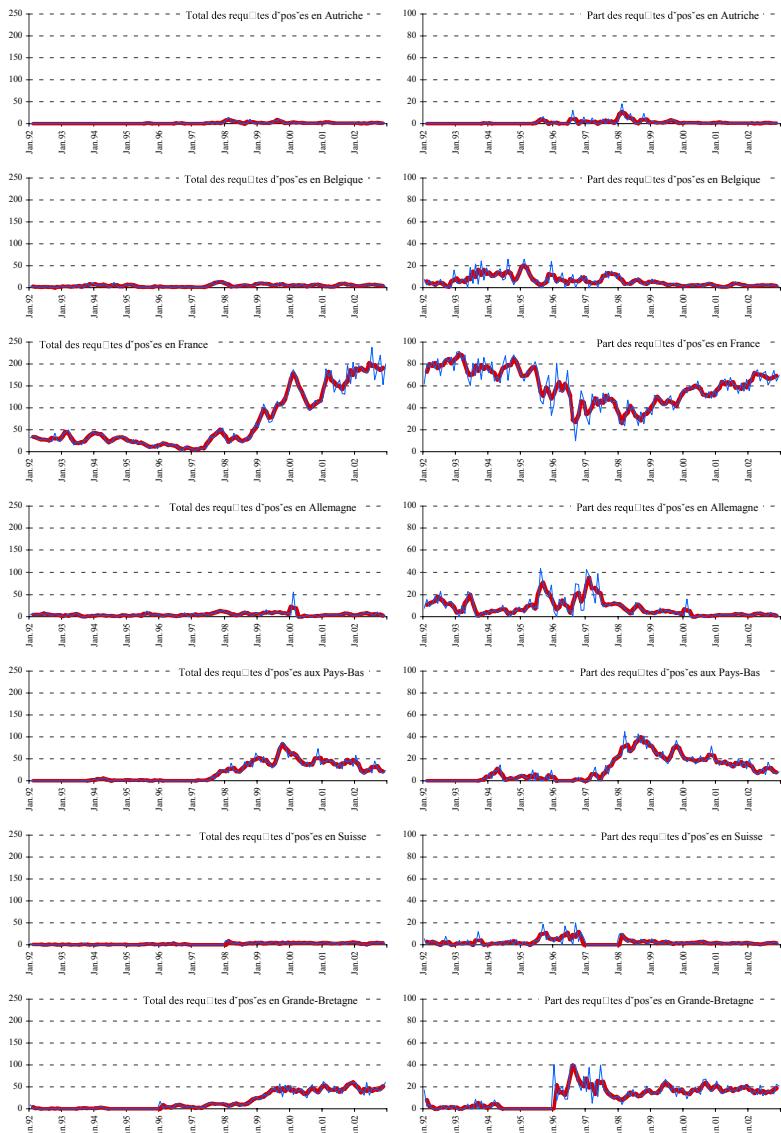
■ Requérants en provenance de l'Angola



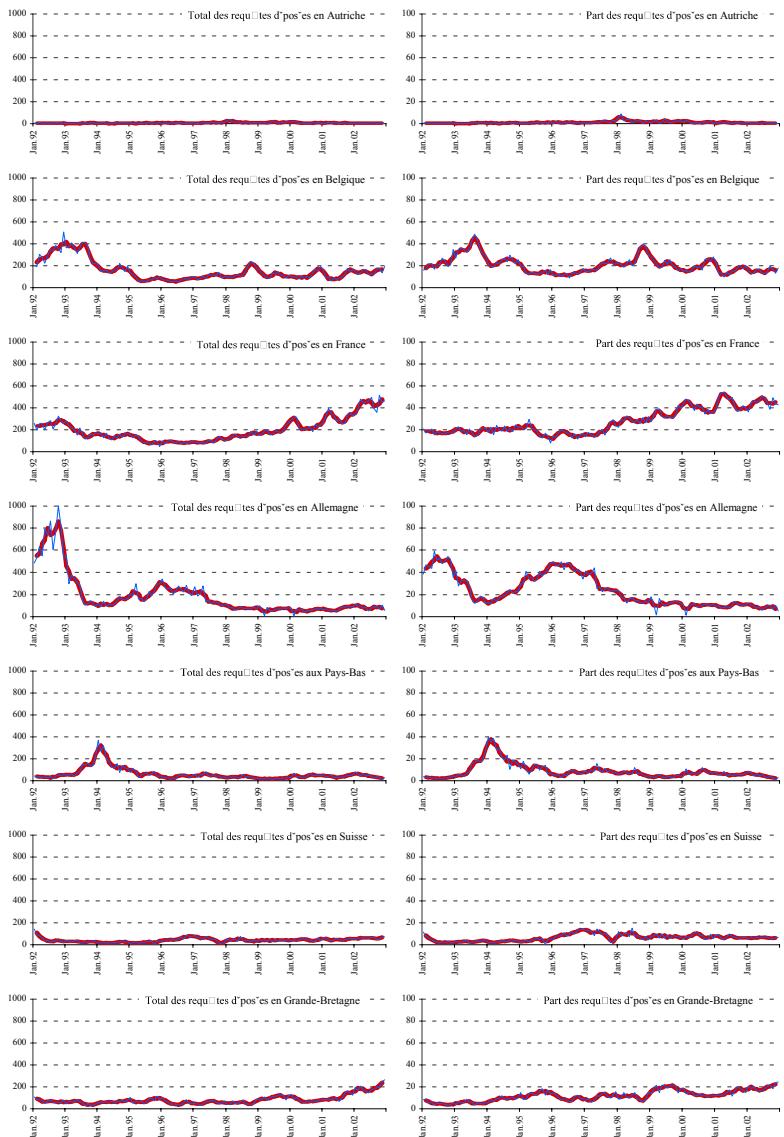
■ Requérants en provenance du Cameroun



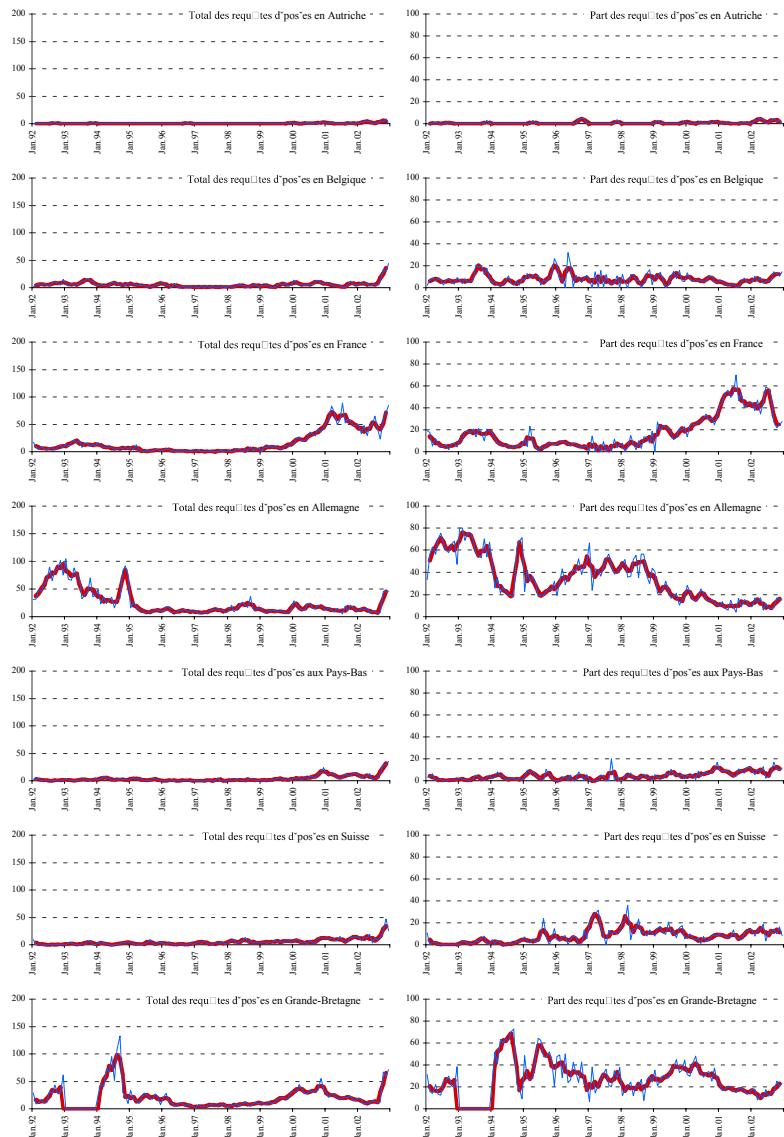
■ Requérants en provenance du Congo-Brazzaville



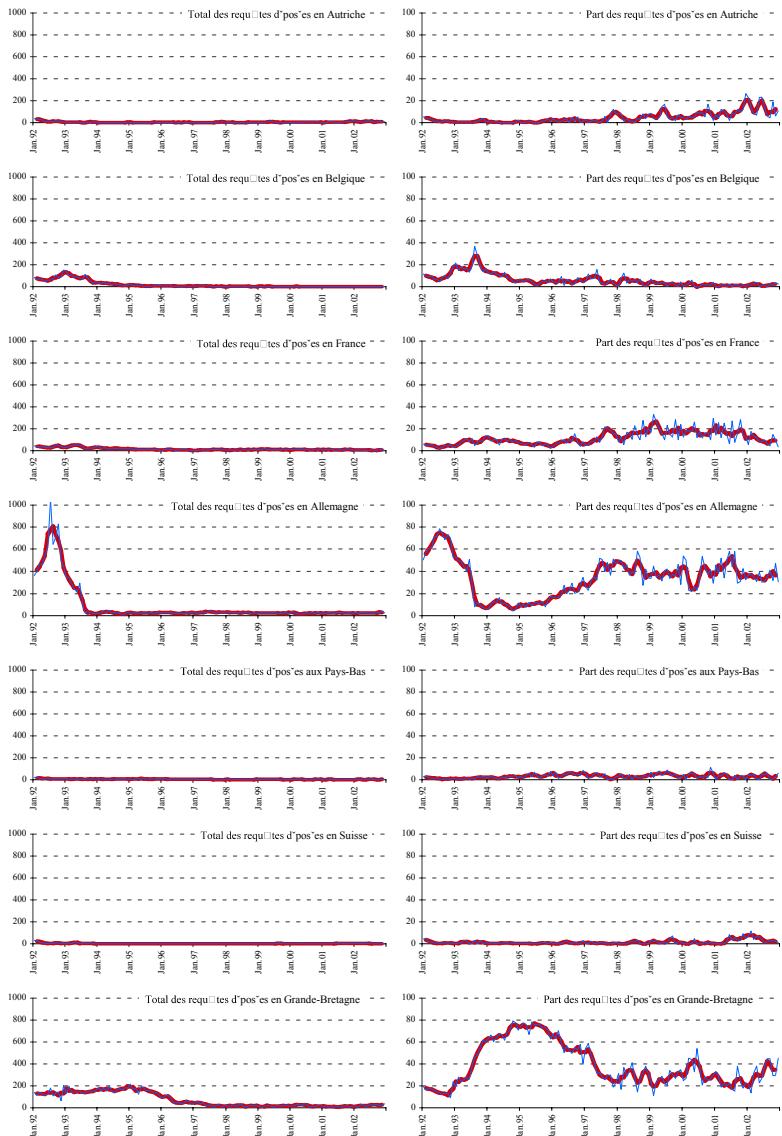
■ Requérants en provenance de la RD du Congo



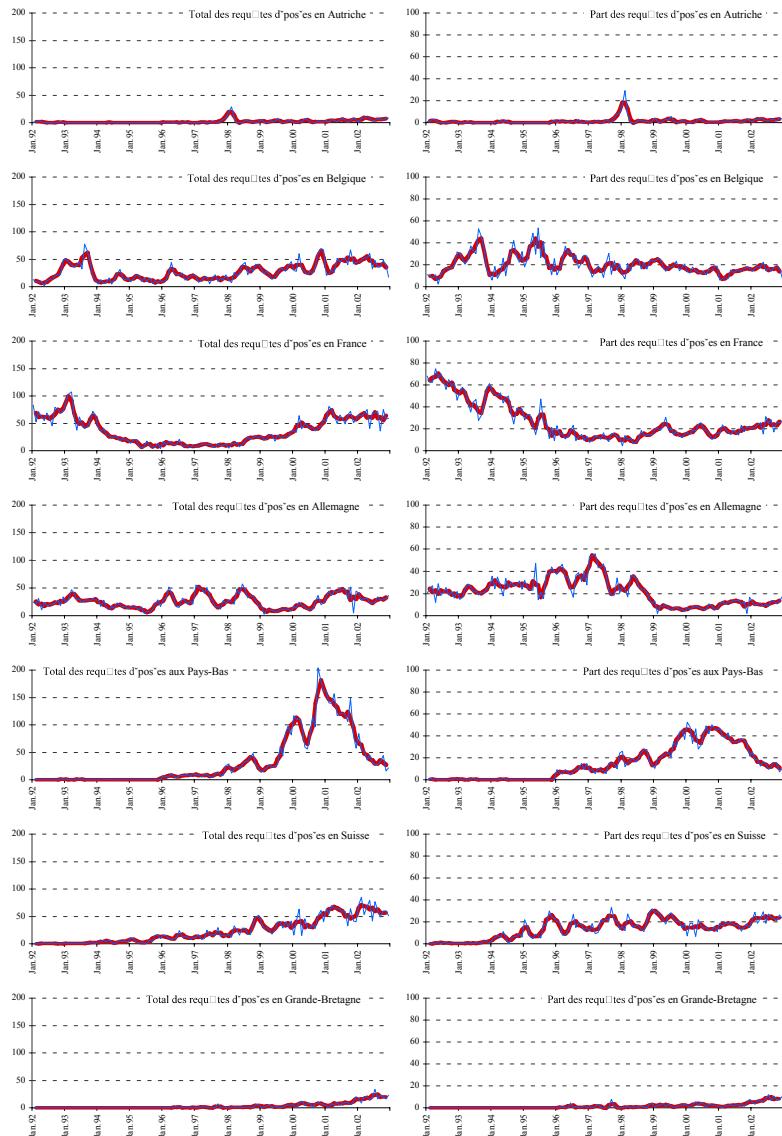
■ Requérants en provenance de la Côte d'Ivoire



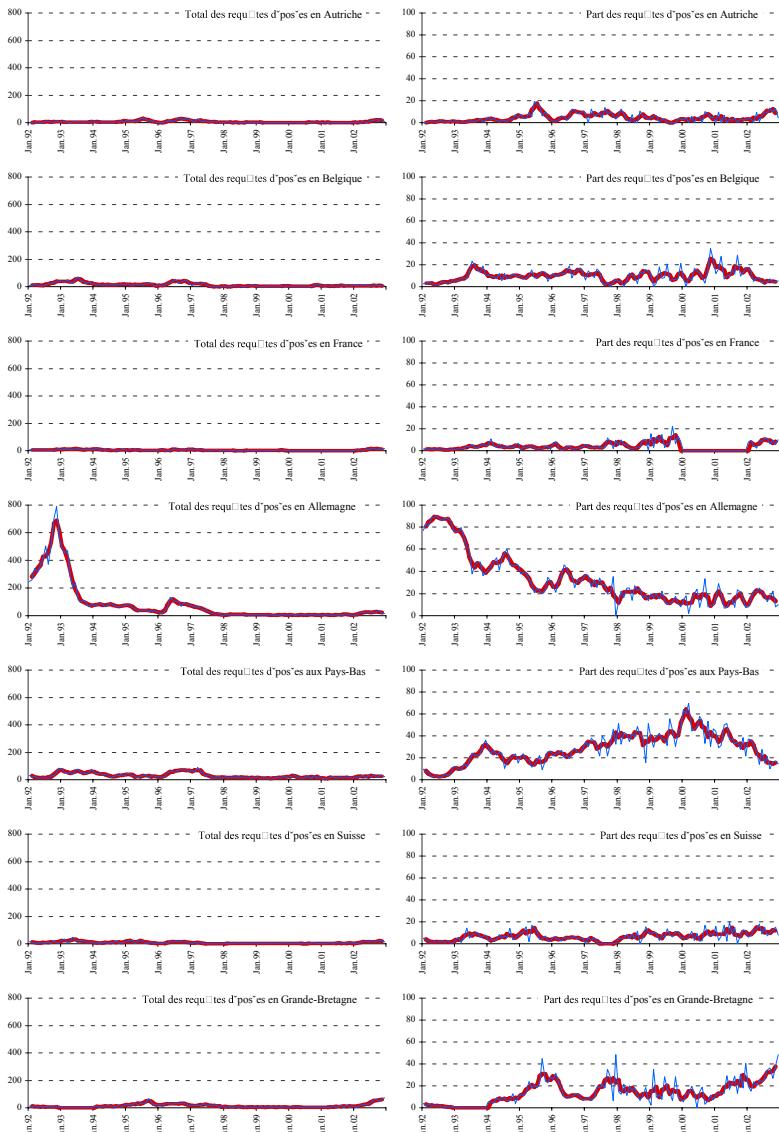
■ Requérants en provenance du Ghana



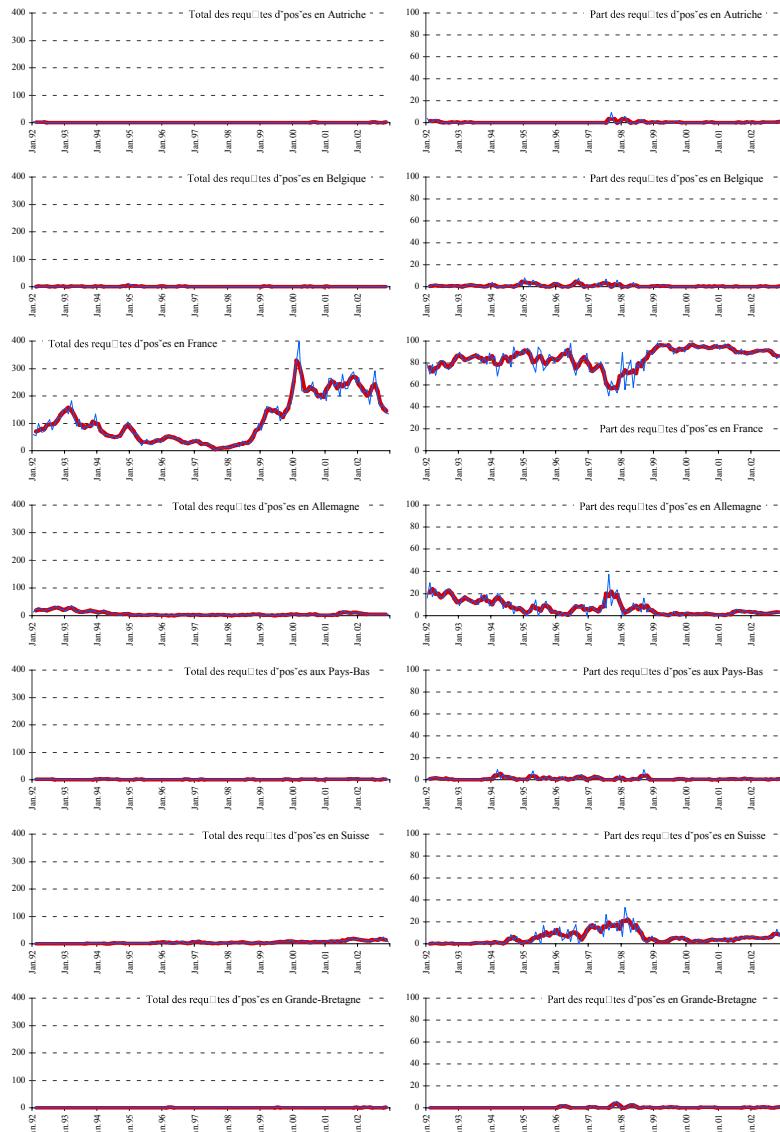
■ Requérants en provenance de Guinée (Conakry)



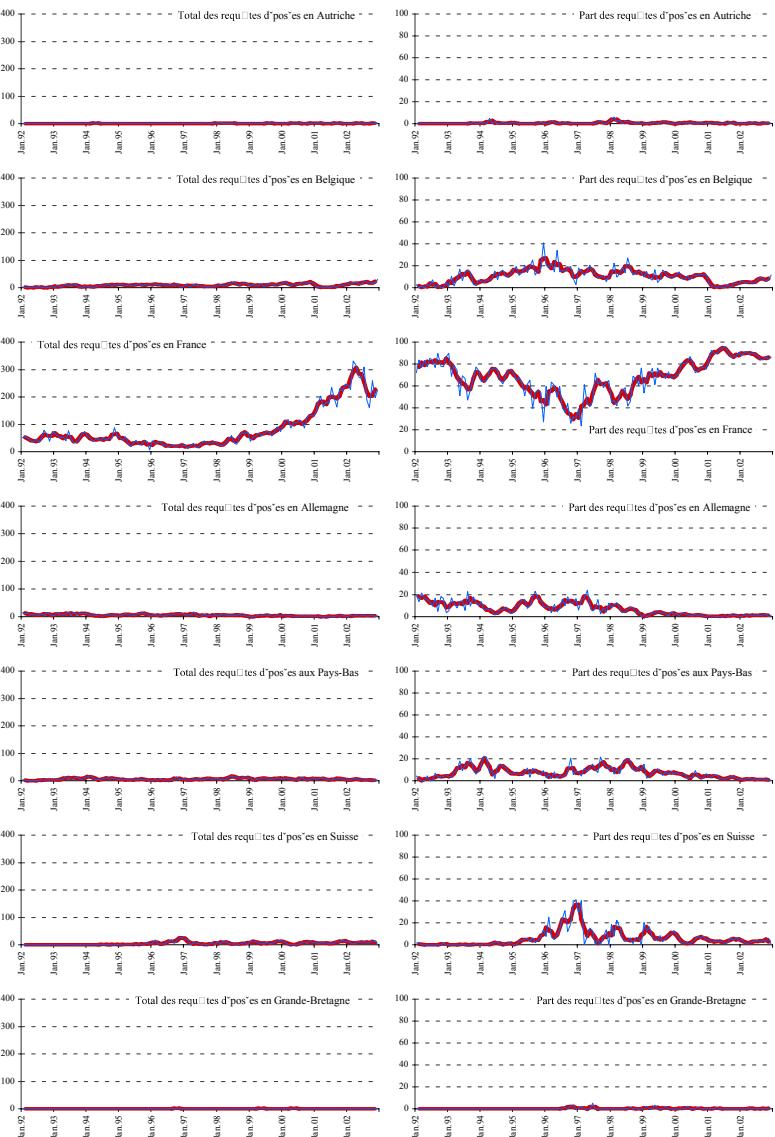
■ Requérants en provenance du Libéria



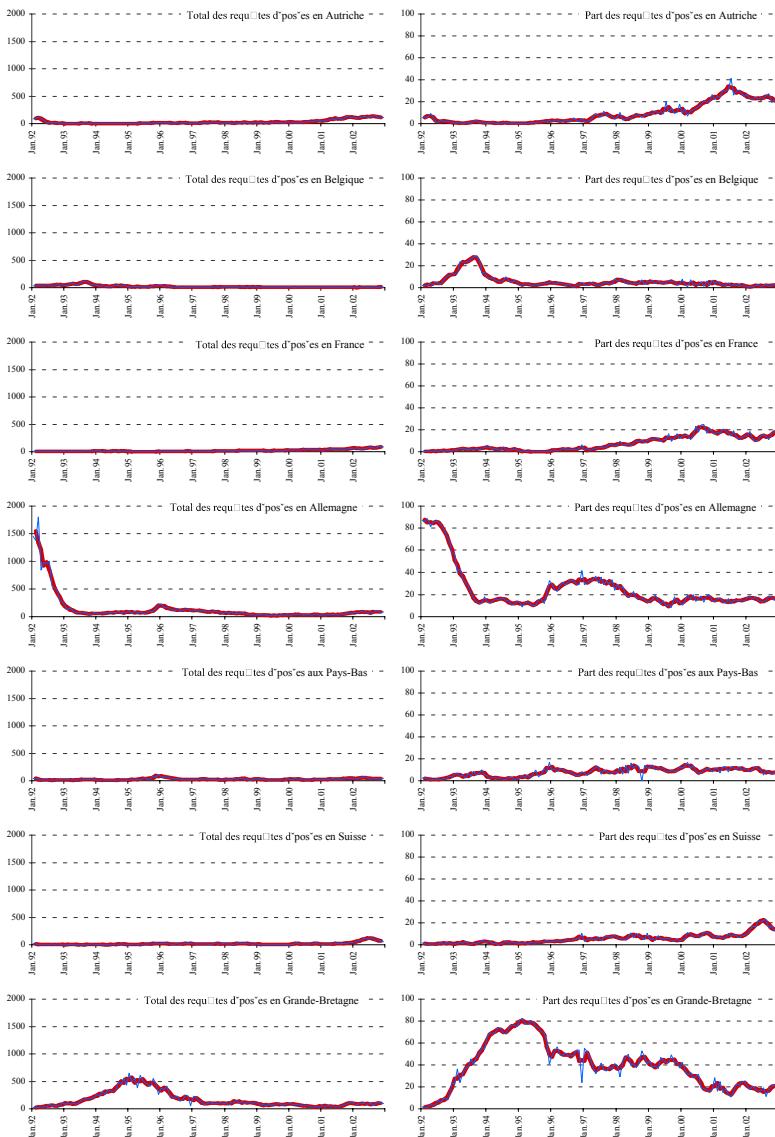
■ Requérants en provenance du Mali



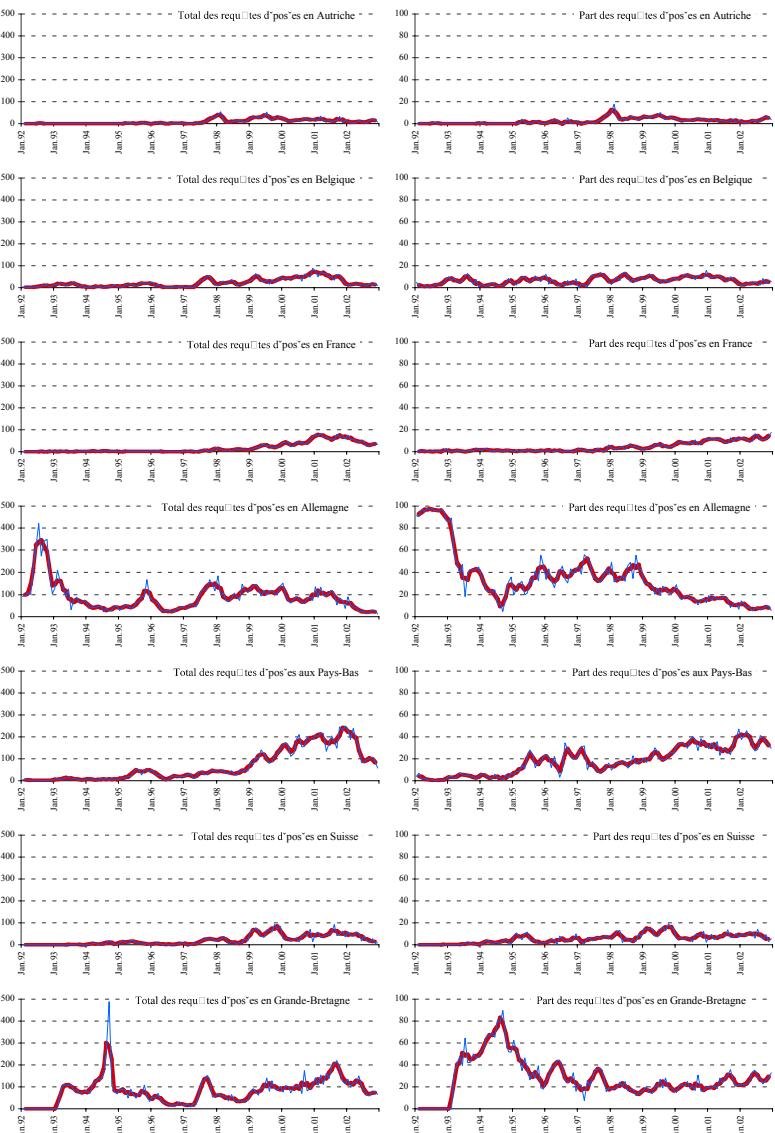
■ Requérants en provenance de Mauritanie



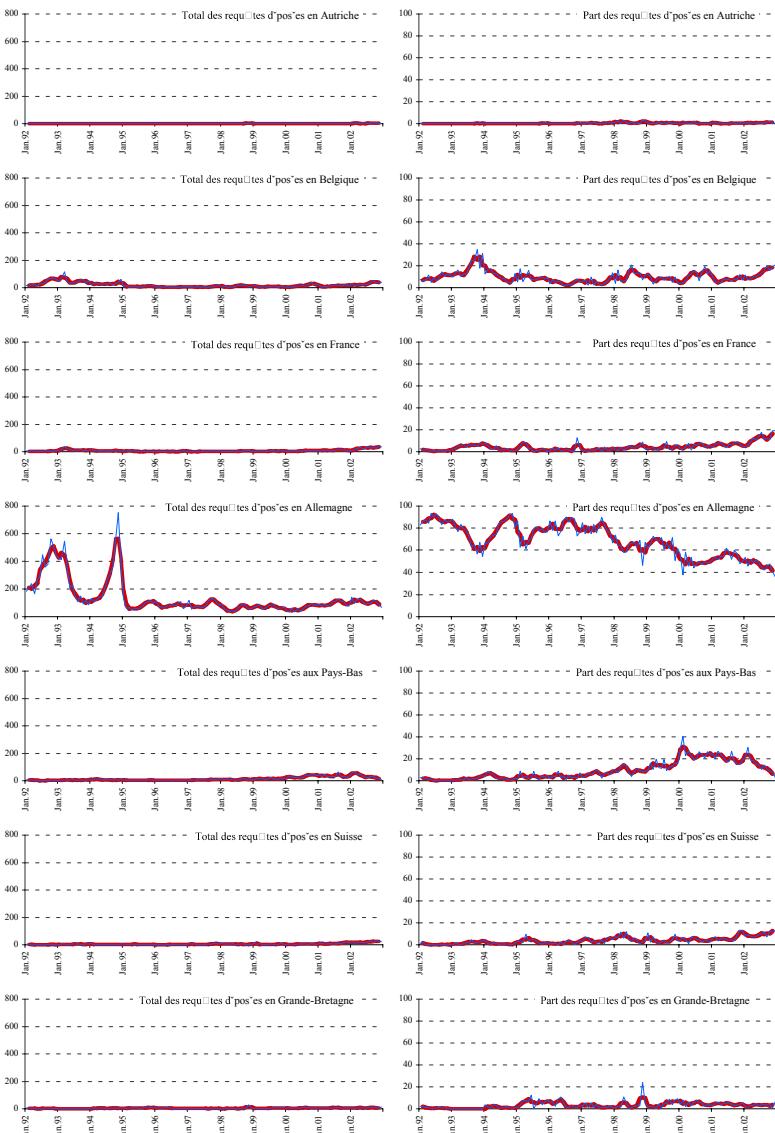
■ Requérants en provenance du Nigeria



■ Requérants en provenance du Sierra Leone



■ Requérants en provenance du Togo



Annexes III: Les différentes pistes méthodologiques envisagées pour les confrontations statistiques entre mesures et évolutions

A. Identification des mois marquant pour un pays d'accueil un changement important au niveau de la proportion de demandes déposées.

La définition des mois marquant un changement important implique des décisions au niveau de la nature des données à partir desquels travailler et au niveau de la nature des critères pris en compte.

- Au niveau de la nature des données à partir desquelles sont définis les critères: données de base (exprimées en pourcentage), centrées réduites, réduites par la moyenne, réduites par l'écart-type ou ayant subi une transformation logistique. A l'exception des données de base, toutes les autres possibilités tendent à renforcer l'importance des évolutions constatées pour les destinations « secondaires » et à relativiser l'importance de celles qui sont observées pour les plus importantes. Notre but étant avant tout de comprendre les grandes réorganisations des flux, nous avons préféré éviter de tels effets; l'utilisation des données de base a donc été privilégiée.
- Au niveau des méthodes de définition des ruptures; là aussi plusieurs pistes ont été suivies. L'utilisation de tests de la moyenne pour définir des changements de « pallier » a par exemple rapidement été écartée en raison d'un travail de tâtonnement relevant du cas par cas, impossible à systématiser, qui représente une charge beaucoup trop importante. Les principales hésitations concernent le choix entre des critères de définitions arithmétiques (évolution de la valeur) et géométriques (évolution de la pente de la courbe). Ces derniers présentent un certain nombre d'avantages intéressants telle la possibilité de prendre en compte des phénomènes de stabilisation (du pourcentage des demandes) qui peuvent en soi aussi constituer une forme d'évolution importante et qui ne peuvent être saisis par des critères purement arithmétiques. Toutefois, certains changements apparaissent rapidement en décalage par rapport aux principaux repères visuels. En outre, les cas où ces stabilisations surviennent de manière suffisamment nette pour être décelables sont en fin de compte relativement rares. Enfin, l'utilisation de critères arithmétiques permet probablement une lecture plus aisée de la définition des changements.

Le choix des critères exacts doit ensuite répondre à un certain nombre de conditions:

- Le nombre total de cas concernés doit être suffisant pour permettre une confrontation efficace avec les « mesures », mais ne doit pas être excessif au

point de rendre certaines conclusions aléatoires (si tous les mois répondent au critère de définition, on ne peut plus observer grand chose).

- Les mois concernés doivent marquer le début d'une évolution suffisamment importante à court terme (par exemple, deux mois) mais aussi présenter un certain degré de continuité (quatre mois ou plus).

Après une série d'essais, la définition suivante a été fixée: les « changements » correspondent aux mois marquant le début d'une évolution « brute » de plus ou moins 5% (avec un pourcentage des demandes passant par exemple de 40 à 45%) étalée à la fois sur deux, trois et quatre mois, et montrant donc une certaine continuité. On distingue ensuite les changements positifs (« augmentations ») et les changements négatifs (« diminutions »).

Deux remarques se doivent encore d'être formulées:

1. Il convient tout d'abord de rappeler que l'on se base sur des moyennes mobiles centrées sur trois mois; l'utilisation parmi les critères d'une évolution étalée sur quatre mois revient en fait à intégrer au calcul les données concernant six mois différents, ce qui garantit encore plus la continuité de l'évolution.
2. Initialement, il était prévu de se limiter aux « ruptures », c'est-à-dire aux véritables changements d'orientation de la courbe. La rupture était dès lors définie comme le premier d'une série de mois répondant au critère énoncé plus haut. Toutefois, il a fallu abandonner cette piste en raison des contraintes qu'elle engendrait au niveau des tests statistiques. En effet, dans cette configuration, lorsqu'un mois correspond à une rupture, il ne peut pas être suivi directement d'une autre rupture, ce qui peut poser notamment des problèmes de non-indépendance entre les événements.

Le nombre de « changements » recensés en utilisant la définition que nous venons d'énoncer semble satisfaisant. En cumulant les observations faites pour l'ensemble des couples « provenances-destinations », on enregistre 518 « diminutions » et 430 « augmentations » (qui représentent respectivement 4,5% et 3,7% des observations) soit un total de 958 « changements » (8,2% des observations). Les différences entre les pays d'accueil (en cumulant toujours les observations faites pour les pays de provenance retenus) sont importantes, ce qui dénote aussi d'une plus ou moins forte stabilité.

Tableau: Nombre d'augmentations et de diminutions enregistrées par pays d'accueil.- Requérants en provenance des 13 principaux pays d'Afrique centrale et occidentale.- 1992-2002.

	Augmentations	Diminutions	Total
Allemagne	97	183	280
Grande-Bretagne	84	84	168
France	81	73	154
Belgique	60	71	131
Pays-Bas	64	59	123
Suisse	36	38	74
Autriche	8	10	18
Total	430	518	948

Les constatations rejoignent ici celles dégagées dans la partie précédente, qui distinguent par exemple l'Allemagne (où l'on enregistre de nombreux changements, principalement des diminutions) et l'Autriche (où le nombre d'augmentations et de diminutions est très faible), ces pays participant de manière inégale à la redistribution des flux.

B. Identification des mois marqués par des « mesures » politiques

Cette opération nécessite l'élaboration préalable de chronologies retracant les événements politiques relatifs à l'asile. Nous avons demandé à des experts mandatés dans les différents pays d'accueil étudiés de les élaborer en indiquant un certain nombre d'éléments. Ainsi, les événements y ont été classées selon les sept catégories suivantes³⁷:

1. mesures relevant des principes légaux, des modifications législatifs, des changements institutionnels (y compris ceux impliquant les ONG, la ratification de conventions internationales, etc.)
2. mesures relatives à l'accès au pays, politiques d'admission et réglementations concernant les visas
3. mesures relatives à la procédure d'asile (y compris l'organisation, les possibilités d'appel, et les modes d'admission)

³⁷ Un même événement peut appartenir simultanément à plusieurs catégories.

4. mesures relatives aux régularisations, changements de statuts, définition de quotas
5. mesures de renvois et politiques de réadmission: accords particuliers (avec des pays d'origine ou des pays voisins), rapatriements forcés, etc.
6. mesures prises envers un groupe de provenance spécifique
7. autres types de mesures: accès au marché du travail, aide sociale, mesures d'intégration, etc.

En outre le caractère restrictif, libéral ou à la fois restrictif et libéral a été précisé à chaque fois ainsi qu'une estimation de l'importance de la mesure³⁸.

Nous avons donc construit des variables « mesures libérales » et « mesures restrictives » pour les différentes catégories définies, en attribuant la valeur « oui » lorsqu'un mois enregistre une ou plusieurs occurrences et « non » lorsqu'il n'en enregistre pas.

Malgré la volonté de rester aussi fidèles que possibles aux chronologies transmises, un certain nombre de décisions ont dû être prises lors de la construction des variables « mesures »:

- Pour l'opération d'encodage que nous avons effectuée ici, il est indispensable que la date des événements soit précisément mentionnée. Lorsque celle-ci n'a pas été indiquée, l'événement n'a pas pu être pris en compte. En fait, il s'agit la plupart du temps d'événements diffus telle une succession de décisions prises par des cours de justice, allant dans une même direction, mais qui ne sont pas suffisamment marquantes pour être retenues séparément.
- Les chronologies reçues se caractérisent par des niveaux de précision très inégaux. Or, il a été demandé aux experts contactés d'attribuer à chaque événement une estimation de son importance. Pour réduire la densité de certaines chronologies (par leur niveau de détail), nous avons systématiquement rejeté les mesures jugées comme secondaires.
- Lorsqu'une même mesure est citée plusieurs fois, seules les dates d'entrée en vigueur de ses composantes ont été retenues.

Au final, le nombre mois où surviennent des événements varie encore de manière importante, entre 11 pour la France et 39 pour la Grande-Bretagne. Ces variations traduisent des activités législatives et des sensibilités différentes. Il convient dès lors de les prendre en compte.

Tableau: Nombre de mois concernés par des « mesures » pour les sept pays d'accueil envisagés.- 1992-2002.

	Nombre de mois avec mesures libérales	Nombre de mois avec mesures restrictives	Nombre total de mois avec mesures
Grande-Bretagne	21	32	39
Allemagne	11	25	29
Suisse	4	17	20
Autriche	13	14	19
Pays-Bas	8	10	18
Belgique	4	15	17
France	4	11	11
Total	65	124	153

C. Exemple de définition des variables « mesures »

A titre d'exemple, nous exposons ici la construction des variables relatives aux événements politiques, dans le cas de l'Angleterre, en nous limitant à l'année 200. L'objectif est de créer des variables permettant de tester l'impact des mesures restrictives et libérales en les distinguant selon leur domaine d'application.

Liste des variables « mesures » utilisées pour chaque pays d'accueil:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • mesures restrictives (tous types confondus) • principes légaux restrictifs • mesures d'accès restrictives • mesures de procédure restrictives • mesures statutaires restrictives • mesures de renvois restrictives • mesures spécifiques restrictives • autres mesures restrictives | <ul style="list-style-type: none"> • mesures libérales (tous types confondus) • principes légaux libéraux • mesures d'accès libérales • mesures de procédure libérales • mesures statutaires libérales • mesures de renvois libérales • mesures spécifiques libérales • autres mesures libérales |
|--|--|

³⁸ ++ ou --: très importante; + ou -: importante; (+) ou (-): peu importante.

Pour l'année 2000, les événements retenus dans la chronologie de la Grande-Bretagne sont:

Date	Type(s)	Dir	Objet
1 01/02	principe légal (1) m. de procédure (3)	-	Overstayers' appeal against deportation limited
2 07/02	principe légal (1) m. d'accès (2)	-	Part 7 of the 1999 Immigration and Asylum Act comes into force extending powers for immigration officers
3 20/03	principe légal (1) m. de procédure (3) m. de renvoi (5)	-	Oakington detention centre for fast tracking straightforward cases opened
4 19/06	m. d'accès (2)	-	58 Chinese migrants died from suffocation in a sealed container lorry
5 28/07	principe légal (1) m. d'accès (2) m. de procédure (3) m. de renvoi (5)	+	Immigration officers, entry clearance officers and staff at the Immigration and nationality Directorate (IND) must comply with the provisions of the Human Rights Act 1998 when carrying out their duties
6 ?/10	m. d'accès (2)	+	Home secretary announced work permit scheme for less skilled workers
	principe légal (1) m. de renvoi (5)	-	Secondary legislation: Immigration officers given powers to arrange removals
	principe légal (1) m. de procédure (3)	-	Appeals: strict timelimits for giving notice to appeal to Adjudicator or Tribunal; hearing can be heard by video or electronic means; public can be excluded from appeal hearing in the interests of security, adjudicators may deal with all respects of a case on one occasion (i.e. claim for asylum, registration of breaches of human rights, statement of additional grounds).
7 ?/10	principe légal (1) m. d'accès (2)	+/-	Reunion rights clarified and extended for family members, including same-sex and committed unmarried partners and adopted children, so long as they have not committed acts prejudicial to national security
	principe légal (1) m. de procédure (3)	+/-	Right of admission given to holders (and their families) of EAA residence permits and documents; powers of exclusion on the grounds of public policy, public security or public health
	principe légal (1) autre mesure (7)	-	Immigration advisers to be registered
8 2/10	principe légal (1)	+	Human Rights Act came into force: further effect given to implementation of European Convention on Human Rights, including new human rights-based right of appeal against detention.
9 ?/12	m. de renvoi (5) autre mesure (7)	-	500 places in 8 prisons to be made available for asylum seekers and other immigration detainees

A partir de cette chronologie, et pour toutes les variables définies plus haut, on attribue à chaque mois la valeur 0 si aucun événement de ce type ne s'est produit et 1 si au moins un événement de ce type s'est produite.

On obtient dès lors les données suivantes:

	Mesures restrictives (toutes catégories)	Mesures libérales (toutes catégories confondues)												
		principes légaux restrictifs	mesures d'accès restrictives	mesures de procédure restrictives	mesures statutaires restrictives	mesures de renvoi restrictives	autres mesures restrictives	mesures spécifiques restrictives	principes légaux libéraux	mesures d'accès libérales	mesures de procédure libérales	mesures statutaires libérales	mesures de renvoi libérales	mesures spécifiques libérales
Janvier 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février 2000	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars 2000	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin 2000	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
Août 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre 2000	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0
Novembre 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre 2000	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	5	3	3	3	0	3	0	2	2	2	2	0	1	0

Au cours du mois d'octobre 2000, plusieurs mesures ont été prises qui, au total, ont un caractère à la fois restrictif et libéral, et relèvent de plusieurs catégories différentes. Toutes ces composantes sont prises en compte.

5 Bibliographie

Barsky, Robert. 1995. "Arguing the American Dream à la Canada: Former Soviet citizens' justification for their choice of host country." *Journal of Refugee Studies* 8:127-141.

—. 2000. *Arguing and justifying : assessing the Convention refugees' choice of moment, motive and host country*. Aldershot: Ashgate.

Böcker, Anita, and Tetty Havinga. 1998. "Asylum applications in the European Union : patterns and trends and the effects of policy measures." *Journal of Refugee Studies* 11.

—. 1999. "Country of asylum by choice or by chance: asylum-seekers in Belgium, the Netherlands and the UK." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 25:43-61.

Dodge, Y. (Ed.). 1993. *Statistique: Dictionnaire Encyclopédique*.

Efionayi-Mäder, Denise, Milena Chimienti, Janine Dahinden, and Etienne Piguet. 2001. *Asyldestination Europa : eine Geographie der Asylbewegungen*. Zürich: Seismo.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). 2002. *Les réfugiés dans le monde 2000*. Paris: Autrement.

Holzer, Thomas, Gerald Schneider, and Thomas Widmer. 2000. "The impact of legislative deterrence measures on the number of asylum applications in Switzerland (1986-1995)." *International migration review* 34:1182-1216.

Kunz, E. F. 1973. "The Refugee In Flight: Kinetic Models and Forms of Displacement." *International Migration Review* 7:125-146.

Lee, Everett. 1966. "A theory of migration." *Demography* 3.

Neumayer, Eric. 2004. "Asylum Destination Choice." *European Union Politics*. 5, p. 155-180

OSAR, (Organisation suisse d'aide aux réfugiés). 2000. *Afrique de l'Ouest: Informations pour représentant(e)s d'oeuvres d'entraide*. Lausanne: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

Piguet, Etienne. 2001. "Evolution et répartition des flux d'asile en Europe : données statistiques, 1992-1999." in *Asyldestination Europa : Materialienband zur Studie "Determinanten der Verteilung von Asylgesuchen in Europa" / Denise Efionayi-Mäder... [et al.] (Hrsg.)*. - Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations, cop. 2001. - Ch. 1, p. 1-121.

Piguet, Etienne, and Jean-Hugues Ravel. 2002. *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse 1996-2000*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations - Rapport de recherche 19.

Rotte, Ralph, and Michael Vogler. 1998. "Determinants of international migration : empirical evidence for migration from developing countries to Germany." *IZA Discussion Paper*.

—. 2000. "The effects of development on migration: Theoretical issues and new empirical evidence." *Journal of Population Economics*:485-508.

Rotte, Ralph, Michael Vogler, and Klaus F. Zimmermann. 1997. "South-North Refugee Migration: Lessons for Development Cooperation." *Review of Development Economics* 1:99-115.

Sanders, Léna. 1989. *L'analyse des données appliquée à la géographie*. Montpellier: Groupement d'intérêt public RECLUS.

Thielemann, Eiko R. 2003. "Does Policy Matter? On Governments' Attempts to Control Unwanted Migration." *School of Public Policy Working Paper Series*:

Zolberg, Aristide R. 1983. "The formation of new states as a refugee-generating process." *The annals of the American Academy of Political and Social Science* 467:24-38.

Zolberg, Aristide R, Astri Suhrke, and Sergio Arquayo. 1986. "International factors in the formation of refugee movements." *International Migration Review* 20:151-169.

Publications de la collection « Cohésion sociale et pluralisme culturel »

Gianni D'Amato, Brigitta Gerber (Hrsg.) (2005). Herausforderung Integration. Städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa.

Hans Mahnig (Ed.) (2005). Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948.

Etienne Piguet (2005). L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires.

Janine Dahinden, Etienne Piguet (Hrsg.) (2004). Immigration und Integration in Liechtenstein.

Josef Martin Niederberger (2004). Ausgrenzen, Assimilieren, Integrieren. Die Entwicklung einer schweizerischen Integrationspolitik.

Pascale Steiner; Hans-Rudolf Wicker (Hrsg.) (2004). Paradoxien im Bürgerrecht. Sozialwissenschaftliche Studien zur Einbürgerungspraxis in Schweizer Gemeinden.

Brigitta Gerber (2003). Die antirassistische Bewegung in der Schweiz. Organisationen, Netzwerke und Aktionen.

Christin Achermann, Stefanie Gass (2003). Staatsbürgerschaft und soziale Schliessung. Eine rechtsethnologische Sicht auf die Einbürgerungspraxis der Stadt Basel.

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial (2003). Secondas – Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse.

Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi, Werner Haug (Hrsg.) (2003). Migration und die Schweiz. Ergebnisse des Nationalen Forschungsprogramms "Migration und interkulturelle Beziehungen".

Pour plus d'information concernant ces publications, vous pouvez consulter le site du SFM <http://www.migration-population.ch> ou celui de l'éditeur <http://www.seismoverlag.ch>.

Ces publications peuvent être commandées auprès de Seismo : buch@seismoverlag.ch.

Derniers rapports publiés par le SFM

38B : Roger Besson, Etienne Piguet (2005). Trajectoires d'asile africaines. Répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques.

38A : Denise Efionayi-Mäder avec la collaboration de Joëlle Moret et Marco Pecoraro (2005). Trajectoires d'asile africaines. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse.

37 : Gianni D'Amato, Brigitta Gerber, Martina Kamm (2005). Menschenschmuggel und irreguläre Migration in der Schweiz.

36 : Janine Dahinden, Chantal Delli, Walter Grisenti (2005). Nationale Machbarkeitsstudie Projektmodell „Migration und Sucht“.

35 : Janine Dahinden, Alexandra Felder, Gianni D'Amato (2004). Aufbau einer Koordinationsstelle für interkulturelle ÜbersetzerInnen und VermittlerInnen.

34 : Josef Martin Niederberger, Nicole Wichmann (2004). Prävention irregulärer Migration.

33 : Alexander Bischoff, Philippe Wanner (2004). Ein Gesundheitsmonitoring von MigrantInnen : Sinnvoll ? Machbar ? Realistisch ?

32 : Janine Dahinden, Rosita Fibbi, Joëlle Moret, Sandro Cattacin (2004). Integration am Arbeitsplatz in der Schweiz. Probleme und Massnahmen. Ergebnisse einer Aktionsforschung.

31 : Rosita Fibbi, Bülent Kaya, Etienne Piguet (2003). Le passeport ou le diplôme ? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration.

30 : Josef Martin Niederberger unter Mitarbeit von Christin Achermann (2003). Brückenangebote: Struktur und Funktion. Die Rolle von Geschlecht und Nationalität. Projekt im Rahmen des Nationalen Forschungsprogramms Bildung und Beschäftigung.

Pour plus d'information concernant les publications du SFM, vous pouvez consulter le site <http://www.migration-population.ch>

Ces rapports peuvent être téléchargés gratuitement ou commandés auprès du SFM.